



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

Localisation des Objectifs de Développement Durable

Région Analamanga

Rapport de consultation locale - Août 2021





Localisation des Objectifs de Développement Durable

Région Analamanga

Rapport de consultation locale - Août 2021



Tous droits réservés,

© Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation / PNUD - 2019

Photo de couverture : la facette ville - village agro-pastoral de la ville d'Antananarivo - Région Analamanga, Juin 2019

Ce document a été élaboré, édité et publié avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'Appui à la Décentralisation et la Résilience Communautaire (PADRC) mis en oeuvre en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation pour la période 2015-2019. Ce programme visait à appuyer la mise en oeuvre du processus de décentralisation, promouvoir le développement local inclusif et créer des conditions favorables au renforcement des capacités de résilience des communautés.

Pour plus de détails, contactez



Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
Immeuble Patte d'Éléphant
Anosy
101 - Antananarivo, Madagascar
www.mid.gov.mg



Programme des Nations Unies pour le Développement
Maison Commune des Nations Unies
Zone Galaxy Andraharo - Rue Dr Raseta, BP 1348
101 - Antananarivo - Madagascar
www.undp.org/madagascar

Supervision Générale

Adamson RASOLOFO

Abdou SALAME

Claire RAHASINIRINA

Coordination Technique

Heriniaina Onja RAKOTO

Equipe de rédaction

Noroseheno RAHARINJATOVO - Consultant National - Économie

Louis Joseph RAJOHNSON - Consultant National - Social

Equipe d'appui

José ANDRIAMANALINA

Dina Heriniaina ANDRIAMBOLASON

Lovaniaina Hasina ANDRIANAVALONA

Hajanirina ANDRIANJAKA

Santatra Miharisoa ANDRIANTSITOHAINA

Frédéric HERINIRINA

Arsene MAMONJISOA NAMBININTSOA

Stéphanie Agnès RABEARY

Michel RABETOKOTANY

Nambinintsoa Tiffany RAHARIMALALA

Naly RAJERIMANANA

Donat Joseph RAKELY

Hajamalala RAKOTOSALAMA

Tanjona RAMANAKIEFERANA

Eric Norbert RAMILISON

Larrys RASAMINAIVO

Andriamahenitahiana Lau-Getty RAVOAJANAHARY

Andry RAZAFIMBOLA

Princy RAZAFINDRAIBE

Institutions parties prenantes

Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

Ministère de l'Économie et des Finances

Région Analamanga

INSTAT – PADRC - PDSPE – ONUDI – UNCDF – OIT – BCR - PNUD

Design et mise en page

M.V. Rafanjaharisoa



Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Préface..... | 5 |
| Avant-propos..... | 7 |
| Sigles et acronymes..... | 8 |
| Liste des tableaux et des figures..... | 9 |
| Résumé exécutif..... | 10 |
| Introduction..... | 11 |
| Section 1. | |
| Contexte de développement de la Région Analamanga..... | 13 |
| 1.1. Situation géographique..... | 14 |
| 1.2. Contexte socio-économique..... | 14 |
| 1.3. Enjeux de la localisation des ODD dans la Région Analamanga..... | 25 |
| Section 2. | |
| Alignement des plans stratégiques sur les ODD..... | 27 |
| 2.1. Méthodologie d'analyse de l'alignement..... | 28 |
| 2.2. Résultat de l'alignement..... | 31 |
| Section 3. | |
| Priorisation des cibles ODD au niveau de la Région Analamanga..... | 37 |
| 3.1. Méthodologie de la priorisation..... | 38 |
| 3.2. Résultat de la priorisation..... | 40 |
| Section 4. | |
| Mapping des sources et suivi des progrès..... | 49 |
| Section 5. | |
| Perspectives..... | 59 |
| 5.1. Méthodologie de constitution des paquets d'interventions..... | 60 |
| 5.2. Résultats de la constitution des paquets d'interventions..... | 61 |
| 5.3. Le mécanisme de financement et de monitoring..... | 83 |
| Conclusion..... | 84 |
| Annexes..... | 86 |
| Annexe 1. Termes de référence de la mission de localisation des objectifs de développement durable (ODD)..... | 88 |
| Annexe 2. Méthodologie de réalisation de l'alignement des stratégies de développement régional aux ODD..... | 91 |
| Annexe 3. Note pour priorisation..... | 94 |
| Annexe 4. Méthodologie de constitution des paquets intégrés de cibles et d'interventions..... | 100 |
| Annexe 5. Liste des acteurs régionaux..... | 104 |

Préface

Madagascar, au même titre que les 192 autres États membres des Nations Unies, a adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030 qui se décline en 17 objectifs de développement durable à atteindre. Le nouveau défi auquel s'est convenu le concert des Nations était de mettre en œuvre un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et pour les partenariats, selon un principe phare de « ne laisser personne de côté » et de pouvoir affirmer d'ici dix ans que notre génération aurait réussi à mettre fin à l'extrême pauvreté, lutter contre les inégalités et les injustices et régler le problème du changement climatique.

La réalisation des ODD dépend de la capacité des gouvernements régionaux et locaux à s'approprier entièrement l'Agenda 2030, d'en être les portes-flambeaux en assumant un leadership local, mais surtout de le mettre en œuvre à travers tous les outils, stratégies, et documents de planification du développement local.

Nous félicitons l'engagement du Gouvernement de Madagascar, des collectivités locales, et de l'ensemble des acteurs de développement du pays à s'intégrer dans cette dynamique. En effet, Madagascar s'est appropriée l'agenda 2030 en ayant déjà identifié en 2017 les ODD prioritaires pour le pays avec des cibles et indicateurs liés aux priorités nationales. La localisation des ODD est la continuité de cette démarche pour que le développement territorial soit intégré, inclusif et durable, et que les acteurs de développement puissent disposer d'outils pour développer des cadres, politiques et stratégies cohérents, répondant aux priorités locales, pour relever les multiples défis de la réduction de la pauvreté, de la promotion de la bonne gouvernance, et de la protection de l'environnement.

Je suis fière et honorée de vous présenter ces rapports régionaux de priorisation des ODD pour les Régions Androy, Anòsy, Atsimo Andrefana, Menabe, Amoron'Imania, Analamanga, Atsinanana, Boeny, Ihorombe et SAVA. Le PNUD est honoré d'avoir accompagné leur élaboration sous le leadership conjoint du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et du Ministère de l'Economie et des Finances. Nous reconnaissons les efforts fournis par les acteurs régionaux et locaux, les Ministères sectoriels à travers les services techniques déconcentrés et les collègues des agences du Système des Nations Unies comme la FAO, l'OIT, le PAM, l'UNFPA et l'UNICEF, qui se sont engagés dans ce processus. Ils ont mis leurs connaissances et leurs compétences au ser-

vice d'un exercice participatif qui a conduit à un auto-diagnostic des défis, des potentialités, des enjeux de développement pour aboutir au choix des cibles prioritaires pour chacune des régions ciblées par cet accompagnement du PNUD. Les paquets d'interventions ou projets prioritaires sont définis avec des indicateurs clairs pour que l'effet transformateur de l'Agenda 2030 devienne une réalité pour Madagascar. La disponibilité de ces rapports régionaux de priorisation des ODD nous invite à considérer le changement de paradigme dans la planification du développement en considérant la base, la population tout en nous appelant à revisiter nos modes opératoires pour plus de synergie, de complémentarité, de rationalisation, notamment dans un contexte de relèvement post COVID-19.

Ce rapport interpelle également toutes les parties prenantes du développement, notamment les Partenaires Techniques et Financiers, à unir nos efforts dans l'esprit de la Déclaration de Paris, en matière d'alignement, d'harmonisation et de partage de responsabilité, pour l'atteinte des objectifs de développement durable au niveau régional.

Par ailleurs, il nous faudra contribuer à la mise en place des cadres, outils, ressources permettant une gestion axée sur les résultats de développement pour le suivi et l'évaluation des indicateurs de performance et mesurer nos progrès communs dans l'atteinte des ODD dans les Régions.

Je vous remercie de vous joindre à nous dans l'appropriation et la mise en œuvre des rapports régionaux de localisation des ODD. Le PNUD pour sa part reste engagé à soutenir les efforts pour atteindre ces objectifs, tant au niveau national que régional.



Natasha van Rijn

Natasha van Rijn
Représentante Résidente
PNUD Madagascar



Avant-propos

En septembre 2015, sous l'égide des Nations Unies, la communauté internationale a adopté un nouvel agenda international pour le développement, « l'Agenda 2030 pour le développement durable ». Il pose le cadre de transformation de notre monde, visant à en éradiquer la pauvreté et à assurer sa transition vers un développement durable. A cet effet, les 193 États membres des Nations Unies ont adopté un programme de mise en œuvre de l'Agenda 2030 avec les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) assortis de 169 cibles. Les ODD visent à mettre fin à l'extrême pauvreté, combattre les inégalités et les discriminations, protéger la planète et ses ressources, et créer les conditions d'une croissance durable et inclusive, dans un monde plus équitable, prospère et paisible.

Le Système des Nations Unies à Madagascar, à travers le Programme des Nations Unies pour le Développement, a accompagné dès 2016 les initiatives de l'État malagasy, et plus particulièrement celles du Ministère de l'Économie et des Finances, dans la mise en œuvre des ODD. Plusieurs consultations nationales et régionales ont été réalisées en vue d'intégrer les Objectifs de Développement Durable dans les documents de planification nationaux et régionaux.

Ces consultations ont abouti à l'adoption de 64 cibles prioritaires des ODD, assorties de 85 indicateurs, consignés dans le Rapport national de priorisation des ODD de Madagascar. Ces activités ont vu la participation et la contribution de tous les acteurs de développement de Madagascar, à savoir les cadres et techniciens des départements ministériels, les représentants de la société civile malagasy, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers. La priorisation des ODD tient compte des spécificités du pays, de ses contraintes, et de ses priorités en matière de développement. Les populations ont été associées à cet exercice de planification à travers plusieurs ateliers de sensibilisation et d'échanges sur les ODD.

Le principe fondamental de l'Agenda 2030 pour le développement durable est «de ne laisser personne pour compte». Notre devoir est de transcrire ce principe dans nos actions à tous les niveaux, national, régional, local et dans tous les domaines. Les cibles retenues doivent donc être déclinées en actions qui tiennent compte de ce principe.

Contrairement aux OMD, les ODD sont conçus pour maximiser l'appropriation locale, les ODD partent du principe de « ne laisser personne pour compte » et engagent ainsi les dirigeants à donner la priorité aux politiques et aux approches qui accélèrent les projets pour les plus défavorisés.

L'atteinte de l'Agenda 2030 n'est possible qu'à condition que les acteurs de développement locaux puissent adopter de nouvelles approches, analyser et ajuster leurs initiatives jusqu'à ce qu'elles donnent les résultats voulus. La réalisation des ODD dépend plus que jamais de la capacité des gouvernements locaux et régionaux à promouvoir un développement territorial intégré, inclusif et durable qui nécessite de nombreux investissements aux niveaux infranational et local mis en œuvre par les autorités locales elles-mêmes.

La localisation des ODD menée à Madagascar dans dix régions, est une étape fondamentale pour ancrer l'appropriation des ODD au niveau de toutes les parties prenantes dans les régions. Cet exercice a véritablement lancé un processus de transformation de la planification locale du développement autour des principes d'universalité, de ne laisser personne pour compte, de durabilité, des droits humains, qui sous-tendent l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Ce rapport de priorisation des ODD de la Région Analamanga est issu de ce processus qui a pour ambition d'accoucher une dynamique de transformation locale avec un impact concret et positif sur la vie des populations, notamment les plus vulnérables.

L'action du Gouvernement, des autorités régionales, des communautés locales, des partenaires au développement et de toutes les parties prenantes doit maintenant se focaliser sur l'atteinte des cibles retenues. Il est venu maintenant le temps de l'action pour que l'espoir suscité par l'Agenda 2030 soit réalisé.

Liste des tableaux et figures

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Part des surfaces cultivées par rapport aux surfaces cultivables par District de la Région d'Analamanga en 2005 | 19 |
| Tableau 2 : Répartition par secteur d'activités des coopératives à Madagascar et dans la Région d'Analamanga en 2020 | 22 |
| Tableau 3 : Récapitulatif de l'effectif des cibles alignées par ODD | 31 |
| Tableau 4 : Tableau RIA 1 de la Région Analamanga | 32 |
| Tableau 5 : Les critères et les filtres | 39 |
| Tableau 6 : Appréciation du filtre 1 | 40 |
| Tableau 7 : Appréciation du filtre 2 | 40 |
| Tableau 8 : Décision finale pour la cible retenue : filtre 1 + filtre 2 | 40 |
| Tableau 9 : Les cibles priorisées dans la Région Analamanga | 41 |
| Tableau 10 : Les cibles priorisées catalyseurs | 42 |
| Tableau 11 : Récapitulatif de l'effectif des cibles retenues par domaine | 42 |
| Tableau 12 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 1 | 50 |
| Tableau 13 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 2 | 50 |
| Tableau 14 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 3 | 51 |
| Tableau 15 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 4 | 52 |
| Tableau 16 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 5 | 53 |
| Tableau 17 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 6 | 53 |
| Tableau 18 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 7 | 54 |
| Tableau 19 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 8 | 54 |
| Tableau 20 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 9 | 54 |
| Tableau 21 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 10 | 55 |
| Tableau 22 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 11 | 55 |
| Tableau 23 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 12 | 55 |
| Tableau 24 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 13 | 56 |
| Tableau 25 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 15 | 56 |
| Tableau 26 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 16 | 57 |
| Tableau 27 : Résumé de l'effectif des axes, des programmes et des interventions par paquet | 61 |
| Tableau 28 : Analyse input - output économie | 62 |
| Tableau 29 : Interventions phares dans le domaine Économie | 66 |
| Tableau 30 : Analyse input-output Santé | 69 |
| Tableau 31 : Résultats de l'analyse input output ODD 11 | 71 |
| Tableau 32 : Interventions phares dans le domaine de la Santé (Suite) | 72 |
| Tableau 33 : Analyse input - output Éducation | 75 |
| Tableau 34 : Analyse input-output gouvernance | 79 |
| Figure 1 : Localisation administrative d'Analamanga | 14 |
| Figure 2 : Évolution du nombre d'infection du SIDA à Analamanga de 2013 à 2018 | 15 |
| Figure 3 : Répartitions de la création d'Entreprises par secteur d'activités à Antananarivo en 2018 | 20 |
| Figure 4 : Répartition sectorielle de l'entrepreneuriat émergent à Madagascar en 2018 (%) | 21 |
| Figure 5 : Exemple de tableau RIA 1 | 29 |
| Figure 6 : Exemple de tableau RIA 2 | 30 |

Résumé exécutif

Le processus de localisation des ODD au niveau infranational est une suite logique de la démarche nationale de priorisation. C'est le processus de prise en compte des contextes régionaux et locaux dans la réalisation de l'Agenda 2030, en partant de la fixation d'objectifs et de cibles, jusqu'à la détermination des moyens de mise en œuvre et à l'utilisation d'indicateurs pour mesurer et suivre les progrès. Tel que définis, les trois grands aspects du processus de localisation des ODD ont été pris en compte. Il s'agit de la déclinaison territoriale de la priorisation nationale des cibles des ODD, de la définition des paquets d'interventions pour la mise en œuvre des ODD dans la Région et de la réalisation du mapping des sources de données pour les indicateurs de suivi des progrès au niveau local.

Dans un processus largement participatif et inclusif, les travaux de localisation des ODD ont permis de : (i) passer en revue les documents de planification régionale et de diagnostic pour évaluer leur degré d'alignement sur les ODD, (ii) définir pour la Région un ensemble de cibles à retenir comme prioritaires, (iii) retenir les paquets d'interventions à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre des ODD dans la Région et (iv) retenir les indicateurs devant servir au suivi des progrès.

La localisation des ODD a permis de retenir un ensemble de soixante-deux (62) cibles prioritaires pour la Région Analamanga, dont les quarante-trois (43) cibles de mise en œuvre et les dix-neuf (19) cibles de l'ODD 17 sur le partenariat pour la réalisation de l'Agenda. En ce qui concerne la mise en œuvre effective des ODD dans la Région Analamanga, 271 interventions ont été retenues et 83 indicateurs sont préconisés pour mesurer les progrès de la mise en œuvre des cibles prioritaires, parfois non encore renseignés.

Toutes les cibles prioritaires au niveau national ont été analysées lors de l'exercice de localisation au niveau régional. Les deux cibles concernant l'environnement marin sont logiquement non applicables. La cible 1.1 n'est pas priorisée non plus, car la pauvreté multidimensionnelle est plus significative que celle monétaire.

Analamanga souffre plus de vulnérabilité que de pauvreté, et au moindre choc, les non pauvres sont susceptibles de le devenir. Une amélioration au niveau des cibles 1.2ⁱ et 2.2ⁱⁱ permettent de mitiger la pauvreté dans la Région Analamanga. La stratégie consiste à intégrer les petits exploitants agricoles dans les chaînes de valeur et la création d'emplois décents.

Déjà mentionné dans le PRD 2005, la cible 16.9 a été priorisée dans cette optique. Priorisation qui permettra d'améliorer l'enregistrement des naissances et les relations administratives des services de l'état civil entre les communes, surtout quand il y a changement de statut matrimonial des administrés, évitant les doublons et autres abus.

L'Agenda 2030 aura un effet transformateur avec des impacts concrets et positifs sur la vie des personnes vulnérables, notamment les jeunes et les femmes si les collectivités locales et les acteurs au développement de la Région Analamanga œuvrent pour la réalisation effective des interventions retenues lors de ces travaux de localisation des ODD.

Du point de vue économique, les participants à l'atelier de priorisation des cibles ODD ont priorisé les cibles relatives à la promotion de la technologie et de l'innovation, au développement des chaînes de valeurs intégrant les plus grands nombres de petits producteurs surtout au niveau des zones agglomérées d'Antananarivo. L'atteinte de ces cibles exige l'interconnexion de toutes les cibles.

ⁱ D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes.

ⁱⁱ D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

Introduction

Madagascar vient de sortir d'une décennie de crises politiques cycliques qui ont fortement accentué la paupérisation de la population de la Grande Ile, et anéantipresque tous les efforts de développement entrepris. A cela se sont ajoutés les effets néfastes du COVID19 sur les plans économique et social.

L'Agenda 2030 constitue une opportunité devant servir de catalyseur à l'émergence et au développement du pays. Toutefois, la réussite de cet agenda dépend largement de son degré d'appropriation par les acteurs au développement et de la manière dont chaque région le mettra en œuvre. En effet, l'une des causes des résultats mitigés des OMD est l'approche descendante (top-down) utilisée dans sa définition et sa mise en œuvre. Cette approche a entraîné une appropriation et un alignement tardifs des OMD sur la planification des pays, dont notamment Madagascar. Les Nations Unies ont capitalisé cette leçon apprise des OMD et ont adopté la démarche ascendante (bottom-up) pour la définition et la mise en œuvre des ODD.

L'Agenda 2030 aura davantage d'effets transformateurs uniquement s'il est mis en œuvre et entièrement réalisé au niveau local. La localisation de l'Agenda reste donc la seule façon d'obtenir des résultats concrets et positifs sur les conditions socio-économiques de la population. Les ODD fournissent un cadre de politique de développement autour duquel les gouvernements locaux et régionaux et d'autres acteurs du développement (organisations internationales, sociétés civiles et universitaires) peuvent soutenir la réalisation des objectifs régionaux. C'est dans cette optique que le PNUD a accompagné le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et le Ministère de l'Economie

et du Plan dans l'organisation d'ateliers de localisation des cibles des ODD dans quatre Régions cibles de Madagascar, en 2019, et Analamanga en 2021. Le contexte de la pandémie déterminera le processus de réalisation de la localisation pour la suite.

Le contexte général de développement de la Région est présenté afin de connaître d'une façon très globale ses situations géographiques et socioéconomiques. Ces situations sortent souvent des problèmes sectoriels, mais ces derniers ne feront pas tous l'objet d'analyse et de solutions. Ce sont ceux identifiés par la Région comme priorités à résoudre et dont les solutions contribuent à l'atteinte des objectifs et cibles ODD qui sont traités dans le présent document.

Dans un processus largement participatif et inclusif, l'atelier de localisation des cibles des ODD a permis de : (i) passer en revue les documents de planification régionale pour évaluer leur degré d'alignement sur les ODD, et de diagnostic territorial pour en dégager les défis et problématiques ; (ii) définir pour la Région un ensemble de 63 cibles prioritaires ; (iii) retenir les indicateurs devant servir au suivi des progrès de la mise en œuvre. Le présent rapport présente les résultats de ce processus de priorisation des ODD au niveau de la Région Analamanga. Il est structuré en cinq sections qui présentent, successivement, le contexte de développement de la Région, les résultats de l'alignement des plans stratégiques régionaux sur les ODD et des défis, les résultats de la priorisation des cibles des ODD au niveau de la Région, le mapping des sources pour le suivi des progrès et les perspectives.



Section 1.

Contexte de développement
de la Région Analamanga



1.1. Situation géographique

« La Région Analamanga fait partie des Hautes Terres Centrales du pays. Située en son centre, et s'étendant sur une superficie de 17 448 km², elle est délimitée par les Régions : Betsiboka au Nord, Itasy et Bongolava à l'Ouest, Alaotra Mangoro à l'Est, et Vakinankaratra au Sud. Les routes nationales qui la traversent situent son chef-lieu à 356 km de celui d'Atsinanana (Toamasina), à 588 km de celui du Boeny (Mahajanga), à 160 km de celui du Vakinankaratra (Antsirabe), puis à 205 km de celui du Bongolava (Tsiroanomandidy). Compte tenu de sa position géographique, Analamanga ne dispose pas de sortie sur mer.

La Région Analamanga est subdivisée en cent trente-quatre (134) Communes regroupées dans huit districts (8) : Antananarivo Renivohitra, Antananarivo Atsimondrano, Antananarivo Avaradrano, Manjakandriana, Ambohidratrimo, Andramasina, Anjozorobe, Ankazobe¹ ».

Analamanga abrite la Capitale de Madagascar, la ville d'Antananarivo, située dans les hautes terres centrales de Madagascar, et culmine à 1.300 m d'altitude. Elle est localisée entre 18°55' de latitude sud et 47°32' de longitude. Sa superficie est de 86,4 km².²



Figure 1 : Localisation administrative d'Analamanga

¹ Centre de Recherches, d'études et d'Appui à l'analyse Économique à Madagascar, Monographie Région Analamanga, 2013, p. 23

² ONU Habitat, Madagascar : profil urbain d'Antananarivo, 2012.

1.2. Contexte socio-économique

1.2.1. Situation démographique

En 2018, la population de la Région Analamanga est de 3.618.128 habitants, soit 14,10% de celle du pays³, avec un rapport de masculinité de 96,2%. La Région compte 901 914 ménages, dont la taille moyenne est de 4,0 individus si elle est de 4,2 pour Madagascar⁴. L'effectif et la taille moyenne des ménages selon le milieu de résidence se présentent comme suit :

- milieu urbain : 351.806 ménages avec une taille moyenne de ménage de 3,9 ;

- milieu rural : 550.108 ménages avec une taille moyenne de 4,9.

L'ensemble représente une moyenne de 4,0.

De 1993 à 2018, la population d'Analamanga a évolué de 1.758.927 à 3.618.128, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2,93% contre 3,01% pour le pays. Chaque année, entre 1993 et 2018, Antananarivo Renivohitra (la Capitale) voit sa population augmenter en moyenne de 16.823 habitants, soit un taux d'accroissement de 2,37%.

1.2.2. Situation sociale

1.2.2.1. Pauvreté

Du point de vue pauvreté (Cible ODD 1.2), « avec une incidence de 44,3%, la Région Analamanga connaît le niveau le plus élevé de pauvreté multidimensionnelle. Ceci n'est pas surprenant puisque c'est dans cette Région que se trouve la Capitale où la plupart des entreprises, des infrastructures sanitaires et scolaires sont implantées »⁵.

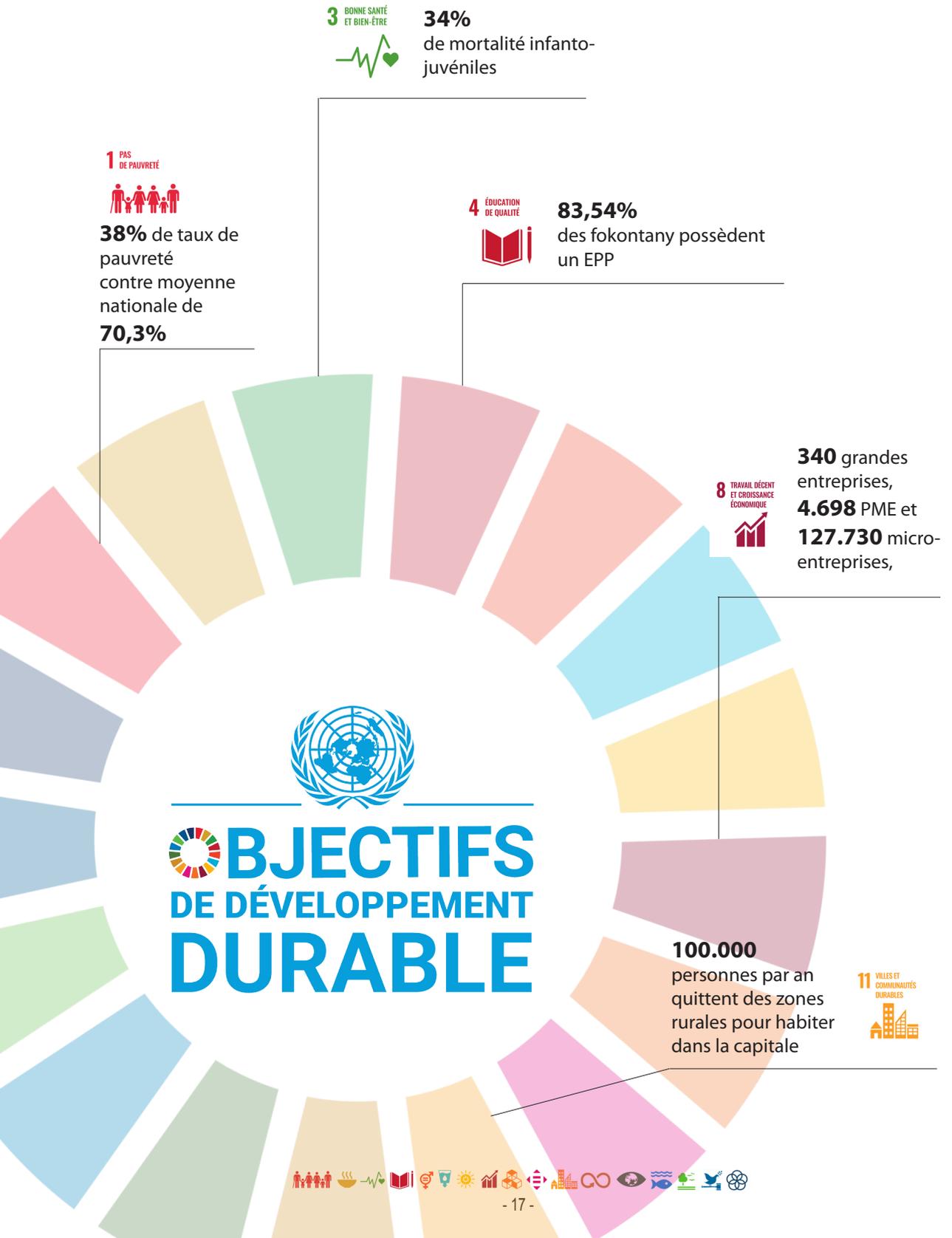
De plus, le statut et la position géographique de la Région lui procurent des avantages et des opportunités par rapport aux autres Régions.

Les conditions de vie des ménages constituent un paramètre important pour mesurer la pauvreté multidimensionnelle ; l'on suppose que les ména-

³ INSTAT Madagascar, Troisième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH 3), 2019, p. 12

⁴ Ibid. p. 19.

⁵ (IPM, p. 137)



Infrastructures scolaires publiques

Ecole Primaire Publique (EPP)

Toutes les communes de la Région Analamanga disposent au moins d'une EPP. Au total, 1.411 EPP¹³ ont été recensées dans les 1.689 Fokontany que dispose la Région dont 13,7 % sont des écoles communautaires. Au niveau national, cette proportion est de 26,1%, soit presque le double.

Du point de vue logistique, 6.129 salles de classe ont été recensées, soit en moyenne près de 4 salles de classe par EPP. Au niveau national, on enregistre en moyenne 2,6 salles de classe par EPP.

Collèges d'Enseignement Général (CEG)

Au total, la Région Analamanga compte 145 CEG¹⁴. Environ 88,1% des communes de la Région ont des CEG implantés sur leurs territoires. Cette proportion est élevée par rapport à la moyenne nationale qui est de 70,2%.

En termes de salles de classe des CEG, la Région Analamanga en compte 1.212 soit entre 8 et 9 (8,3) salles par établissement ; chiffre qui est supérieur à celui de la moyenne nationale laquelle est de 6,6 salles de classe par établissement. Toutefois, la moyenne diffère entre les Districts : les CEG du district d'Antananarivo Renivohitra ont par exemple en moyenne plus de 20 salles de classe, tandis que ceux d'Andramasina, Anjozorobe, et Ankazobe n'en disposent en moyenne qu'entre 4 et 5.

Lycées publics d'enseignement général

12,7% des communes de la Région Analamanga, contre 8,8% de celles de tout Madagascar disposent d'un lycée public d'enseignement général. Le district d'Antananarivo Renivohitra, dispose de 6 Lycées publics d'enseignement général. Ceux d'Ambohidratrimo et de Manjakandriana en disposent respectivement, de 4 et 3 tandis que les autres districts n'en sont dotés que de 2 chacun et celui d'Andramasina d'un seul.

En termes de salle de classe, les lycées de la Région Analamanga en disposent en moyenne entre 16 et 17 salles par établissement contre une fourchette de 10 à 11 pour tout Madagascar. Toutefois, les lycées publics d'Antananarivo Renivohitra sont dotés en moyenne de 38 salles de classe. Ceux de Manjakandriana n'en possèdent que 12 et Ambohidratrimo 8. Pour les autres districts, le nombre de salles de classe des lycées publics se situe entre 6 et 8.

Concernant le personnel enseignant, 10% de l'effectif total des enseignants des EPP se trouvent à Analamanga. Parmi ces enseignants, 46% sont des enseignants FRAM. 18,9% des enseignants des CEG du niveau national, dont 21% du FRAM, travaillent à Analamanga. Pour les Lycées publics, les enseignants dans la Région Analamanga représentent 19,3% de ceux du niveau national.

1.2.3.

Contexte économique

La part de la Région Analamanga dans le PIB National est de 31,6% tandis que celles des autres Régions sont inférieures à 10%. Cela démontre que la Région Analamanga est relativement performante par rapport aux autres Régions en termes de production. Cette situation est due au fait que la Région Analamanga, est celle qui bénéficie de l'accès aux différents facteurs de production ainsi qu'aux différentes facilités, comparée aux autres, en tant que Région qui abrite la capitale du pays. Les principaux secteurs économiques de la Région Analamanga sont : Primaire : l'Agriculture (dont l'élevage et la pêche) ; Secondaire : l'Industrie (manufacturière, minière, artisanat) ; Tertiaire : le commerce, les autres entreprises de service (NTIC, transport,...).

1.2.3.1.

Secteur Primaire

Agriculture

Madagascar est un pays à vocation essentiellement agricole. Le pays est caractérisé par la forte concentration des activités économiques dans le secteur primaire. Par ailleurs, située dans une région intertropicale, la Grande Île bénéficie d'une situation géographique et d'un climat tropical, favorables au développement des ressources biologiques aussi bien terrestres que marines, ainsi qu'à la pratique des activités agricoles.

Par rapport à la situation nationale, la Région Analamanga dispose de 4,51% des surfaces cultivables totales et 2,7% des surfaces cultivées. Le rapport surface cultivée/cultivable fait ressortir une proportion cultivée relativement faible au niveau de la Région. Ce ratio est seulement 31,1% contre une moyenne nationale de 51,7%.

¹³ Centre de Recherches, d'Études et d'Appui à l'Analyse Économique à Madagascar (CREAM), Monographie Région Analamanga, CREAM février 2013

Tableau 1 : Part des surfaces cultivées par rapport aux surfaces cultivables par District de la Région d'Analamanga en 2005

| Districts | Surface cultivable (ha) | Surface cultivée (ha) | Surface cultivée sur cultivable (%) |
|---------------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Ambohidratrimo | 23 087 | 21 100 | 91,4% |
| Andramasina | 18 163 | 14 750 | 81,2% |
| Anjozorobe | 74 428 | 28 070 | 37,7% |
| Ankazobe | 283 368 | 28 070 | 9,9% |
| Antananarivo Atsimondrano | 27 995 | 34 880 | 80,3% |
| Antananarivo Avaradrano | non disponible | non disponible | non disponible |
| Antananarivo Renivohitra | non disponible | 791 | non disponible |
| Manjakandriana | 21 500 | 23520 | 91,4% |
| Total de la région | 457 446 | 142 276 | 31,1% |
| Madagascar | 10 140 964 | 5 245 237 | 51,7% |

Source : Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Région Analamanga - PROGRAMME RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT (PRD)

Par ailleurs, le secteur agricole représente 95% du territoire régional et environ 40% de la population. Il prédomine dans les districts autres que celui de l'agglomération d'Antananarivo où l'agriculture est en concurrence avec l'urbanisation en termes d'occupation du sol.

Les principales filières agricoles de la Région sont : la riziculture, principale activité de la quasi-totalité des ménages. Des cultures de rente (maraîchage, horticulture, ...) sont pratiquées dans les localités proches des zones urbaines et périurbaines. La culture de pomme de terre est localisée en peu plus loin (dans les districts d'Andramasina et de Manjakandriana).

Élevage

La Région Analamanga est à tous points de vue, favorable à l'élevage. C'est une des filières potentielles des zones rurales de la Région : l'élevage porcin (Ankazobe) , l'élevage de vache laitière (Manjakandriana et Antananarivo Atsimondrano) ; l'aviculture intensive se pratique surtout dans les zones se trouvant à proximité de la capitale pour répondre à la demande élevée d'œufs et de volailles ; les palmipèdes (plaine de Betsimitatatra, Andramasina et Manjakandriana. Toutes les zones rurales toutefois pratiquent l'élevage extensif de volailles (akoho gasy), de porcs et d'ovins.

Pêche et Pisciculture

La population de la Région pratique des activités de pêche comprenant la pêche en eau douce, la rizipisciculture (19,84% des communes), la pisciculture (9,7% des communes) et l'aquaculture (0,75%) des communes). Les principaux acteurs travaillant dans ce secteur se trouvent en principe dans les Districts Andramasina, Antananarivo Atsimondrano, Antananarivo Avaradrano, Anjozorobe, Ambohidratrimo et Manjakandriana.

Analamanga dispose de quelques grands lacs

dont Tsiacompaniry (district d'Andramasina). Malgré cette potentialité, on constate depuis quelques années une diminution importante du nombre de poissons disponibles dans ces lacs.

Sériciculture

Madagascar possède une longue tradition séricicole basée sur l'exploitation de ver à soie sauvage (BOROCERA MADAGASCARIENSIS) et sur l'élevage de ver à soie mûrier (BOMBYX MORI). La filière est caractérisée par une structure essentiellement familiale (activité secondaire de complément) et artisanal avec le plus souvent une grande dispersion voire un enclavement de certains opérateurs. Les principales zones potentielles à cette activité sont : Ambohidratrimo - Mahitsy, Ankazobe, Antananarivo-Avaradrano, et Antananarivo-Atsimondrano.

Mines

La Région Analamanga dispose de plusieurs réserves minières non encore suffisamment valorisées : des réserves d'or et des pierres précieuses, localisées dans les districts d'Ankazobe et d'Anjozorobe, et à moindre importance dans le district d'Andramasina ; des réserves d'uranium dans les districts d'Ankazobe et d'Anjozorobe ; des réserves de quartz cristal de roches situées la partie Nord et Est d'Ankazobe, ainsi que dans la partie Est d'Anjozorobe ; des réserves de divers autres minerais éparpillés dans plusieurs localités (sillimanite, phlogopite, kaolinite, muscovite,...).

" La Région Analamanga, est celle qui bénéficie de l'accès aux différents facteurs de production ainsi qu'aux différentes facilités, comparée aux autres "

1.2.3.2. Secteur Secondaire

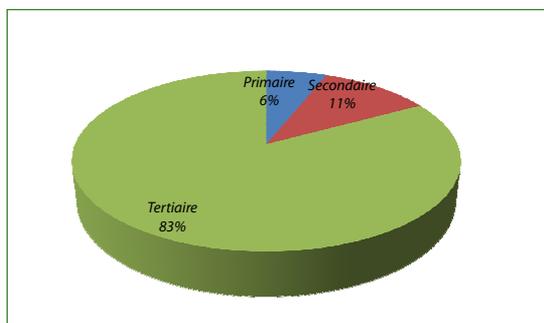
Industrie et Industrialisation

Selon l'engagement 7 de la Politique Générale de l'Etat¹⁵, l'industrialisation à grande échelle sera le moteur de développement des 119 districts. L'objectif est de produire localement tous les besoins du pays. Les grands défis de l'industrialisation de Madagascar sont de « soutenir l'entrepreneuriat malgache, favoriser l'investissement dans le secteur industriel, promouvoir le 'Made in Madagascar' ».

Le secteur industriel malgache est principalement basé sur l'industrie alimentaire, l'industrie des boissons, l'énergie et les zones et les entreprises franches (textiles et habillements). Le tissu industriel est encore faible en termes de diversification et de performance. L'industrie a contribué à hauteur de 19% du PIB en 2017.

Pour la Région Analamanga, la création d'entreprises formelles se fait auprès de l'EDBM. La Figure 03 montre la répartition de la création d'entreprises par secteur à Antananarivo, en 2018.

Figure 3 : Répartitions de la création d'Entreprises par secteur d'activités à Antananarivo en 2018



Source : EDBM, Sociétés enregistrées à l'EDBM TANA, année 2018, septembre 2019.

L'investissement dans le secteur tertiaire, dont notamment le commerce domine à Antananarivo. Le secteur secondaire ne représente que 11% de l'effectif total des entreprises créées, et le secteur primaire 6%. Le district d'Atsimondrano est toujours favorable à la création d'entreprises, à cause entre autres de l'existence de zones industrielles (Filatex,...). En 2015, 15,1% des entreprises créées se sont installées à Antananarivo Atsimondrano, contre 14,0% à Antananarivo I. Pour Ankazobe, Anjozorobe et Andramasina, les parts des entreprises créées au niveau national

¹⁵PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, Présentation de la Politique Générale de l'Etat.

en 2015 qui se sont implantés dans ces districts sont respectivement de 0,7% ; 1,5% et 2,2%.

Secteur Privé et PME

Selon la définition utilisée jusqu'à ce jour, une entreprise est considérée comme une PME, indépendamment de son secteur d'activité, si elle répond à l'un ou l'autre des deux critères suivants :

- effectif permanent compris entre 5 et 100 employés,
- total du bilan compris entre 60 et 600 millions ariary.

En outre, les types d'entreprises ci-après sont qualifiés de micro-entreprises. Il s'agit des : (i) entreprises dont le nombre d'employés est inférieur à cinq et bilan inférieur à 60 millions d'ariary ; (ii) entreprises individuelles ; (iii) artisans ; et (iv) coopératives.

Plus de 80% des entreprises identifiées à Madagascar sont des micros, petites et moyennes entreprises. Selon un rapport publié par l'institut National de la statistique (INSTAT), l'entreprise-type à Madagascar est une micro-entreprise dont la taille ne dépasse pas 10 employés. Les micro-entreprises représentent plus de 96% des entreprises légalement formées dans le pays et dont la majorité sont installées dans la Capitale.

A Antananarivo, on compte près de 127.730 micro-entreprises, 4.698 PME et 340 grandes entreprises, si la totalité dans toutes les Régions de l'île s'élève à 203.581 micro-entreprises, 7.337 PME et 397 grandes entreprises (données 2013).

Entrepreneuriat des jeunes et des femmes

En principe, les activités entrepreneuriales doivent servir à l'atteinte des ODD incluant : (i) ODD 2 : éliminer la faim ; assurer la sécurité alimentaire ; améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable ; (ii) ODD 8 : promouvoir une croissance économique soutenue ; partagée et durable ; le plein emploi productif et un travail décent pour tous ; et (iii) ODD 10 : réduire les inégalités entre les pays et en leur sein.

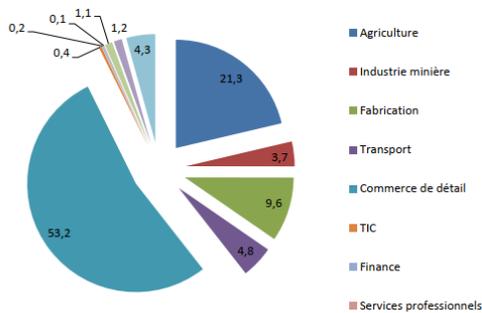
En tant que Capitale, Antananarivo présente beaucoup plus d'opportunités entrepreneuriales surtout pour les jeunes. Les six structures d'accompagnement entrepreneurial recensées à ce jour¹⁶, sont de type privé et se trouvent dans la capitale. Il s'agit de : Regus, RedZone, Habaka Madagascar Innovation Hub, Era coworking, Workshop Idea Center et Le BOP Village.

Des études ont sorti que les femmes réussissent mieux dans leurs entreprises. Elles défendent

¹⁶INSCAE/GEM/INSTAT, Les enjeux et défis de l'Entrepreneuriat à Madagascar en 2018, Rapport National « Global Entrepreneurship Monitor »

un taux de 61,3% contre 52,0% pour la gent masculine si l'ensemble affiche un taux de 56,8%.¹⁷ Les activités entrepreneuriales émergentes se trouvent à plus de la moitié de l'ensemble dans la branche commerce de détail. La structure de l'entrepreneuriat émergent par secteur d'activités est présentée par le graphique ci-après.

Figure 4 : Répartition sectorielle de l'entrepreneuriat émergent à Madagascar en 2018 (%)



Source : INSCAE/GEM/INSTAT, *Les enjeux et défis de l'Entrepreneuriat à Madagascar en 2018, Rapport National « Global Entrepreneurship Monitor »*

Artisanat

Le secteur artisanat à Madagascar compte actuellement 482.929¹⁸ (effectif de la population âgée de 15 ans et plus) artisans dont 44,2% se trouvent dans la Région Analamanga. ce chiffre ne reflète pas la réalité vu que seuls les artisans qui ont déclarés officiellement leurs activités comme étant principales, ont été recensés dans le RGPH-3. Il y aurait donc beaucoup plus d'autres artisans qui ne sont pas comptés dans cette liste car l'artisanat est une activité secondaire pour eux.

L'artisanat tient une place importante dans la vie sociale, économique et culturelle de la population. L'engagement 6 de la PGE « Emploi décent pour tous » prône les objectifs ci-après pour l'artisanat : (i) valoriser l'importance économique des métiers d'artisans pour maintenir des emplois décents ; (ii) promouvoir l'entrepreneuriat féminin et le rayonnement du savoir-faire malagasy ; et (iii) appuyer la formalisation du secteur pour générer des revenus décents.

Les professions d'artisans sont, par conséquent, classées en 4 secteurs bien définis : (i) secteur de l'alimentation, (ii) secteur de la fabrication, (iii) secteur du bâtiment, et (iv) secteur des services. Selon le code de l'artisanat, le secteur

est caractérisé par 12 filières et 157 métiers d'artisans.

Tourisme

Madagascar est une des destinations mondiales les plus connues pour le tourisme de nature, en raison du taux d'endémicité élevé de sa faune et de sa flore. Certains Districts de la Région Analamanga disposent d'aires protégées, habitats de nombreux espèces protégées de faunes et flores. En outre, l'histoire de Madagascar, confère à Analamanga un statut particulier de Région touristique : Antananarivo, étant le fief de la royauté malagasy à l'époque précoloniale. Ainsi, la Région présente un atout non négligeable en matière de tourisme culturelle et urbaine. Parmi les sites les plus visités il y a : le palais de la Reine, les Rovav'Ambohimanga, les 12 collines sacrées, etc. ; les différents monuments historiques et/ou culturelles (cathédrales, temples, ...) érigés lors de l'époque coloniale ; etc.

Coopératives

Les Partenaires Techniques et Financiers comme les Nations Unies (ONU), l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et l'Alliance Coopérative Internationale (ACI), s'accordent à reconnaître que l'entreprise coopérative est le type d'organisation le mieux adapté pour combattre et réduire la pauvreté et l'exclusion sous toutes leurs formes.

Il est ainsi reconnu que le développement des coopératives permet d'atteindre 11 ODD¹⁹ : (i) Mettre fin à la pauvreté ; (ii) Autonomiser les filles et les femmes et parvenir à l'égalité des sexes ; (iii) Garantir une éducation de qualité et des programmes d'apprentissage tout au long de la vie ; (iv) Assurer les conditions d'une vie en bonne santé ; (v) Assurer la sécurité alimentaire et l'équilibre nutritionnel ; (vi) Assurer un accès universel à l'eau et à l'assainissement ; (vii) Garantir une énergie durable ; (viii) Créer des emplois, des moyens d'existence durables et une croissance équitable ; (ix) Gérer les richesses naturelles de façon durable ; (x) Assurer une bonne gouvernance et un cadre institutionnel efficace ; (xi) Garantir des sociétés stables et pacifiques ; et (xii) Créer un environnement mondial favorable et encourager les financements à long terme.

¹⁷ Ibid

¹⁸ INSTAT, RGPH3

¹⁹ OIT, Coop Alliance Internationale Coopérative (AIC), *Les coopératives et les Objectifs du développement durable, Une contribution au débat sur le développement pour l'après-2015*

A Madagascar, c'est le secteur primaire qui domine dans les activités des coopératives, fait justifiant que c'est un pays à vocation agricole. Par contre, dans la Région Analamanga qui abrite 28% de l'ensemble des coopératives à Madagascar, 54% de ces dernières sont du secteur tertiaire et seulement 17% appartiennent au secteur agricole.

Tableau 2 : Répartition par secteur d'activités des coopératives à Madagascar et dans la Région Analamanga en 2020

| Régions | Primaire | % | Secondaire | % | Tertiaire | % | Total | % |
|------------|----------|----|------------|----|-----------|----|-------|-----|
| Analamanga | 275 | 38 | 97 | 14 | 344 | 48 | 716 | 100 |
| Madagascar | 1638 | 65 | 261 | 10 | 638 | 25 | 2 539 | 100 |
| Analamanga | | 17 | | 37 | | 54 | | 28 |

Source : MICA/DPE/Service des Coopératives, Mai 2021

Secteur Informel

Pour Madagascar, l'absence de perspective d'embauche a fait augmenter de 20% le nombre de personnes travaillant dans l'informel en seulement 5 ans, soit de 2008 à 2013. 80% de la population active contre 60% sont concernées par ce phénomène qui contribue à hauteur de 24%²⁰ au PIB du pays.

Le manquement à la réglementation constitue le principal objet de litige entre le secteur informel et l'Etat. 3% des UPI déclarent avoir connu des problèmes avec les agents de l'Etat. La branche « Transport » est la plus touchée : 14% des opérateurs informels de ce secteur se plaignent d'avoir eu un différend avec l'autorité publique. Dans la branche « Industrie », 24% des UPI ont rencontré ce problème tandis que 15% pour la branche « Commerce ».

La ruée vers le secteur informel est le seul recours pour la plupart des Malgaches pour faire face aux différentes crises qui ont sévi à Madagascar. Les difficultés liées à la création d'emplois formels sont les facteurs qui favorisent ce secteur. En général lors des crises, le taux d'emploi au niveau du secteur privé baisse alors que le nombre de nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi ne cesse d'augmenter. L'informel revêt donc deux aspects : d'une part, il constitue une alternative de survie aux groupes de personnes victimes des effets des crises et des chômeurs ; mais d'autre part le secteur informel constitue un manque à gagner pour l'Etat, une concurrence déloyale aux entreprises formelles ; et un inhibiteur des initiatives entrepreneuriales, alors que plus de 400.000

jeunes diplômés arrivent sur le marché de travail, chaque année, et que le tissu industriel du pays n'est pas en mesure de leur procurer de travail.

Infrastructures économiques

L'insuffisance et le mauvais état des infrastructures économiques limitent le développement des activités. En effet, la situation de l'approvisionnement en eau et en électricité laisse à désirer, et constitue un véritable blocage pour le développement du secteur secondaire. De même pour les accès routiers qui empêchent l'évacuation des produits locaux.

Eau

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau de la Région, Analamanga enregistre un taux de desserte en eau potable de 72% (au-dessus de celui de l'OMD) contre 44% au niveau national. L'eau de la JIRAMA n'est disponible qu'au niveau des centres urbains. (Diagnostic territorial, 2014). La desserte en eau coïncide avec la densité du réseau routier. Parmi les zones les moins favorisées figurent le district d'Andramasina, la partie nord du district d'Anjozorobe, la zone située entre la RNP 4 et RNS 3 et la CR de Fiadanana Ankazobe. (Diagnostic territorial, 2014).

Le total des ressources en eau utilisée est estimé à 15.518 hm³⁽²¹⁾ par an (tandis que l'hydroélectricité nécessite 5.470 hm³ ou 4,5% de ressources naturelles. Le secteur agricole est le plus important utilisateur de l'eau (estimé à 96% en 2000), suivi des villes (3%) et les industries notamment de textile, de générateur d'hydroélectricité et les industries minières (2%). Le total du volume d'eau fournie aux industries et services est estimé à 946 hm³ dont 912 hm³ sont prélevés directement par les opérateurs, et 36 hm³ fournis par le réseau. Les plus importants utilisateurs de l'eau du secteur industriel et de services utilisent principalement de l'eau potable. Toutefois, certains utilisateurs, tels que les embouteilleurs de boissons, utilisent aussi l'eau, dont certaines sont issues de leurs propres prélèvements.

La surface irriguée de Madagascar, notamment les rizières, est estimée à un million d'hectares ou 30% du total des terres cultivables. L'infrastructure d'irrigation est souvent dans une mauvaise condition à cause du manque de financement pour sa maintenance.

Énergie

Pour ce qui est de l'Énergie, Madagascar dispose d'un potentiel hydraulique parmi les plus importants d'Afrique mais qui est insuffisamment ex-

²⁰ INSTAT, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel (ENEMPSI) 2012

²¹ Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène-WAVES, Comptabilisation du capital naturel et Valorisation des services de l'Ecosystème, Juin 2016.

exploité. 1.500 sites répartis sur tout le pays ont été identifiés et sont à divers stades d'études pour un potentiel total de près de 8.000MW²².

Concernant la Région Analamanga, ci-après la situation en réseau électrique du réseau Interconnecté d'Antananarivo :

- centrales hydro-électriques Andekaleka, Mandraka, Antelomita, Tsiacompaniry, Manandona, Sahavitry,
- centrales thermiques : Ambohimambola, Mandrozeza, Atsirabe,
- centrale solaire photovoltaïque (Ambatolampy).

Cependant les aménagements actuels ne totalisent que 160MW. L'utilisation du bois de chauffe et du charbon de bois représente depuis toujours plus de 98% de l'énergie consommée, et le bois utilisé est en grande majorité issu d'une exploitation illicite et destructive des ressources forestières.

Selon le Stratégie Régionale en Bois Énergie, la Région Analamanga consomme à elle seule 70% de la production nationale de charbon de bois soit un équivalent de 371.697 tonnes/an. Le bois de chauffe est estimée à une utilisation de 245.577 tonnes/an. D'où la dégradation des forêts naturelles dont la couverture est passée de 9,4 millions d'ha en 2005 à 9,2 millions d'ha en 2010, soit une réduction de presque 40.000 ha par an. La Nouvelle Politique de l'Énergie préconise l'accès de 70% des ménages à une source d'électricité ou éclairage moderne, l'équipement de 70% des ménages en foyers de cuisson économes utilisant des combustibles appropriés, et l'adoption de mesures abordables en matière d'efficacité électrique et thermique (par 60% des ménages, des industries, et des commerces) à l'horizon 2030.

Marché

Le marché, avec un nombre de consommateurs importants et la présence des industries agro-alimentaires à Antananarivo font du secteur agricole un secteur porteur et prometteur. Ainsi, l'agriculture et l'élevage ainsi que les industries hors ZFI du textile de l'habillement se fondent d'abord sur le marché local. Près de la moitié de la population active de la Région Analamanga exerce dans le secteur tertiaire qui se déroule essentiellement à Antananarivo et ses environs. Toutefois, l'insuffisance d'infrastructures de marchés adéquates face au nombre croissant des commerçants constitue un défi pour la CUA sur le plan sécurité, circulation, salubrité, etc.

²²Ministère de L'Énergie et des Hydrocarbures, LETTRE DE POLITIQUE DE L'ÉNERGIE DE MADAGASCAR 2015-2030, septembre 2015

1.2.4.

Contraintes de développement

En termes de développement, la Région Analamanga est marquée par des disparités territoriales. D'un côté, l'existence des zones urbaines et péri-urbaines qui disposent de conditions plus ou moins favorables au développement et de l'autre côté, les zones rurales souvent reculées et limitées.

Pour aborder la question de contraintes de développement, il faut distinguer et mettre en exergue ces deux contextes différents.

Pour les centres urbains, les problématiques tournent autour des domaines suivants :

- emploi,
- protection sociale,
- exode rural,
- violences et sécurité,
- environnement des affaires,
- cadre de vie,
- formel et informel,
- genre et inclusivité,
- transport,
- infrastructures structurantes,
- ordures,
- énergies, et
- assainissement.

En effet, par l'existence de la Capitale en son sein, elle regroupe l'ensemble des différents ministères sectoriels avec leurs organismes rattachés, elle est le centre d'implantation des bureaux des agences des partenaires techniques et financiers du développement, et les principaux centres de formations et institutions universitaires.

Le développement des centres urbains et périurbains est surtout structuré autour du secteur secondaire et tertiaire. Cependant, le tissu industriel, les nouveaux investissements et le secteur privé formel n'arrive pas à satisfaire les besoins en emploi du fait de l'inadéquation de l'environnement des affaires (fiscalités trop élevé, accès à l'énergie souvent limité ou trop cher, cadre réglementaire insuffisant, lourdeurs des procédures administratives des investissements,...), à cela s'ajoute la dégradation des infrastructures routières. De ce fait, on assiste de plus en plus au développement du secteur informel qui entrave l'entrée des recettes fiscales de l'État.

L'augmentation incessante du chômage, souvent renforcé par l'explosion de l'exode rurale entraîne l'amplification de l'insécurité et des cas de violences engendrées surtout au lendemain de la pandémie du COVID19.

Les personnes vulnérables (femmes, filles, enfants, handicapés, ...) sont obligées de s'adonner à de pires formes d'activités comme service domestique, prostitution, mendicité, ...

Le tissu industriel, le secteur privé formel, les nouveaux investissements n'arrivent pas à satisfaire les demandes d'emploi de plus en plus croissantes. La principale raison de cette situation est l'inadéquation de l'environnement des affaires face au défi de développement du secteur privé, notamment l'Industrie. A cela s'ajoute la dégradation des infrastructures routières ainsi que la difficulté d'accès et la cherté des coûts de facteurs comme l'Énergie. Si le secteur formel ne se développe pas, les recettes fiscales demeurent insuffisantes pour le fonctionnement et l'investissement de l'Etat en faveur du développement économique et social.

Les caractéristiques de la Région Analamanga qui semble la « mieux lotie » entraînent par ailleurs des pressions, sur toutes les dimensions de développement inclusif et durable. En effet, Analamanga présente la densité de la population la plus élevée²³ avec 210.3 hab./km² contre 43,7 hab./km² pour l'ensemble de Madagascar. Il est estimé que plus de 100.000²⁴ personnes par an quittent des zones rurales pour habiter dans la Capitale. Cet accroissement de l'exode rural entraîne des besoins également accrus, entre autres, d'emplois, de services sociaux de base, en infrastructures ; en logements, etc. Toutefois, force est de constater que les offres sont loin de satisfaire ces besoins.

Par conséquent, l'on assiste à des formes de violences et d'insécurité grandissantes à cause de l'insuffisance de l'emploi, surtout après la crise engendrée par la pandémie de covid-19 qui a contraint beaucoup d'entreprises et d'activités à fermer. Les personnes les plus vulnérables (femmes, filles, enfants, handicapés, ...) sont obligées de s'adonner à de pires formes d'activités comme services domestiques, prostitution, mendicité, etc. Le nombre d'emplois informels de commerçants augmentent très vite et la plupart des rues et même les trottoirs en sont investis, rendant la circulation difficile. La prolifération des bidons villes dans le centre urbain de la Région marque la dégradation progressive des conditions de vie de la population. En effet, dans certains quartiers de la ville d'Antananarivo, une grande partie de la population vit dans une condition précaire (les habitations ne correspondent pas aux normes de construction et de bien être minimales). On estime qu'entre 60% et 70%²⁵ de toutes les

implantations de la Capitale sont constituées de constructions informelles dans des conditions insalubres et précaires. Outre la précarité des habitations, l'assainissement constitue de véritables problèmes au niveau des villes de la Région. En effet, le non respect du plan d'urbanisme directeur constitue la principale cause de la défaillance de l'assainissement, mais il faut également noter que la concentration humaine dans les villes engendre une production inestimable d'ordures souvent mal gérées et difficiles à évacuer, entraînant l'obstruction des canaux d'évacuation d'eau, facteur d'inondation durant les saisons de pluies.

Pour ce qui est des zones rurales, les principales contraintes résident dans les points suivants :

(i) la dégradation des routes et des voies de desserte, rendant difficile l'évacuation de la production ;

(ii) la difficulté de diversification des activités agricoles à cause de la faiblesse de capacités techniques et de gestion des producteurs d'une part, et des problèmes fonciers d'autre part ; et l'insécurité régnante annihilant parfois toutes initiatives productives, d'autre part.

(iii) la dégradation de l'environnement due aux feux de brousse :

- diminution de la production (ensablement et stérilité des champs de culture et des rizières à cause de l'érosion ;

- insuffisance de pluies entraînant la perturbation du calendrier cultural ;

- tarissement des sources et des plans d'eau ;

- la destruction des aires protégées et de l'écosystème engendrant, outre le changement climatique, des préjudices au secteur Tourisme.

En 2016, la superficie incendiée dans la Région Analamanga s'éleva jusqu'à 32.630,55 ha. Cependant, la majorité des terrains brûlés sont des tanety, soit 28.978,65 ha. Sur le plan national, la superficie incendiée est de 105.963 ha. En 2018, le nombre de points de feux a augmenté beaucoup plus que l'année précédente, surtout pour le District d'Ankazobe qui représente 1.231 points de feux.

²³Résultats globaux du RGPH-3, Tome 1, 2019

²⁴International Organization for Migration in Madagascar, Annual report 2019

²⁵International Organization for Migration in Madagascar, Annual report 2020

1.3. Enjeux de la localisation des ODD dans la Région Analamanga

La Déclaration du Millénaire en septembre 2000 par l'Assemblée Générale des Nations Unies a été un tournant décisif dans la planification des politiques publiques des pays en développement. Elle s'est traduite en une série d'engagements en termes de cibles et d'indicateurs clairement définis et visant à réduire la pauvreté et accélérer le développement humain.

Globalement, les progrès réalisés dans le cadre des politiques de mise en œuvre des OMD à Madagascar sont assez contrastés laissant d'importants défis en termes de pauvreté et d'inégalités. Toutefois, la mise en œuvre des OMD a permis de capitaliser des leçons pour le succès des politiques de développement. Elles concernent entre autres (i) l'appropriation précoce des objectifs globaux de développement, (ii) la conception d'instruments de mise en œuvre des objectifs de développement, et (iii) le suivi de la mise en œuvre des interventions au-delà des résultats.

En réponse aux défis irrésolus par les OMD et en capitalisant les leçons apprises de leur mise en œuvre, la communauté internationale sous l'égide des Nations Unies a adopté, en septembre 2015, un nouvel agenda de développement durable pour accélérer à l'horizon 2030 la transition vers le développement économique, social et environnemental de tous les pays membres. Il s'agit d'un programme universel et ambitieux composé de dix-sept (17) Objectifs de Développement Durable (ODD) avec pour but ultime, l'éradication de la pauvreté dans le respect de l'environnement.

La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies portant sur ce programme énonce en son article 55 que : « Les objectifs et les cibles de développement durable sont intégrés et indissociables ; ils sont par essence globaux et applicables universellement, compte tenu des réalités, des capacités et des niveaux de développement des différents pays et dans le respect des priorités et politiques nationales. Si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque État qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités. Il appartient aussi à chaque État de décider de la manière dont ces aspirations et cibles devront être prises en compte par les mécanismes nationaux de planification et dans les politiques et stratégies nationales... ».

En réponse à cet appel de l'Assemblée Générale des Nations Unies, le PNUD a appuyé le Gouvernement de Madagascar dans un processus inclusif de priorisation nationale des cibles des ODD de l'Agenda 2030 en 2018. A l'issue du processus, Madagascar dispose d'un rapport national de priorisation des cibles des ODD, contenant 64 cibles prioritaires et 85 indicateurs de suivi de la mise en œuvre des ODD.

Le processus de localisation des ODD au niveau infranational est une suite logique de la démarche nationale de priorisation. C'est le processus de prise en compte des contextes infranationaux (régionaux et locaux) dans la réalisation de l'Agenda 2030, en partant de la fixation d'objectifs et de cibles, jusqu'à la détermination des moyens de mise en œuvre et à l'utilisation d'indicateurs pour mesurer et suivre les progrès. Tels que définis, les trois grands aspects du processus de localisation des ODD ont été pris en compte. Il s'agit d'une déclinaison territoriale de la priorisation nationale des cibles des ODD, de la définition de paquets d'interventions pour la mise en œuvre des ODD dans la région et de la réalisation du mapping des sources de données pour les indicateurs de suivi des progrès au niveau local. Ainsi, l'Agenda 2030 aura un effet transformateur avec des impacts concrets et positifs sur la vie des personnes vulnérables, notamment des jeunes et des femmes, grâce à l'appui qui sera apporté dans toute la chaîne Planification-Programmation-Budgétisation-Exécution-Suivi-Evaluation. De façon plus spécifique, la localisation des ODD permettra de :

- adapter le cadre international (Agenda 2030) aux différents contextes locaux ;
- déterminer la pertinence actuelle des ODD par rapport au contexte régional/local ;
- déterminer collectivement, parmi les 64 cibles priorisées à l'échelle nationale, lesquelles doivent être traitées de manière prioritaire dans une collectivité locale en fonction de ses acquis, contraintes, vision et stratégie de développement à l'échelle de son territoire ;
- identifier les interconnexions entre les cibles locales en vue d'une coordination multisectorielle potentielle ;
- regrouper les cibles prioritaires en paquets intégrés de cible et définir les interventions pour la mise en œuvre des paquets de cibles ;
- investir sur la mise en œuvre des cibles ayant les effets multiplicateurs et d'entraînements les plus forts pour les autres cibles ;
- investir davantage dans la collecte de données pour le suivi des progrès de la mise en œuvre des ODD dans la Région.



Section 2.

Alignement des plans stratégiques
sur les ODD



2.1. Méthodologie d'analyse de l'alignement

Le RIA (Rapid Integrated Assessment) permet d'évaluer le niveau d'alignement des documents de stratégies de développement sur les Objectifs de Développement Durable. L'analyse cherche à réaliser une cartographie des liens entre les objectifs, les politiques et les stratégies de développements régionaux et les cibles ODD. L'outil RIA se base sur deux matrices appelées RIA1 et RIA2.

Le RIA1 (Figure 5) est une résultante de RIA2. Il reprend en ligne les principaux domaines / objectifs stratégiques tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification régionale et en colonne les différentes cibles ODD. Chaque cellule Cij de la matrice indique une intersection entre le domaine (en ligne i) et la cible (en colonne j). La présence dans la cellule Cij d'une référence (un X indicé) justifie la prise en compte de la cible correspondante dans les actions de mise en œuvre

du domaine /objectif stratégique précis, tel qu'il ressort du RIA2.

En plus des références dans les cellules, certaines lignes / colonnes du RIA1 seront coloriées. La couleur orange indique les cibles ODD qui ne sont programmées pour être mises en œuvre dans aucun document de planification de la Région ; aucune référence (un X indicé) n'est donc présente sur la colonne représentée par ces cibles. La couleur verte indique le manque de cohérence dans la mise en œuvre des objectifs stratégique. La réalisation d'un objectif stratégique donné (en ligne) nécessite la mise en œuvre de plusieurs cibles ODD. Lorsqu'aucun programme / projet n'est programmé pour la mise en œuvre de certaines cibles ODD indispensables à l'atteinte d'un objectif stratégique, les parties correspondantes sont colorées en vert.

Le RIA2 (voir Figure 5) est une matrice de renseignement du niveau d'intégration des cibles dans les politiques ou stratégies nationales / régionales.

Les principes de la matrice RIA 2

Elle reprend en ligne les différentes cibles ODD puis en colonne, les éléments ci-après :

- les domaines nationaux/régionaux prioritaires tels que répertoriés dans les principaux documents de planification ;
- la stratégie/projet/programme national de développement relatif à chaque domaine abordant les questions correspondantes à une cible donnée ;
- les indicateurs nationaux retenus pour les cibles spécifiques ;
- les institutions responsables de la mise en œuvre ;
- les commentaires pertinents concernant le secteur et/ou la cible prioritaire dans le document de politique.



Figure 6 : Exemple de tableau RIA 2

| ODD/Cibles | Encodage | Domaine/Secteur tel qu'identifié dans les principaux documents de planification | Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif/Cible la plus proche document abordant les questions correspondant à un ODD cible | Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle de développement Identifier l'Objectif/Cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD cible | Identifier les indicateurs sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (Ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|---|----------|---|--|--|--|---|---|--|
| 1.1. D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 US dollar par jour) | 11 | Genre et groupe vulnérable | DSCR P ₁₅ Améliorer l'autonomisation des femmes, particulièrement en ce qui concerne les capacités économiques | Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole, Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire, Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur | | | Plan, Finances, Economie, Budget, Genre, Emploi, Affaires sociales | |
| | 11 | Gouvernance économique | DSCR P ₁₅ Assurer un taux de croissance réel moyen du PIB de 7,2% par an sur la période pour réduire la pauvreté. | | | | | |

2.2. Résultats de l'alignement

Dans le but d'évaluer le degré de prise en compte des ODD et de leurs cibles dans le cadre régional de planification d'Analamanga, l'analyse RIA a porté sur le Plan Régional de Développement de la Région (PRD, 2005), un peu trop ancien, du diagnostic territorial d'Analamanga (2014), et d'autres documents plus récents pouvant fournir les défis auxquels la Région doit faire face, tels que le Diagnostic Territorial dans l'Atlas d'Analamanga (2014) (DT) ; l'Urban Profil pour Analamanga (UP), le rapport pour un logement digne pour tous (LD) ; les axes communs aux Schémas d'Aménagement des Communes (SAC) ; le Système Régional Intégré de Suivi et Evaluation (SRISE) et le projet TATOM (2018 marqué TT). A noter que ce dernier présente un schéma de développement basé sur trois scénarii de croissance sélectionné pour l'ensemble de la Zone TaToM : (i) Emplacements possibles des industries légères et des industries agro-alimentaires, ainsi que des industries textiles dans l'Ensemble de la Zone TaToM ; (ii) Amélioration de la connectivité entre Antananarivo et Toamasina afin d'appuyer la croissance économique de l'Ensemble de la Zone TaToM ; et (iii) Etablissement de la Métropole Industrielle de Service d'Antananarivo, en relation avec un axe économique solide relié à la Ville Industrielle de Toamasina, basé sur la croissance rapide des secteurs économiques de l'Ensemble de la Zone TaToM. Pour suivre ce scénario de croissance, la plupart des stratégies de ces documents ne relèvent pas directement de la Région, mais de l'Etat central ou des Communes.

Seule l'analyse du RIA1 sera présentée étant donné qu'il résume la totalité de l'information contenue dans le RIA2. L'analyse du RIA1 consiste à (i) relever le degré de prise en compte des cibles prioritaires de la Région dans ses documents stratégiques ; mettre l'accent sur les cibles prioritaires de la Région qui ne sont prises en compte dans aucun plan stratégique et qui relèvent d'une importance particulière pour la Région, (ii) identifier la nécessité de coordination intersectorielle pour la mise en œuvre des cibles prises en compte par plusieurs secteurs, et (iii) mettre en évidence les manques de cohérence sectorielle²⁶ afin d'atteindre les objectifs stratégiques.

²⁶ La cohérence sectorielle est la mise en œuvre de toutes les cibles ODD nécessaires pour atteindre les objectifs d'un secteur et/ou d'un axe stratégique dans notre contexte.

L'analyse RIA a montré qu'avec l'ancien PRD de 2005, le taux de prise en compte des cibles des ODD dans la Région Analamanga est de 42/64 en comparaison avec les cibles prioritaires au niveau national, soit 65.63%. Comme 2 cibles, 14.1 et 14.2, respectivement sur la pollution marine et l'écosystème marin, ne sont pas applicables, alors ce taux est de 42/62, soit 67.78%. Toutefois, d'autres recherches ont montré que la Région fait face à d'autres défis. Avec les autres documents, sus mentionnés, le niveau d'alignement est de 77,56% par rapport au niveau national à la suite de l'analyse RIA.

Tableau 3 : Récapitulatif de l'effectif des cibles alignées par ODD

| ODD | Priorisé national | Aligné régional | Taux d'alignement |
|--|-------------------|-----------------|-------------------|
| 1- Élimination de pauvreté | 4 | 3 | 75% |
| 2- Faim Zéro | 4 | 4 | 100% |
| 3- Bonne santé et bien être | 6 | 5 | 83% |
| 4- Éducation de qualité | 7 | 5 | 71% |
| 5- Égalité entre les sexes | 4 | 2 | 50% |
| 6- Eau propre et assainissement | 3 | 3 | 100% |
| 7- Énergie propre et à un coût abordable | 3 | 1 | 33% |
| 8- Travail décent et croissance économique | 6 | 2 | 33% |
| 9- Industrie Innovation et Infrastructure | 3 | 3 | 100% |
| 10- Inégalités réduites | 1 | 1 | 100% |
| 11- Villes et communautés durables | 4 | 4 | 100% |
| 12- Consommation et production responsable | 3 | 3 | 100% |
| 13- Lutte contre les changements climatiques | 2 | 2 | 100% |
| 14- Vie aquatique | 3 | 1 | 33% |
| 15- Vie terrestre | 4 | 2 | 50% |
| 16- Paix, justice et institutions efficaces | 7 | 8 | 114% |
| Total | 64 | 49 | 76,56% |

Source : Analyse Rapid Integrated Assessment (RIA) du PRD de la Région Analamanga

2.2.1. Rapid Integrated Assesment (Évaluation Intégrée Rapide)

Le profil des ODD de la Région Analamanga a été analysé à travers l'outil « Rapid Integrated Assesment » ou RIA. Les quatre tableaux suivants présentent respectivement les profils des ODD de la Région. Il s'agit de :

- Partie I. ODD 1 - ODD6 : Volet Social
- Partie II. ODD7 - ODD 11 : Volet économique
- Partie III. ODD 12 - ODD 15 : Volet Capital Naturel
- Partie IV. ODD 16 : Volet Gouvernance

Tableau 4 : Tableau RIA 1 de la Région Analamanga

Partie I : (ODD 1 – ODD 6)

Profil des ODD : **ODD non priorisé**

Pas de synergie intersectorielle

| | 1 PAU DE  | | | 2 TRAVAIL DÉCENT  | | | 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE  | | | 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ  | | | 5 ÉGALITÉ DES SEXES  | | | 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT  | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|-----|-----|---|-----|-----|--|-----|-----|---|-----|-----|--|-----|------|---|--------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | 1.1 | 1.2 | 1.3 | 1.4 | 1.5 | 2.1 | 2.2 | 2.3 | 2.4 | 3.1 | 3.2 | 3.3 | 3.4 | 3.7 | 3.8 | 4.1 | 4.2 | 4.3 | 4.4 | 4.5 | 4.6 | 4.7 | 5.1 | 5.2 | 5.3 | 5.5 | 6.1 | 6.2 | 6.5 |
| Objectif stratégique PND | | | | | | SAC | | | | | | | | | | DT | | PP | | | | | | | | | | | |
| 1. Autorité de l'État et Administration | | | | | | | | | | | | | | | | PRD | | | | | | | | | | | | | |
| 2. État de droit et ordre public | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3. Gouvernance, développement local | | | | | J | DT | | PRD | F | | TT | DT | | | | | | | | PRD | | | | | | | | | |
| 4. Stabilité macroéconomique et espace budgétaire | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5. Système bancaire et financier | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6. Marché intérieur et commerce | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7. Secteurs porteurs et filières à hautes valeurs ajoutées | | | | | | | | | | | | | | | | | | PRD | | | | | | | | | | | |
| 8. Infrastructures d'équipement et structurantes | | | | | TT | SAC | | | | | | | | PRD | SAC | DT | TT | PRD | PRD | | | | | | | SAC | TT | TT | SAC |
| 9. Organisation et structuration territoriale | | | | | PRD | TT | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10. Secteur privé et secteurs relais | | | | | TT | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 11. Accès de la population aux soins de qualité | | | | | PRD | | | PRD | | PRD | PRD | PRD | | | SAC, | DT | TT,PRD | | | | | | | | | | | | |
| 12. Épidémies et maladies émergentes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 13. Malnutrition | | | | | | | | ORN | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 14. Système éducatif performant | | | | | | | | | | | | | | | | SAC | PRD | | PRD | | | | | | | | | | |
| 15. Formation technique et professionnelle | | | | | DT | SAC | DT | | | | | | | | | | | | PRD | | | | | | | | | | |
| 16. Formation universitaire normative | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 17. Eau potable, hygiène et Assainissement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 18. Culture, levier de développement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 19. Sport et développement | | | | | PRD | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 20. Protection sociale, emploi et revenu | | | | | PRD | PRD | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 21. Ressources naturelles et développement | | | | | TT | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 22. Capital naturel et écosystèmes durables | | | | | TT | | | | PRD | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |



Partie II : (ODD 7 – ODD 11)

Profil des ODD ODD non priorisé

Pas de synergie intersectorielle

| | 7 ÉNERGIE PROPRES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE | | | 8 TRAVAIL DÉCENT ET ÉCONOMIE ÉCLAISSÉE | | | | | 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE | | | | 10 INÉGALITÉS RÉDUITES | | 11 VILLES ET COMMUNITÉS DURABLES | | |
|--|--|-----|-----|--|------------|------------------|-----|-----------|---|-----------|-----|------|------------------------|-----------|----------------------------------|-----------------|------|
| | 7.1 | 7.2 | 7.3 | 8.1 | 8.2 | 8.3 | 8.7 | 8.9 | 9.1 | 9.2 | 9.3 | 9. c | 10.2 | 11.1 | 11.2 | 11.3 | 11.4 |
| 1. Autorité de l'État et Administration | SAC | | | | | | | | | | | | | RLDT | PP UP | | |
| 2. État de droit et ordre public | | | | | PRD | DT | | DT | | | | | | | RLDT | | |
| 3. Gouvernance, développement local | SAC | TT | | | | SAC TT DT | | DT TT | SAC | | | TT | | UP TT | TT | UP TT PRD | |
| 4. Stabilité macroéconomique et espace budgétaire | | | | | | TT | | | | | | | | | | | |
| 5. Système bancaire et financier | | | | | PRD | | | | | PRD | | | | UP | | | |
| 6. Marché intérieur et commerce | SAC | | | | SAC | DT | | DT | SAC | TT | | | | TT | SAC TT | TT | |
| 7. Secteurs porteurs et filières à hautes valeurs ajoutées | | | | | DT PRD | SAC DT | | | | TT PRD | | | | TT | SAC | TT | |
| 8. Infrastructures d'épaullement et structurantes | SAC TT PRD | | | | SAC PRD | SAC DT PRD | | DT TT | SAC TT PRD | PRD | PRD | SAC | | TT PRD | SAC TT | UP PRD | |
| 9. Organisation et structure territoriale | | | | | PRD | DT | | | PRD | | | | | UP TT | SAC TT | TT | |
| 10. Secteur privé et secteurs relais | | | | | | PRD | | DT PRD | | | | | | TT | | | |
| 11. Accès de la population aux soins de qualité | | | | | | | | | | | | | | RLDT | RLDT | | |
| 12. Épidémies et maladies émergentes | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 13. Malnutrition | | | | | | | | | | | | | | RLDT | | | |
| 14. Système éducatif performant | | | | | | | | | | | | | | RLDT | RLDT | | |
| 15. Formation technique et professionnelle | | | | | PRD | PRD | | | | | SAC | | | RLDT | RLDT | | |
| 16. Formation universitaire normative | | | | | | | | | | | | | | RLDT | RLDT | | |
| 17. Eau potable, hygiène et Assainissement | | | | | | | | | | | | | | | SAC | | |
| 18. Culture, levier de développement | | | | | | | | DT PRD | | | | | | RLDT | RLDT | | |
| 19. Sport et développement | | | | | | | | | | | | | PRD | | | | |
| 20. Protection sociale, emploi et revenu | | | | | | | | | | | | | | | | RLDT | |
| 21. Ressources naturelles et développement | | | | | | DT | | DT PRD | | | | | | RLDT | RLDT | | |
| 22. Capital naturel et écosystèmes durables | | | | | | | | DT | | | | | | | | TT PRD | |

Partie III : (ODD 12 – ODD 15)
 Profil des ODD

ODD non applicable

Pas de synergie intersectorielle

Non priorisée

| | 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES | | | | 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES | | | 14 VE AQUATIQUE | | | 15 VE TERRESTRE | | |
|--|--|------|------|--|--|------|------|-----------------|------|------|-----------------|------|------|
| | 12.2 | 12.5 | 12.8 | | 13.1 | 13.2 | 14.1 | 14.2 | 14.4 | 15.1 | 15.2 | 15.3 | 15.5 |
| 1. Autorité de l'État et Administration | PP | | | | | | | | | | | | |
| 2. État de droit et ordre public | | | | | | | | | | | | | |
| 3. Gouvernance, développement local | | PRD | | | SAC TT | PRD | | | | PRD | | | |
| 4. Stabilité macroéconomique et espace budgétaire | | | | | | | | | | | | | |
| 5. Système bancaire et financier | | | | | | | | | | | | | |
| 6. Marché intérieur et commerce | | SAC | | | | | | | | | | | |
| 7. Secteurs porteurs et filières à hautes valeurs ajoutées | | | | | | | | | | | | | |
| 8. Infrastructures d'épaulement et structurantes | | | | | SAC TT | | | | | | | | |
| 9. Organisation et structuration territoriale | | | | | TT | | | | | PRD | | PRD | |
| 10. Secteur privé et secteurs relais | | | | | TT | | | | | | | | |
| 11. Accès de la population aux soins de qualité | | | | | | | | | | | | | |
| 12. Epidémies et maladies émergentes | | | | | | | | | | | | | |
| 13. Malnutrition | | | | | | | | | | | | | |
| 14. Système éducatif performant | | | PRD | | | | | | | | | | PRD |
| 15. Formation technique et professionnelle | | | | | SAC | | | | | | | | |
| 16. Formation universitaire normative | | | | | | | | | | | | | |
| 17. Eau potable, hygiène et Assainissement | | | | | TT | | | | | | | | |
| 18. Culture, levier de développement | | | | | | | | | | | | | |
| 19. Sport et développement | | | | | | | | | | | | | |
| 20. Protection sociale, emploi et revenu | | | | | TT | PRD | | | | | | | |
| 21. Ressources naturelles et développement | DT | | PRD | | DT TT | | | | | PRD | | PRD | |
| 22. Capital naturel et écosystèmes durables | | | | | TT | | | | | PRD | SAC | PRD | PRD |

Partie IV : (ODD 16)

Profil des ODD ODD priorisée régionale, pas nationale

Pas de synergie intersectorielle

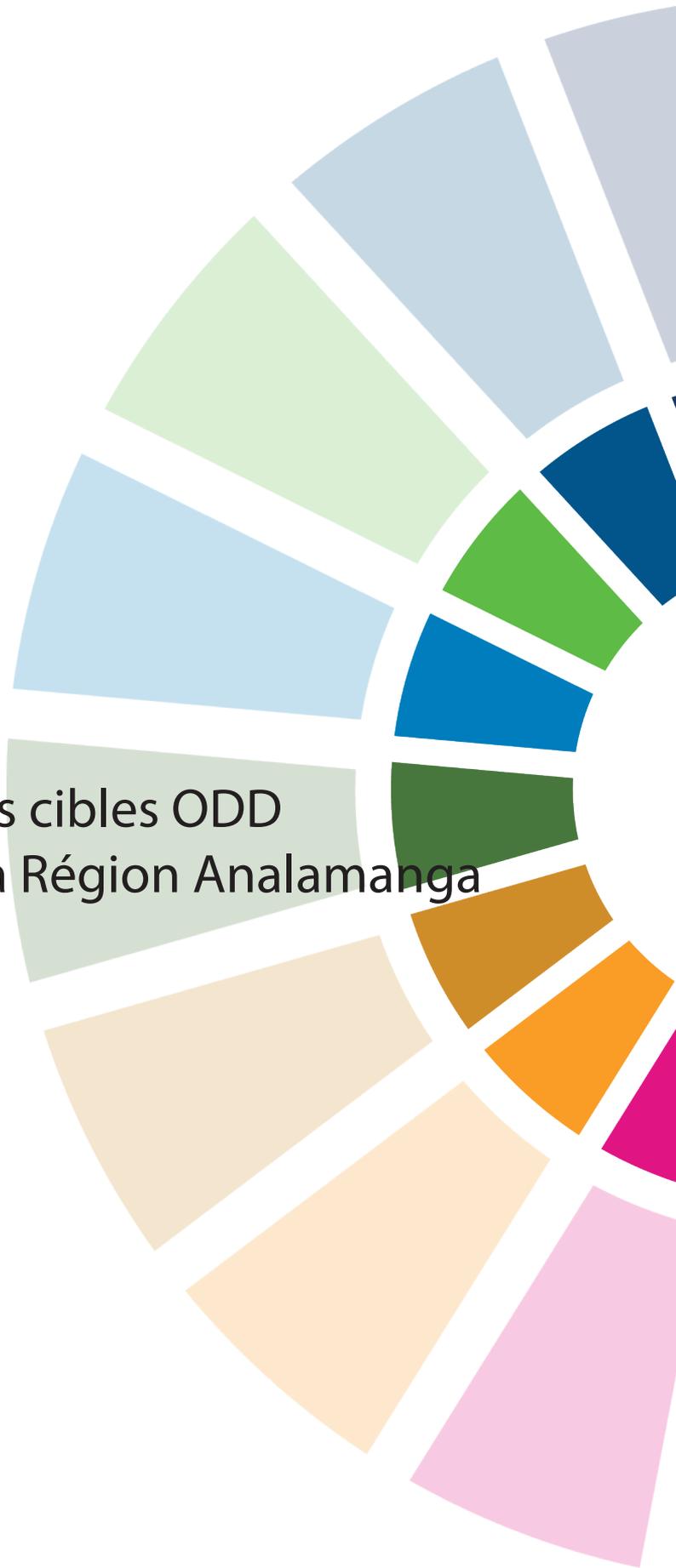
| | 16.1 | 16.2 | 16.3 | 16.4 | 16.5 | 16.6 | 16.7 | 16.9 |
|--|------------|------|------|------|------|------------|-----------|------|
| | | | | | | SAC PRD | | PRD |
| 1. Autorité de l'État et Administration | SAC PRD | PRD | PRD | | | | | |
| 2. État de droit et ordre public | | | | | | | | |
| 3. Gouvernance, développement local | PRD | | PRD | | | UP PRD | UP PRD | PRD |
| 4. Stabilité macroéconomique et espace budgétaire | | | | | | | | |
| 5. Système bancaire et financier | | | | | | SAC UP | UP | |
| 6. Marché intérieur et commerce | | | | | | | | |
| 7. Secteurs porteurs et filières à hautes valeurs ajoutées | | | | | | | | |
| 8. Infrastructures d'épaullement et structurantes | PRD | | | | | | | |
| 9. Organisation et structuration territoriale | PRD | | | | PRD | UP PRD | UP | |
| 10. Secteur privé et secteurs relais | | | | | | | | |
| 11. Accès de la population aux soins de qualité | | | | | | | PRD | |
| 12. Épidémies et maladies émergentes | | | | | | | | |
| 13. Malnutrition | | | | | | | | |
| 14. Système éducatif performant | | | | | | PRD | | |
| 15. Formation technique et professionnelle | | | | | | | | |
| 16. Formation universitaire normative | | | | | | | | |
| 17. Eau potable, hygiène et Assainissement | | | | | | | SAC | |
| 18. Culture, levier de développement | | | | | | | | |
| 19. Sport et développement | | | | | | | | |
| 20. Protection sociale, emploi et revenu | | | | | | | | |
| 21. Ressources naturelles et développement | | | | | | | | |
| 22. Capital naturel et écosystèmes durables | | | | | | | | |

La cible 16.9 semble très importante pour la région même si elle n'est pas priorisée au niveau national, surtout par manque de communication entre les Communes



Section 3.

Priorisation des cibles ODD
au niveau de la Région Analamanga



La priorisation des cibles ODD, qui fait suite à l'analyse intégrée rapide, permet de définir des cibles à prioriser dans les 64 cibles retenues comme prioritaires au niveau national. A cet effet, les 64 cibles sont passées sous le prisme de différents critères sélectifs qui définissent les contraintes et les priorités régionales au regard du niveau d'alignement/intégration de la cible, de la pertinence de la cible pour la Région et de la qualité statistique des indicateurs de mesures disponibles au niveau de la Région pour le suivi de la mise en œuvre de la cible.

3.1 Méthodologie de la priorisation

Les travaux de priorisation ont eu lieu à Antananarivo les 02, 03, 04 et 05 mars 2021. Deux groupes de cinquante participants pour que la salle ne dépasse point 25 personnes aussi représentatives que possible, issus des acteurs de développement de la Région, de ses Districts et Communes y ont participé. Ils viennent des services techniques déconcentrés, des collectivités territoriales décentralisées, de la société civile et du secteur privé ou encore des PTF opérant à Analamanga. Les étapes parcourues sont les suivantes :

3.1.1 Les étapes de la localisation des ODD

Donner un ancrage local aux ODD nécessite une démarche claire dont les étapes sont :

- **La sensibilisation** : expliquer aux dirigeants locaux et régionaux, et aux citoyens les défis, les enjeux, l'importance et la pertinence des ODD pour les communautés locales.
- **Le plaidoyer** : promouvoir l'appropriation locale des stratégies nationales de développement intégrant les ODD afin de garantir une approche de la base vers le sommet et en s'assurant de la mise en place d'un environnement propice à la localisation des ODD.
- **La mise en œuvre** : (i) faire des choix et hiérarchiser les objectifs et les cibles des ODD compte tenu du contexte, des besoins spécifiques et des ressources. (ii) identifier les paquets d'actions et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les domaines prioritaires des ODD, et (iii) rédiger un plan ad hoc pour leur territoire basé sur les ODD ou harmoniser les plans existants avec les ODD.
- **Le suivi-évaluation et la capitalisation** : collecter, suivre et analyser les données au niveau infranational, élaborer des indicateurs locaux, participer au suivi et à l'évaluation des ODD à l'échelle nationale, promouvoir la participation des autres parties prenantes et veiller à ce que

les informations collectées soient utilisées dans le suivi et les rapports.

Les principes suivants ont été au centre de la démarche :

- **Une approche participative et inclusive** : la société civile, les groupes vulnérables et le secteur privé ont un rôle essentiel à jouer. La prise de décision participative est un préalable pour assurer leurs participation effective à la mise en œuvre.
- **Ne laisser personne de côté, aider en priorité les plus défavorisés** : les ODD placent le principe d'égalité au cœur du nouveau programme, dans le but de garantir l'intégration des groupes défavorisés, marginalisés et exclus. De là découle aussi l'importance de la ventilation / classification / clarification / accessibilité des données.
- **Une approche fondée sur les droits humains** : les ODD aspirent à la liberté de vivre à l'abri de la peur et du besoin, ce qui n'est possible que si les autorités locales respectent, protègent et promeuvent l'ensemble des droits humains.

3.1.2 Travaux de priorisation à travers quatre Groupes de travail

Après avoir été instruits sur le processus de localisation nationale et régionale, les participants à l'atelier de priorisation ont été répartis dans 4 groupes (social, capital naturel, économie et gouvernance). Chaque groupe s'est focalisé sur la priorisation locale des cibles déjà priorisées au niveau national.

Une équipe de facilitateurs composée de cadres des ministères chargés de la décentralisation et de la planification, de cadres des agences des Nations Unies (PNUD, UNICEF, PAM, Projet PDSPE, OIT, ONUDI) et de consultants a accompagné les groupes. Ils ont assuré la qualité des résultats de priorisation. Il leur revenait d'assurer la prise en compte des cibles transformationnelles par le groupe pour être cohérent avec les priorités nationales. Enfin, ils ont veillé à la prise en compte de l'intersectorialité par chaque groupe.

3.1.3.

Application de filtres pour identifier les priorités

Les cibles ont été appréciées à travers trois différents filtres :

- **Filtre 1 : Evaluer le niveau d'alignement/intégration de la cible**

Il s'agit de la prise en compte ou non de la cible dans le PRD ou autres politiques et stratégies sectorielles disponibles dans la Région. Mais aussi d'apprécier la nature multidimensionnelle de la cible ainsi que son effet transformationnel et catalyseur.

- **Filtre 2 : Evaluer la pertinence de la cible pour la Région**

Il s'agit de voir la mise en œuvre de la cible par la Région par rapport à son niveau de compétence d'après les textes, d'identifier son avantage comparatif et/ou le potentiel existant pour l'atteinte de cible par rapport à d'autres régions et aussi de chercher à savoir si l'atteinte de la cible est un enjeu et/ou une priorité pour la Région.

- **Filtre 3 : Evaluer la qualité statistique des indicateurs de mesure disponibles au niveau de la Région pour le suivi de la mise en œuvre de la cible**

Il s'agit de voir si la cible peut être suivie dans sa mise en œuvre par des indicateurs de mesure disponibles au niveau de la Région (indicateurs qui peuvent être renseignés par des données administratives ou par le SRISE). Si la cible ne dispose pas encore d'indicateurs de mesure disponibles, voire si ces indicateurs peuvent être obtenus à un coût supportable par la Région.



Tableau 5 : Les critères et les filtres

| Niveau de Filtre | Critères de priorisation locale des cibles des ODD |
|--------------------------------|--|
| Filtre 1 | 1. Cible prise en compte dans le PRD et/ou dans les autres documents régionaux de politique sectorielle). |
| | 2. Cible « catalyseur » qui mobilise le plus de cibles venant des autres ODD pour son atteinte OU qui a un « impact direct » sur l'amélioration des conditions sociales de base et/ou dans l'augmentation du niveau de vie dans la région. |
| | 3. Cible contribuant à au moins deux dimensions du développement durable (économique, sociale, environnementale et gouvernance) dans la région. |
| Filtre 2 | 4. Cible dont l'atteinte relève de la compétence de la région d'après les textes. |
| | 5. Cible dont les avantages comparatifs ou les potentiels existants dans la région vont servir de levier pour son atteinte. |
| | 6. Cible correspondant à des priorités intrinsèques pour la région. |
| Filtre 3 (non exclusif) | 7. Renseigner les indicateurs de mesure disponibles pour une cible au niveau régional en tenant compte des indicateurs fixés au niveau national et de leur désagrégation au niveau local de la cible. |
| | 8. Donner des recommandations pour l'amélioration de la qualité des données et du SRISE pour le besoin du suivi des ODD. |

« Ne laisser personne de côté, aider en priorité les plus défavorisés. »

A chaque critère de priorisation au niveau de chaque filtre est adjointe une appréciation déclinée en trois niveaux (haute, moyenne, faible) et dont la combinaison pour l'ensemble des trois filtres permet d'avoir un niveau d'appréciation final. Le niveau d'appréciation des filtres est réalisé suivant les tableaux 5, 6 et 7 ci-après :

Tableau 6 : Appréciation du filtre 1

| Liste des cibles | Critère 1 | Critère 2 | Critère 3 | Appréciation 1 |
|------------------|-----------|-----------|-----------|---|
| Cible i | Oui | Oui | Oui | Haute |
| Cible j | Oui | Oui | Non | Moyenne |
| Cible k | Oui | Non | Oui | Moyenne |
| Cible l | Oui | Non | Non | Faible |
| Cible m | Non | Non | Non | Faible |
| Cible n | Non | Oui | Oui | Haute (mais analyse discursive par rapport au résultat du Filtre 2) |

Tableau 7 : Appréciation du filtre 2

| Liste des cibles | Critère 1 | Critère 2 | Critère 3 | Critère 4 | Appréciation 2 |
|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------|
| Cible i | Oui | Oui | Oui | Oui | Haute |
| Cible j | Oui | Oui | Oui | Non | Moyenne |
| Cible k | Oui | Oui | Non | Oui | Moyenne |
| Cible l | Oui | Non | Oui | Oui | Moyenne |
| Cible m | Oui | Non | Non | Oui | Faible |
| Cible n | Oui | Non | Oui | Non | Faible |
| Cible o | Oui | Oui | Non | Non | Faible |

La décision finale se base sur une combinaison des appréciations du filtre 1 et du filtre 2 (suivant les règles du tableau 7) et une concertation / analyse discursive entre les différents acteurs du développement.

Tableau 8 : Décision finale pour la cible retenue : filtre 1 + filtre 2

| Liste des cibles | Filtre 1 | Filtre 2 | Décision finale |
|------------------|----------|----------|---|
| Cible i | Haute | Haute | Cible retenue |
| Cible j | Haute | Moyenne | |
| Cible k | Moyenne | Haute | |
| Cible l | Moyenne | Moyenne | Cible retenue sous contraintes (Priorités intrinsèques et/ou Problématiques de la région) |
| Cible m | Faible | Haute | Cible non retenue |
| Cible n | Haute | Faible | |
| Cible o | Moyenne | Faible | |
| Cible p | Faible | Moyenne | |
| Cible q | Faible | Faible | |

3.2.

Résultats de la priorisation

Les résultats des filtres utilisés suivis d'une analyse discursive ont permis de retenir l'ensemble des cibles définies comme prioritaires pour la Région Analamanga. Le tableau ci-contre présente les résultats de l'exercice de priorisation.



3.2.1. Cibles priorisées

Tableau 9 : Les cibles priorisées dans la Région Analamanga

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | Cibles | Indicateurs |
|---|------|------|------|------|------|------|------|------|------|--------|-------------|
|  1. Pas de pauvreté | | 1.2 | 1.3 | | 1.5 | | | | | 3 | 4 |
|  2. Faim Zéro | 2.1 | 2.2 | 2.3 | | | | | | | 3 | 3 |
|  3. Bonne santé et bien-être | 3.1 | 3.2 | 3.3 | 3.4 | 3.5 | 3.6 | 3.7 | 3.8 | 3.9 | 8 | 14 |
|  4. Éducation de qualité | 4.1 | 4.2 | 4.3 | 4.4 | 4.5 | 4.6 | 4.7 | | | 7 | 13 |
|  5. Égalité entre les sexes | 5.1 | 5.2 | 5.3 | | 5.5 | | | | | 4 | 5 |
|  6. Eau propre et Assainissement | 6.1 | 6.2 | | | 6.5 | | | | | 3 | 4 |
|  7. Énergie propre et d'un coût abordable | 7.1 | 7.2 | | | | | | | | 2 | 4 |
|  8. Travail décent et croissance économique | 8.1 | 8.2 | 8.3 | | 8.5 | | 8.7 | | 8.9 | 6 | 6 |
|  9. Industrie, Innovation et Infrastructures | 9.1 | 9.2 | 9.3 | | | | | | | 3 | 3 |
|  10. Inégalités réduites | | 10.2 | | | | | | | | 1 | 1 |
|  11. Villes et communautés durables | 11.1 | 11.2 | 11.3 | 11.4 | | | | | | 4 | 4 |
|  12. Consommation et production responsables | | 12.2 | | | 12.5 | | | 12.8 | | 3 | 3 |
|  13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques | 13.1 | 13.2 | | | | | | | | 2 | 2 |
|  14. Vie aquatique | | | | 14.4 | | | | | | 1 | 1 |
|  15. Vie terrestre | 15.1 | 15.2 | 15.3 | | 15.5 | | | | | 4 | 5 |
|  16. Paix, Justice et Institutions efficaces | 16.1 | 16.2 | 16.3 | 16.4 | 16.5 | 16.6 | 16.7 | | 16.9 | 8 | 11 |
| Total | | | | | | | | | | 62 | 83 |

Source : Travaux de localisation des ODD dans la Région Analamanga, mars 2021

Les cibles prioritaires dans la Région Analamanga sont au nombre de 62 accompagnées de leurs 83 indicateurs. Parmi les cibles priorisées, il y a celles qui sont catalyseurs. Elles sont présentées dans le tableau ci-après.



3.2.2. Cibles prioritées catalyseurs

Tableau 10 : Les cibles prioritées catalyseurs

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|-----|------|
|  3. Bonne santé et bien-être | 3.1 | 3.2 | 3.3 | 3.4 | 3.5 | 3.6 | 3.7 | 3.8 | 3.9 |
|  4. Éducation de qualité | 4.1 | 4.2 | 4.3 | 4.4 | 4.5 | 4.6 | 4.7 | | |
|  5. Égalité entre les sexes | 5.1 | 5.2 | 5.3 | | 5.5 | | | | |
|  8. Travail décent et croissance économique | 8.1 | 8.2 | 8.3 | | 8.5 | | 8.7 | | 8.9 |
|  11. Villes et communautés durables | 11.1 | 11.2 | 11.3 | 11.4 | | | | | |
|  13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques | 13.1 | 13.2 | | | | | | | |
|  16. Paix, Justice et Institutions efficaces | 16.1 | 16.2 | 16.3 | 16.4 | 16.5 | 16.6 | 16.7 | | 16.9 |

Source : Travaux de localisation des ODD dans la Région Analamanga, mars 2021

Quarante cibles d’ODD sont catalyseurs parmi celles prioritées à Analamanga. Ce sont les cibles qui y mobilisent le plus de cibles venant des autres ODD pour leur atteinte ou qui ont des impacts directs sur l’amélioration des conditions sociales de base et/ou dans l’augmentation du niveau de vie dans la Région.

3.2.3. Répartition des cibles prioritées dans la Région Analamanga

Les 62 cibles prioritées et les 83 indicateurs s’y rapportant sont répartis entre les 5 domaines suivants : Gouvernance, Objectifs globaux, Economie, Social et Capital naturel. Cette répartition est présentée dans le tableau 11 ci-contre.

Tableau 11 : Récapitulatif de l’effectif des cibles retenues par domaine

| Rubriques | Cibles prioritées | Indicateurs | Indicateurs nationaux |
|-------------------|-------------------|-------------|-----------------------|
| Gouvernance | 8 | 11 | 10 |
| Objectifs Globaux | 3 | 5 | 6 |
| Economie | 13 | 15 | 15 |
| Social | 26 | 39 | 39 |
| Capital naturel | 12 | 13 | 15 |
| Total | 62 | 83 | 85 |

Source : Travaux de localisation des ODD dans la Région Analamanga, mars 2021



3.3. Domaines d'interventions et cibles

3.3.1. Domaine transversal

La cible 1.2 a été priorisée compte tenu de l'existence d'un secteur privé relativement développé, dont des industries, pourvoyeurs d'emplois et de revenus, ainsi que de potentialités entrepreneuriales, compte tenu de l'importance des besoins. Si éliminer l'extrême pauvreté semble irréaliste d'ici 2030, réduire la pauvreté et la vulnérabilité à Analamanga est prometteur avec des actions adéquates et donne une chance égale à ses citoyens de participer au développement et ne plus être écartés du processus de changement ni devenir une charge sociale du territoire.

Les propos sur la vulnérabilité et la pauvreté, expliqués dans la partie contexte socioéconomique, à Analamanga, font de cette cible une priorité qui guide les actions de réduction de la pauvreté et de la malnutrition. Outre la déclinaison de la protection sociale avec le Ministère de la Population, les citoyens peuvent s'intégrer dans les activités productrices à travers l'amélioration du capital humain (cible ODD 1.3).

L'industrialisation et l'innovation nécessitent le renforcement de dispositifs d'encadrement et d'amélioration de capacités de production et des producteurs comme les CRFAR (Centre Régional de Formation Agricole), les maisons de l'Entrepreneuriat, les Chambres de Commerce et d'Industrie, etc. Par ailleurs, la mise en place d'une comptabilité régionale, actuellement en cours au niveau du MEF, permettra de suivre l'évolution de la croissance économique et sa répartition à Analamanga (cibles ODD 8.1 et 8.5).

Objectifs de mise en œuvre

Les cibles de l'ODD 17 constituent des cibles relatives à la mise en œuvre de moyens indispensables à l'atteinte de toutes les autres cibles et sont à considérer. Les ressources étant rares, et leur mobilisation connaît des dysfonctionnements. Ces faits réduisent le volume d'atteinte des ODD. En général, les Collectivités Territoriales Décentralisées n'ont encore procédé qu'à la perception de 2 recettes sur 22 pouvant être collectées.

« Le point focal du développement est d'éveiller tout un chacun d'être un responsable source du progrès ».

3.3.2. Domaine transversal

Huit cibles de l'ODD 16 sont retenues en priorité :

(i) Cinq (5) en première priorité 1 : 16.1, 16.2, 16.5, 16.6 et 16.9 ;

(ii) Une (1) en priorité 2 : 16.3 ; et

(iii) Deux (2) en priorité 3 : 16.4, 16.7.

Au vu des articles sur les compétences de la Région et les résultats de la priorisation, notamment les alinéas 1, 2, 3, 4, les cibles de l'ODD 16.6, 16.7, et 16.9 constituent des conditions essentielles pour initier un développement durable. La cible 16.9 non priorisée au niveau national est source de tous droits, le défaut d'enregistrement et d'interrelation avec les autres Communes est assez grave à Analamanga.

La majorité de la localisation administrative dans la Région se concourt par leur propre moyen assez restreint de mettre uniquement des visibilité médiatiques de leurs actions de développement, pas tellement impactées au niveau de la population locale ou à défaut de suivre profondément les cibles de l'ODD qui leur sont formulées. Par la suite, les points critiques (sécurité d'ordre public, justice non-équitable, dysfonctionnement de l'administration) sont toujours palpables tant dans la circonscription urbaine que rurale.

La capacité de la Région à assurer ses missions et responsabilités, commence par la disponibilité de documents de base de développement, à savoir le SRAT et le PRD qui vont constituer de cadre permettant à la Région de planifier ses actions en adéquation avec la vision présidentielle et les ODD d'une part, et de permettre la mobilisation optimale des ressources publiques et privées à sa disposition, d'autre part.

En seconde priorité, en étroite collaboration avec d'autres institutions, les cibles ODD 16.1, 16.2, 16.3, 16.4 et 16.5 sont importantes afin que personne ne soit laissée pour compte. La sérénité, la paix physique, psychologique et sociale conditionnent l'efficacité des actions de développement.

Un contrôle strict avec une mesure de redressement efficace dans l'objectif d'atteindre les points ciblés de l'ODD devront se faire marquer en coordination avec les organes des institutions centrales

Les autres cibles catalyseurs ont grandement besoin de l'amélioration des résultats de ces cibles pour être efficaces, telles que la réduction des inégalités sous toutes ses formes, l'attractivité des investisseurs, la pleine participation de la po-

pulation aux activités de développement. Cette dernière est déjà une pratique courante dans la Région, elle compte continuer dans ce sens et affiner la représentativité au niveau de la participation par l'engagement des autorités locales à équilibrer les aspirations de la population et la charte mise en œuvre. Le point focal du développement est d'éveiller tout un chacun d'être un responsable source du progrès.

L'insécurité et la corruption compromettent gravement le processus de développement, et ont des impacts cruciaux sur toutes les autres cibles. La Région estime que lutter seule contre les « gros poissons » serait voué à l'échec, mais elle peut collaborer avec le Gouvernement central. Par contre, elle compte rehausser le niveau d'Indice de Gouvernance Locale (IGL).

3.3.3.

Domaine de l'économie

Si les cibles ODD relatives à l'Economie au niveau national sont au nombre de 13, elles comptent 12 cibles priorisées au niveau de la Région Analamanga. Il s'agit de : 7.1 ; 7.2 ; 8.2 ; 8.3 ; 8.9 ; 9.1 ; 9.2 ; 9.3 ; 10.2 ; 11.1 ; 11.2 ; et 11.3.

En termes de priorité, ces 13 cibles sont réparties en 3 catégories :

- (i) 09 cibles en priorité 1
- (ii) 01 cible en priorité 2 ; et
- (iii) 03 cibles en priorité 3.

Cinq cibles priorisées du secteur économie sont catalyseurs (8.2 ; 8.3 ; 11.1 ; 11.2 ; 11.3). Ces cibles font partie des objectifs noyaux permettant l'atteinte des ODD en général. Ainsi, réduire la pauvreté (cible ODD 1.1 ; 1.2), éliminer la faim (cible ODD 2.1 ; 2.2), et réduire les inégalités (cible ODD 5.1 ; 5.5), constituent les objectifs finaux de l'Agenda 2030 à Madagascar.

Analamanga abrite la Capitale de Madagascar. Elle doit ainsi se doter des capacités pour faire face à la mondialisation avec ce qu'elle apporte de modernité, d'attractivités. C'est une zone de migration intense avec ce que cela signifie en termes d'avantages et de maux divers. La Région doit se doter d'infrastructures capables d'assurer les besoins de la population en termes de besoins sociaux, environnementaux et surtout économiques (cibles 9.1 ; 9.2 ; 9.3).

Pour satisfaire aux besoins socioéconomiques de la population, l'accès à l'énergie est crucial pour la Région (cibles 7.1 et 7.2). L'eau et énergie conditionnent le bien-être (santé, sécurité, etc.) et la prospérité (activités de production, Industries, etc.) de la Région, notamment la Capitale et ses

Communes périphériques.

Le projet d'étendre l'industrialisation dans tout le territoire (ODOF : One district, One factory) répond aux objectifs spécifiques en matière de développement décrits par les cibles ODD 8.2 et 8.3. Analamanga compte entrer intensément dans l'économie de marché tant intérieur qu'extérieur à travers la promotion de l'industrialisation qui favorise l'exploitation des filières à fortes valeurs ajoutées et génératrices d'emplois. Ceci nécessite une organisation du territoire (espaces de croissance, zones dédiées, Zones d'émergence industrielle ; etc.). L'intensification des services financiers doivent accompagner ce processus.

En outre, la richesse du patrimoine culturel et naturel favorise le développement du tourisme. Le secteur concerné avec la facilitation de l'Etat ainsi que la Région Analamanga, doit y faire face en développant les ressources humaines, les infrastructures d'hébergement et de restauration ; et en améliorant les services en général.

Les infrastructures routières et de transport deviennent des enjeux pour les activités économiques (cible ODD 9.1). Analamanga gagnera à profiter du programme ODOF, un programme d'industrialisation inclusif et durable, à travers l'exploitation rationnelle des ressources locales de manière innovante et compétitive dans l'exploitation des filières (cible ODD 9.2).

Les usines prévues dans le cadre de l'ODOF seront à mettre en place au niveau des Districts. Les petits producteurs, les coopératives, les petites unités de transformations, et d'autres activités menées par la population locale, dont les jeunes et les femmes évolueront dans le processus. La facilité d'accès aux services financiers est ainsi souhaitable pour la prospérité des acteurs dans chaque maillon des filières et des chaînes de valeur (producteurs de matières premières, industries manufacturières, conditionnement, transport, commercialisation, etc. (cible ODD 9.3).

Pour permettre aux groupes vulnérables de participer à l'économie, il est nécessaire de concevoir une stratégie basée sur des analyses psycho-géographiques, sur la situation des revenus, et des besoins réels des concernés. Cette autonomisation peut se présenter sous forme de multiplication des « centres larivo », de formation, d'accompagnement (AGR), de système de tutorat, de pérennisation des projets avec suivi.

La population de la CUA constitue plus de la moitié de celle de toute la Région Analamanga. La dimension logement telle que définie dans la cible 11.1 revêt une importance capitale, d'autant plus que le phénomène migration et l'exode rural y est le plus inquiétant. 88,6% de la population de Madagascar vit dans des taudis si l'on se réfère

à la définition internationale. Il y a donc lieu de redéfinir le concept de taudis pour la Région. Il en est de même des cibles des taudis. La cible 11.3 est d'actualité et Analamanga possède un plan directeur pour l'urbanisation et le projet TATOM.

Le transport sûr et en sécurité est base du développement dans la Région Analamanga, En effet, la cible 11.2 y afférente impacte sur les cibles 1.1 ; 1.2 ; 1.4 ; 2.3 ; 3.3 ; 3.9 ; 8.1 ; 12.2, lesquelles facilitent le processus de développement durable et inclusif par le biais de la réduction de la pauvreté et l'extrême pauvreté, l'amélioration des situations sociales, et la gestion rationnelle et durable des ressources.

3.3.4. Domaine social

3.3.4.1. Pauvreté et vulnérabilité

Les conditions de vie des ménages constituent un paramètre important pour mesurer la pauvreté multidimensionnelle ; l'on suppose que les ménages ayant un cadre de vie aisé et possédant des biens durables sont moins exposés à la pauvreté. En 2018, Madagascar enregistre 6 079 876 ménages ordinaires, avec une taille moyenne de 4,2 individus par ménage dont 3,9 individus par ménage, en milieu urbain contre 4,3 en milieu rural. Par ailleurs, la Région Analamanga enregistre la plus grande part des ménages, soit 896 823 ménages. (RGPH3, 2018).

Bien qu'une politique de protection sociale ait été élaborée depuis quelques années, le public, notamment vulnérable, n'est pas au courant des tenants et aboutissants. Les associations caritatives sont connues, mais la visibilité des Ministères concernés, des CTD, OSC et STD reste floue et donc faiblement effective. Les problèmes peuvent être aussi d'ordre politique avec les changements qui accompagnent ses instabilités, avec les différences d'appartenance ou de vision.

Le volet socio-économique correspond à la vocation de la Région. La déclinaison de la politique nationale et de son programme sur la protection sociale (cible ODD 1.3) doit profiter à la Région. Sur ce plan, des partenaires et des documents sont disponibles, mais peu connus du public.

L'ORN s'investit dans la lutte contre la malnutrition, avec un taux de malnutrition (cible ODD 2.2) chronique des enfants de moins de 5 ans de 48%, et l'insuffisance pondérale de 26% (MICS, 2018).

Pour les cibles ODD 2.1 et 2.3, Analamanga jouit

de l'existence de zones agricoles, de partenaires et d'associations caritatives, de CRFAR (Conseil Régional de Formation Agricole et Rurale), comme à Ankazobe. La production d'aliments diversifiés pour assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition est insuffisante à cause de certains obstacles, tels que le système agricole très extensif, le problème foncier, la faible productivité et la production à petite échelle.

3.3.4.2. Santé

Le volet santé répond à la déclinaison de la politique nationale de la santé. Les défis se situent au niveau des districts périphériques, le taux pour Analamanga est de 478 pour 100.000 naissances vivantes (cible ODD 3.1). Les ODD 3 et 4 sont mis en œuvre en tant que déclinaison des politiques nationales. La cible 3.2, par exemple bénéficie de cette déclinaison avec un taux de mortalité néonatale de 21‰, soit derrière 7 Régions ; par contre le paludisme et les maladies hydriques sévissent surtout à Ankazobe (cible ODD 3.3.).

Quant à la cible ODD 3.4, actuellement le problème de santé mentale touche de plus en plus de jeunes. Il en est de même des cas d'AVC qui se présente comme étant la première cause de mortalité en milieu hospitalier.

Pour la cible ODD 3.5, la compétence revient au District pour l'autorisation d'ouverture des bars. La collaboration avec la société civile, la sensibilisation et la présence de police de proximité pourraient réduire les problèmes y afférents.

En ce qui concerne la cible ODD 3.6, les maux sévissent surtout sur les routes nationales. Les décès dus aux accidents de circulation (2 roues, taxibe, voiture particulière, pousse-pousse et charrette) augmentent.

L'accès au Planning Familial (cible ODD 3.7) présente des problèmes d'accès vis-à-vis des ménages vulnérables. L'aspect culturel reste également un frein au bien-être de l'individu.

L'accès à une couverture sanitaire universelle est un objectif encore éloigné en milieu hospitalier, malgré l'existence du fonds d'équité FANOME (cible ODD 3.8).

Antananarivo jouit de l'existence de structures dédiées à l'assainissement (APIPA, SAMVA, IPAM, ...), d'un schéma directeur, de la présence de projets et des OSC œuvrant dans la lutte contre la pollution. Malgré cela, La cible ODD 3.9 fait face à la constatation de personnes subissant des maladies dues à la pollution de l'air, de l'eau et du sol. Le taux de morbidité due à la diarrhée liée à l'environnement augmente.

3.3.4.3. Éducation

Analamanga abrite la Capitale de Madagascar. Elle est l'une des portes d'entrées importantes pour le pays. La pression de la mondialisation et de la modernisation (cible ODD 9.2 ; 9.3) se ressent fortement à Analamanga qui doit suivre le rythme de ces défis.

L'industrialisation et le commerce exigent un capital humain capable de faire face aux pressions sus mentionnées (cible ODD 13.1). Ce qui explique la nécessité de se pencher sur l'éducation de façon particulière en intégrant les migrants et ceci dès le plus jeune âge.

Pour que tous bénéficient d'une éducation de qualité requis par le contexte d'Analamanga, il est nécessaire « d'éliminer l'extrême pauvreté » (cible ODD 1.1), en étant conscient de la difficulté de son atteinte en 2030, en mettant en place des mesures de protection sociale (cible ODD 1.3), jouir d'une couverture sanitaire de qualité accessible à tous (cible ODD 3.8) et surtout d'une identité juridique (cible ODD 16.9, condition sine qua non à l'inscription scolaire). Il faut également rattraper le retard de la génération actuelle (cible ODD 4.6). La population est jeune et a besoin de formations techniques et professionnelles afin qu'elle dispose de compétences nécessaires à l'emploi ou à sa création (cible 4.4).

La disponibilité des parents pour le travail améliorera les conditions de vie des ménages (cible ODD 8.5), et partant la croissance économique au niveau de la Région (cible ODD 8.1).

Pour Analamanga, la sécurité et l'accessibilité impactent le taux de rétention scolaire (cibles ODD 16.1 ; 16.2 ; 11.2).

3.3.5. Domaine du capital naturel

L'impact des mesures prises pour préserver le capital naturel profitera aussi aux vulnérables et au tourisme (cibles ODD 1.5 et 8.9). 12 sur les 14 cibles des ODD priorisées sur le capital naturel de Madagascar sont priorisées dans la Région Analamanga. Six cibles sont retenues en priorité de niveau 1 (11.4, 12.2, 12.5, 12.8, 13.1, 13.2), les six autres en 2. (1.5 ; 14.4 ; 15.1 ; 15.2 ; 15.3 ; 15.5.)

Cible ODD 11.4 : il existe de nombreux patrimoines encore inconnus des régions, car gérés au niveau national, et également des patrimoines qui se trouvent dans les communes mais que ces dernières ne peuvent pas toucher car la gestion incombe à la Région.

Cible ODD 12.2 : concernant la gestion durable des ressources naturelles comme les aires protégées, la mise en œuvre des textes revient au Ministère. Quant à la facilitation et le suivi, ce sont du ressort de la Région.

Les mesures tendant à protéger et préserver les écosystèmes terrestres, l'eau douce, les forêts et les zones humides, ainsi que les milieux naturels permettent de protéger le patrimoine naturel et culturel, et surtout de renforcer les capacités de résilience et adaptation face aux aléas et catastrophes climatiques.

Cible ODD 12.5 : les zones de décharges sont saturées. Les feux de brousse dégarnissent les flancs des montagnes. Il en est de même de l'exploitation illicite et irrégulière des forêts, la déforestation est un fléau à Madagascar car a pour impacts, les changements climatiques tels que la sécheresse, les inondations. La destruction de





l'environnement par la déforestation se manifeste sous forme de phénomène de lavakisation avec l'ensablement des rizières qui s'ensuivent, etc. Les résultats de toutes ces pratiques se répercutent sur la santé, l'éducation, l'économie (Cibles ODD 15.2, 15.3).

Cible ODD 12.8 : l'accès aux informations sur le développement durable permet d'établir des politiques et stratégies qui intègrent ce concept, dont les changements climatiques. L'existence de cadres stratégiques régleme la gestion rationnelle des ressources naturelles, et change les visions sur des productions propres (réduction, prévention, recyclage, réutilisation de déchets) gage d'une croissance économique durable. Le civisme et le changement de mentalité sont impulsés par les Ministères, la sécurité locale appartient aux CTD mais facilitée par des moyens matériels, humains et logistiques.

Cible ODD 13.1 et 13.2 : la vulnérabilité de Madagascar aux changements climatiques en fait un enjeu national, et donc régional. La Région a un programme comprenant le plan de contingence, la protection des bassins versants, l'aménagement du canal Andriantany, le schéma directeur d'assainissement, le PRODUIR qui sera opérationnel d'ici peu et le confortement des digues Ikopa et Sisaony. La sécheresse constitue le grand problème pour la production agricole, l'approvisionnement en eau potable et l'électricité.

Pour la Capitale, les éboulements des hauteurs, les inondations lors des saisons de pluies (causés par le remblayage des rizières servant de zones humides de tampon) constituent les principaux problèmes. Il est nécessaire d'étudier et d'intensifier la gestion des déchets pour ne pas contaminer l'air, le sol et l'eau (cible ODD 12.5), assainir les quartiers surtout ceux des zones basses (cible ODD 11.1). La cible ODD 17.7 peut prévenir l'aggravation de la situation grâce au transfert de technologies respectueuses de l'environnement dans le cadre de l'industrialisation et de la modernisation, dans la Capitale et ses Communes environnantes. Pour les périphéries et les zones rurales, il est nécessaire de procéder à la formalisation et professionnalisation des activités générant des revenus pour les producteurs et de retournes pour les CTD, le développement de CDV et facilitation de l'encadrement des exploitants pour le respect des normes (cible ODD 15.1) ; cela concerne également le secteur pêche (cible ODD 14.4), car la Région dispose de lacs pouvant être exploités d'une manière durable (Tsiacompaniry, Andramasina, etc.).



Section 4.
Mapping des sources
et suivi des progrès



Pour le suivi des progrès de la mise en œuvre des cibles prioritaires de la Région, on distingue deux catégories d'indicateurs : les indicateurs structurels, nécessitant la réalisation d'une enquête de grande envergure, et les indicateurs périodiques de suivi qui sont essentiellement des données administratives. Les indicateurs périodiques de suivi peuvent être collectés à des coûts raisonnables. En revanche, les indicateurs structurels sont les indicateurs qui nécessitent une mobilisation financière importante. Ils sont essentiellement des indicateurs d'évaluation d'impact en fin de période. Les indicateurs périodiques de suivi permettent de faire un suivi en temps réel de la mise en œuvre. Ils peuvent donc être utilisés dans le cadre du suivi et mesure des résultats.

Dans le cadre de la localisation des ODD, il a été retenu 131 indicateurs pour le suivi des progrès dans la Région Analamanga. Seulement 42 de ces indicateurs disposent de niveau de référence, soit un taux de non-renseignement de 67,94%. Il y a donc un énorme défi à relever qui a trait à la collecte de données pour le suivi des progrès de la mise en œuvre des ODD dans cette Région.

En vue d'effectuer un meilleur suivi de la mise en œuvre des ODD à Madagascar et dans la Région Analamanga particulièrement, il conviendrait d'effectuer plusieurs enquêtes d'évaluation. Au moins trois enquêtes sont préconisées : une enquête d'évaluation initiale, une à mi-parcours, et une autre pour l'évaluation finale de l'agenda ; à titre indicatif, en 2019, 2024 et 2029. Les tableaux ci-après nous renseignent sur les 133 indicateurs préconisés au niveau régional pour mesurer les progrès dans la mise en œuvre des cibles prioritaires.

Tableau 12 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 1

| Cible | Indicateurs contextualisés | Niveau | Année | Référence nationale | Commentaire / Disponibilité |
|-------------|---|---|-------|-----------------------------|--------------------------------|
| 1.1 | 1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international | | | | |
| 1.2 | 1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté | | | | |
| | 1.2.2 Proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays | | | | |
| 1.3 | 1.3.1 Proportion de la population bénéficiant du socle ou de systèmes de protection sociale | 19 | 2018 | 25 | INSTAT, Indicateurs ODD_Social |
| 1.5. | Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes Victimes | | 2018 | 29 cas 72 cas 288.653 | |
| | | 5 indicateurs dont 2 sont renseignés | | | |

Tableau 13 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 2

| Cible | Indicateurs contextualisés | Niveau | Année | Référence nationale | Commentaire / Disponibilité |
|------------|---|--------|-----------|---------------------|---|
| 2.1 | 2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation | 58,6% | 2012 | 55,8% | INSTAT, Indicateurs ODD_Social |
| 2.2 | 2.2.1 Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, | 48,4% | 2018 | 41,6% | INSTAT, Indicateurs ODD_Social |
| | 2.2.2 Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, par forme | | MICS 2018 | 6% | Prévalence Malnutrition (poids /taille) |
| | 2.2.3 Taux d'augmentation de la quantité de la production rizicole | | TBE 2015 | 9% | |



Tableau 13 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 2 (Suite)

| Cible | Indicateurs contextualisés | Niveau | Année | Référence nationale | Commentaire /Disponibilité |
|---|---|-----------|----------|---------------------|--------------------------------|
| 2.3 | 2.3.2 Rendement moyen du riz | | TBE 2015 | | (2,63 T/ha en 2009) |
| | 2.3.3 Taux d'augmentation de la quantité de la production rizicole | | 2018 | 9% | INSTAT, Indicateurs ODD_Social |
| | 2.3.4 Rendement moyen du manioc | 5,75 t/ha | TBE 2015 | | (5,9 T/ha 2009) |
| | 2.3.5 Taux de croissance de la valeur ajoutée de l'agriculture par travailleur agricole | | | | |
| 2.4 | 2.4.1 Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable | | | | |
| 9 indicateurs dont 7 sont renseignés | | | | | |

Tableau 14 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 3

| Cible | Indicateurs contextualisés | Niveau | Année | Référence nationale | Commentaire/ Disponibilité |
|--|--|--------|-----------|---------------------|--------------------------------|
| 3.1 | 3.1.1 Ratio de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes | | 2018 | 426 pour 100.000 | INSTAT, Indicateurs ODD_Social |
| | 3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié | 73,7% | 2018 | 46,1% | INSTAT, Indicateurs ODD_Social |
| | 3.1.3 Taux de couverture vaccinale des enfants de 12 à 23 mois | | | MICS 2018 | 41% |
| | | | MICS 2018 | 33% | Tous les vaccins |
| 3.2 | 3.2.1 Quotient de mortalité des enfants de moins de 5 ans (infanto-juvénile) | 34% | 2018 | 59‰ | INSTAT, Indicateurs ODD_Social |
| | 3.2.2 Taux de mortalité néonatale | 16‰ | MICS 2018 | 21‰ | |
| | 3.3.3 Taux de mortalité due au paludisme pour 1 000 habitants par an | | | | |
| | 3.3.4 Taux de morbidité du paludisme | | | | |
| 3.3 | 3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatifs | 253 | 2018 | 1329 | INSTAT, Indicateurs ODD_Social |
| | 3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants | | | | |
| | 3.3.3 Taux de mortalité due au paludisme pour 1 000 habitants par an | | | | |
| 3.4 | 3.4.1 Taux de mortalité spécifique AVC en milieu hospitalier | | | | |
| | 3.4.2 La Région dispose d'infrastructures permettant une prise en charge correcte des troubles mentaux | | | | |
| 3.7 | 3.7.1 Taux de prévalence contraceptive | 48% | 2018 | 44,39% | INSTAT, Indicateurs ODD_Social |
| 3.8. | 3.8.1 Pourcentage de la population couverte par une assurance maladie ou un système de santé publique | | | | |
| | Moins de 5 ans | 10,6 | 2018 | 2,3% | INSTAT, Indicateurs ODD_Social |
| | 5-17 ans | 7,8 | | 2,5% | |
| | Homme | 11,5 | | 4,0% | |
| | Femme | 12,4 | | 3,3% | |
| | | | | | |
| 14 indicateurs dont 9 sont renseignés | | | | | |



Tableau 15 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 4

| Cible | Indicateurs contextualisés | Niveau | Année | Référence nationale | Commentaire/ Disponibilité |
|---|--|--------|--------|--------------------------------|--|
| 4.1 | 4.1.1 Proportion d'élèves de T6 atteignant le seuil suffisant en lecture | | 2018 | 22,1% | Masculin |
| | | | 2018 | 25,5% | Féminin |
| | | 50,7% | 2018 | 23,3% | Total |
| | 4.1.2 Proportion d'élèves de T6 atteignant le seuil suffisant en mathématiques | | 2018 | 4,0% | Masculin |
| | | | 2018 | 6,0% | Féminin |
| | | 8,8% | 2018 | 4,8% | Total INSTAT, Indicateurs ODD_Social |
| | 4.1.3 Taux d'Achèvement (TAch) du primaire de 6A | | 2018 | 63,70% Homme 74,80% Femme | INSTAT, Indicateurs ODD_Social |
| | | 82,10% | 2018 | 56,00% | Total |
| | 4.1.4 Taux d'Achèvement (TAch) du collège | 48,00% | 2018 | 26,30% | Second cycle du Collège |
| 4.1.5 Taux brut de scolarisation (primaire) | 83,20% | 2018 | 59,80% | INSTAT, Indicateurs ODD_Social | |
| 4.1.6 Taux brut de scolarisation (collège) | 47,6% | 2018 | 27,3% | INSTAT, Indicateurs ODD_Social | |
| 4.1.7 Taux brut de scolarisation (lycée) | 32,4% | 2018 | 12,8% | INSTAT, Indicateurs ODD_Social | |
| 4.2 | 4.2.1 Pourcentage d'enfants de 3 à 5 ans fréquentant un centre préscolaire | 28,8% | 2018 | 14,9% | INSTAT, Indicateurs ODD_Social |
| 4.3 | 4.3.1 Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants, indicateurs d'accès pour les hommes et les femmes | | | 71,8% | Le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus est de 62,3% selon l'EPM 2010 |
| 4.4 | 4.4.1. Stock d'emplois en fonction du niveau de qualification requis (main d'œuvre hautement qualifiée) | | | | |
| 4.5 | 4.5.1 Indice de parité (hommes/femmes) | 1,00 | 2018 | 1,07 Primaire ajuste TNF | INSTAT, Indicateurs ODD_Social |
| | | 1,32 | | 1,37 Premier cycle ajuste TNF | |
| | | 1,27 | | 1,242ème cycle du secondaire | |
| | 4.5.2 Indice de parité (hommes/femmes) au secondaire | | | | |
| | 4.5.3 Indice de parité (hommes/femmes) au supérieur / université | | | | |
| 4.6. | 4.6.1. Pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) numérative fonctionnelle | | | 71,6% 2012 62,1% 2017 | |
| 4.7. | 4.7.1 Pourcentage d'élèves du collège (sc3 EF publiques et privées) ayant acquis les connaissances sur le concept « Éducation à l'environnement et au développement durable » | | | | |
| 15 indicateurs dont 11 sont renseignés | | | | | |

Tableau 16 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 5

| Cible | Indicateurs contextualisés | Niveau | Année | Référence nationale | Commentaire/ Disponibilité |
|---|---|----------------------------------|-------|---------------------------------|---|
| 5.1 | 5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe | | | 7 | Oui INSTAT, Indicateurs ODD_Social |
| 5.2 | 5.2.1 Pourcentage de femmes qui ont subi des actes de violence | 11,7% 18,3% 33,2% 54,6% | 2018 | 7,1% 11,9% 23,0% 41,3% | Sexuelle Physique Émotionnelle Au moins l'un des trois INSTAT, Indicateurs ODD_Social |
| | 5.2.2 Indice de la Condition de la Femme pour la Région | | | | |
| 5.3 | 5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans | 2,4% | 2018 | 12,7% | INSTAT, Indicateurs ODD_Social |
| | ou de 18 ans | 21,2% | 2018 | 40,3% | INSTAT, Indicateurs ODD_Social |
| | 5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction dans les Administrations locales | | 2018 | 21,43% | INSTAT, Indicateurs ODD_Social |
| | 5.5.3 Proportion de femmes occupant des postes de Chef de Commune dans la Région | | | | |
| 6 indicateurs dont 5 sont renseignés | | | | | |

Tableau 17 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 6

| Cible | Indicateurs contextualisés | Niveau | Année | Référence nationale | Commentaire/ Disponibilité |
|---|--|--------|-----------|---------------------|---|
| 6.1 | 6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité | 78,9% | 2018 | 43,0% | % de membres du ménage ayant source d'eau améliorée sur place, sans E. Coli et disponible |
| | 6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain | | | | |
| | 6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu rural | | | | |
| | 6.1.4 Taux de desserte en eau potable | | | | |
| 6.2 | 6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité | 17,9% | 2018 | 6,4% | INSTAT, Indicateurs ODD_social |
| | 6.2.2 Taux d'utilisation des latrines par la population | 11% | MICS 2018 | 44% | Installation sanitaire non améliorée |
| 6.5 | 6.5.1 Pourcentage de bassins hydriques disposant d'un cadre réglementaire | | | | |
| | 6.5.2 Superficie des bassins versants aménagés | | | | |
| 8 indicateurs dont 3 sont renseignés | | | | | |



Tableau 18 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 7

| Cible | Indicateurs contextualisés | Niveau | Année | Référence nationale | Commentaire/ Disponibilité |
|---|--|--------|-------|---|----------------------------|
| 7.1 | 7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité | 71% | 2018 | 37% | Rapport Baseline ODD |
| | 7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour leurs besoins en énergie de cuisson | 4,3% | 2018 | 0,8% | Indicateurs ODD_Économie |
| 7.2. | 7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie | | 2018 | 46,00% : Hydroélectricité 1,73% : solaire 0,07% : hybride | Indicateurs ODD_Économie |
| | 7.2.2 Part des énergies dans le mix électrique en électrification rurale (en termes de capacités installées) % | | | | |
| 7.3. | 7.3.1 Intensité énergétique | | 2015 | 5,37% | Indicateurs ODD_Économie |
| 5 indicateurs dont 4 sont renseignés | | | | | |

Tableau 19 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 8

| Cible | Indicateurs contextualisés | Niveau | Année | Référence nationale | Commentaire/ Disponibilité |
|--|--|--------|--------------|---------------------|--------------------------------|
| 8.1 | 8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'emploi /ayant un emploi | | | | |
| 8.2 | 8.2.1 Indice de productivité industrielle manufacturière | | | 17,7% | |
| 8.3 | 8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles (par sexe) | 40,9% | 2012 2015 | 84,0% 82,3% | |
| 8.5 | 8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés | | | | |
| | 8.5.2 Taux de chômage | | | | |
| 8.7 | 8.7.1 Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent | 32,8% | 2018 | 46,9% | INSTAT, Indicateurs ODD_Social |
| 8.9 | 8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, rapporté au PIB total | | | 6,90% | Indicateurs ODD_Gouvernance |
| 8 indicateurs dont 5 renseignés | | | | | |

Tableau 20 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 9

| Cible | Indicateurs contextualisés | Niveau | Année | Référence nationale | Commentaire/ Disponibilité |
|--|---|--------|--------------|---------------------|-----------------------------------|
| 9.1 | 9.1.1 Taux de désenclavement | | | | Taux d'accessibilité des Communes |
| | 9.1.2 Indice d'état du réseau routier | | | | |
| | 9.1.3 Taux de couverture de la Région à internet très haut débit | | | | |
| | 9.1.4 Trafic fret aérien | | | | |
| | 9.1.5 Trafic fret maritime | | | | |
| 9.2 | 9.2.1 Valeur ajoutée du secteur industriel manufacturier, en proportion du PIB régional | | 2010 2018 | 11,8% 17,7% | Indicateurs ODD_Économie |
| 9.3. | 9.3.1 Part des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie (incluant les coopératives) | | 2015 | 82,3% | Indicateurs ODD_Économie |
| 9.5 | 9.5.1 Dépenses de recherche-développement rapporté au PIB de la Région | | | | |
| 8 indicateurs dont 2 renseignés | | | | | |



Tableau 21 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 10

| Cible | Indicateurs contextualisés | Niveau | Année | Référence nationale | Commentaire/ Disponibilité |
|------------------------------------|---|--------|-------|---------------------|----------------------------|
| 10.2 | 10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu inférieur de plus de 50 % au revenu moyen, par âge, sexe et handicap | | | | |
| 01 indicateur non renseigné | | | | | |

Tableau 22 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 11

| Cible | Indicateurs contextualisés | Niveau | Année | Référence nationale | Commentaire/ Disponibilité |
|--|--|----------------|--------------|---------------------|------------------------------------|
| 11.1 | 11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats | 67,8% 88,6% | 2010 2012 | 88,2% | INSTAT, EPM 2010, ENSOMD 2012-2013 |
| | 11.1.2 Taux d'urbanisation | | | | |
| 11.2 | 11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et type de handicap | | | | |
| 11.3 | 11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique | | | | |
| 11.4 | 11.4.1 Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel, naturel et mixte, inscrit au patrimoine mondial, par niveau d'administration (national, régional et local/municipal) et par type de dépense (dépenses de fonctionnement privé, donations en nature, secteur privé à but non lucratif, etc.) | | | | |
| 11.5 | 11.5.1 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes | 5 décès | 2018 | | TBE Analamanga 2019 |
| | 11.5.2 Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB national, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques | | | | |
| 7 indicateurs dont 2 renseignés | | | | | |

Tableau 23 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 12

| Cible | Indicateurs contextualisés | Niveau | Année | Référence nationale | Commentaire/ Disponibilité |
|---------------------------------------|--|--------|--------------|---------------------|----------------------------|
| 12.2 | 12.2.1 Consommation matérielle régionale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB | | | | |
| | 12.2.2 Nombre de transferts de gestion des ressources naturelles effectués, y compris des plans d'eau | | 2017 2018 | 911 92 | Rapport Baseline, 2018 |
| 12.5 | 12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés | | | | |
| 12.8 | 12.8.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable (comprenant l'éducation au changement climatique) dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants | | | | |
| 4 indicateurs dont 1 renseigné | | | | | |



Tableau 24 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 13

| Cible | Indicateurs contextualisés | Niveau | Année | Référence nationale | Commentaire/ Disponibilité |
|--|--|---|-------|---------------------|----------------------------|
| 13.1 | 13.1.1 Proportion des localités adoptant au moins une activité d'adaptation et résilience au changement climatique | | | | |
| | 13.1.2 Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes | | | | |
| | 13.1.3 Nombre de disparus suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes | | | | |
| | 13.1.4 Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes | | | | |
| | 13.1.5 Dégâts pour cultures détruites | 2091 ha de rizières détruites et inondées | 2018 | | TBER Analamanga |
| | 13.1.6 Dégâts pour animaux décédés | | | | |
| | 13.1.7 Dégâts pour infrastructures détruites | | | | |
| | 13.1.8 Augmentation de la Température moyenne mensuelle (ou annuelle) | | | | |
| | 13.1.9 Fréquence et intensité de chaque type de cyclone | | | | |
| 13.2 | 13.2.1 Nombre de politiques, plans, programmes et projets sectoriels intégrant la dimension changement climatique | | | | |
| 10 indicateurs dont 1 est renseigné | | | | | |

Tableau 25 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 15

| Cible | Indicateurs contextualisés | Niveau | Année | Référence nationale | Commentaire/ Disponibilité |
|---|--|---|--------------|---------------------|----------------------------|
| 15.1 | 15.1.1 Surface de zones forestières, en proportion de la surface terrestre | | | | |
| | 15.1.2 Taux de déforestation | 2,9% forêts naturelles 4,9% forêts artificielles | TBE 2019 | 1,5% :2013-2017 | |
| | 15.1.3 Pourcentage de ménages utilisant le bois de chauffe et le charbon pour la cuisson | | | | |
| 15.2 | 15.2.2 Proportion d'Aires Protégées disposant d'un résultat de suivi écologique | 0,6% des Aires protégées de Madagascar | TBE 2019 | | |
| | 15.2.3 Taux d'endémicité | 59,81% flore endémique | TBE 2019 | | |
| 15.3 | 15.3.1 Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées | | | | |
| | 15.3.2 Couverture des sols | | | | |
| | 15.3.3 Productivité des terres (de riz) | 173.572 t 289.965 t | 2015 2010 | 2011 : 3,5 t/ha | TBER |
| | 15.3.4 Stocks de carbone au-dessous et au-dessus de la surface du sol | | | | |
| 15.5 | 15.1.1 Indice de la liste rouge | | | | |
| 9 indicateurs dont 4 sont renseignés | | | | | |

Tableau 26 : Situation des cibles intermédiaires des indicateurs de l'ODD 16

| Cible | Indicateurs contextualisés | Niveau | Année | Référence nationale | Commentaire/ Disponibilité |
|--|--|--------------|-----------|-------------------------------|-----------------------------|
| 16.1. | 16.1.4 Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques | 44,1 57,8 | 2018 | 46,4% Femmes 63,0% Hommes | Indicateurs ODD_Gouvernance |
| 16.2 | 16.2.1 Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtiment corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent | | | | |
| 16.3 | 16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus | 17 20,6 | 2018 | 23,5 % Femmes 24,8% Hommes | Indicateurs ODD_Gouvernance |
| | 16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement | 64,97 | 2018 | 53% | Indicateurs ODD_Gouvernance |
| | 16.3.3 Niveau de satisfaction du justiciable | | 2018 | 31% | |
| 16.4 | 16.4.1 Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des États-Unis courants) | | 2018 | \$721,00 | Indicateurs ODD_Gouvernance |
| 16.5 | 16.5.1 Indice de perception de la corruption | | 2018 | 25% | Indicateurs ODD_Gouvernance |
| 16.6 | 16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante | | | | |
| 16.7 | Répartition des postes (par sexe, âge, type de handicap et groupe de population) dans les institutions publiques, services publics, organes législatifs et organes judiciaires aux niveaux local et national | | | | |
| | Proportion de la population qui estime que la prise de décision est ouverte et réactive (par sexe, âge, type de handicap et groupe de population) | | | | |
| 16.9 | 16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge | 70% | MICS 2018 | 40% | |
| | 16.9.2 Délai moyen de traitement des documents consulaires (actes d'état civil) | | | | |
| 12 indicateurs dont 7 sont renseignés | | | | | |





Section 5.
Perspectives



Les Objectifs de Développement Durables (ODD) et leurs cibles sont interdépendants. Leur mise en œuvre exige de briser les cloisonnements entre les secteurs, d'établir des partenariats multipartites et d'adopter des approches intégrées en vue de bénéficier de leurs effets multiplicateurs. Ainsi, des actions concertées incluant plusieurs secteurs sont fortement recommandées pour accélérer les progrès vers l'atteinte des objectifs. Avant de définir les interventions / projets à exécuter dans le cadre de la mise en œuvre des ODD, il est important d'évaluer les interrelations entre les objectifs et les cibles prioritaires retenues par la Région.

5.1.

Méthodologie de constitution des paquets d'interventions

La méthodologie appliquée pour la définition des paquets intégrés d'interventions s'appuie sur celle proposée par Fall & Kamwendo (2017, UNDP) qui s'appuie sur la méthode input/output des ODD à travers leurs cibles.

L'analyse des interrelations entre les objectifs et leurs cibles permet de dessiner cette approche autour des synergies et équilibres à considérer entre les objectifs, les acteurs et les ressources. Par exemple, éliminer la pauvreté d'ici 2030 (ODD 1) exigerait des progrès significatifs dans l'atteinte de certains objectifs (ODD 2- sécurité alimentaire, ODD 8 - plein emploi productif); ODD 10 - inégalité ou ODD 13 - Changement climatique et résilience). Réussir dans ces domaines impliquera un impact positif significatif sur la santé et le bien-être (ODD 3). De même, il y aura des compromis importants qui doivent être pris en compte. Par exemple, une augmentation de l'utilisation des terres pour l'activité agricole pour atteindre l'objectif de la sécurité alimentaire peut avoir des impacts négatifs sur l'ODD 13 (changement climatique) ou l'ODD 14 (biodiversité) ou encore l'ODD 15 (utilisation des terres), ce qui serait contre-productif.

L'analyse croisée des liens entre les différentes cibles des objectifs permet de mettre en relief la dimension multifactorielle d'un objectif. Ainsi, on peut montrer la puissance de l'effet multiplicateur d'un objectif à travers sa capacité à impacter la réalisation d'autres objectifs, mais aussi sa capacité à impliquer la mobilisation de cibles d'autres objectifs pour son atteinte. Aussi, l'analyse qualitative « input-output » permet de mettre en exergue les objectifs lesquels, d'une part, mobilisent le plus de cibles des autres objectifs pour leur réalisation favorisant ainsi par un effet induit pour la réalisation de ces objectifs, et d'autre part, ont un impact élevé sur le plus de cibles des autres objectifs.

Trois catégories d'objectifs émergent de cette analyse :

(i) Les objectifs « catalyseurs » qui contribuent fortement à la réussite d'autres objectifs à travers les liens de leurs cibles comme input à d'autres cibles ;

(ii) Les objectifs « accélérateurs » qui reçoivent le

plus d'influx (input) des objectifs de la catégorie 1 et ont un impact sur l'atteinte d'autres ODD avec un grand effet multiplicateur, et ;

(iii) Les objectifs « de finalités » qui seront finalement atteints principalement par le biais de la réalisation des cibles des autres objectifs.

L'analyse « input » relie certains objectifs (et leurs cibles) à d'autres objectifs (et leurs cibles) comme conditionnelle à leur réalisation tandis que l'analyse « output » considère l'impact de la réalisation de certains objectifs sur d'autres objectifs. Cette analyse permet d'identifier les effets multiplicateurs des ODD qui sont au cœur de l'Agenda 2030.

L'application des résultats de cette analyse input/output consiste à :

i. Identifier parmi les cibles prioritaires d'une Région, celles qui sont accélératrices au regard de l'analyse "input-output" en contextualisant au mieux l'identificateur des cibles accélératrices par Région.

ii. Identifier pour chacune des cibles accélératrices des inputs et des outputs parmi les cibles restantes prioritaires de la Région. Le groupe de cibles constitué d'une cible accélératrice, de ses inputs et de ses outputs constitue un paquet de cibles interdépendantes.

iii. Identifier pour chaque paquet de cibles interdépendantes : a) les goulots / obstacles à la mise en œuvre des paquets dans la Région (analyse diagnostique de la problématique), b) les interventions /projets d'investissement à mettre en œuvre pour réaliser le paquet, c) les coûts estimatifs de ces interventions, d) les délais pour la réalisation, et e) la hiérarchisation des interventions.

Ainsi, un paquet intégré d'interventions est un ensemble constitué, d'une part, de cibles ODD qui entretiennent entre elles des liens d'interdépendances /effets d'entraînement et, d'autres part, des projets /programmes qui adressent les préoccupations de l'ensemble de ces cibles. Cette analyse a pour finalité de mettre en place un plan d'actions de mise en œuvre des ODD par Région. Le plan d'action sera actualisé à chaque évaluation à mi-parcours des ODD.

5.2.

Résultats de la constitution des paquets d'interventions

Lors de l'atelier d'identification des paquets d'interventions organisé dans la Région Analamanga, du 23 au 25 mars 2021, 3 paquets d'intervention ont été identifiés selon un processus participatif. Ces 3 paquets d'interventions regroupent les besoins prioritaires de la Région, en termes de développement socioéconomique, inclusif et durable, contribuant à l'atteinte des ODD en 2030. Ils sont constitués de 10 Axes de développement, 36 programmes, et 272 interventions phares.

« Les mains d'œuvre existent et sont souvent réputées par leur dextérité, mais la plupart ne répondent pas aux besoins des entreprises en termes d'expériences, de compétence et de capacités ».

Tableau 27 : Résumé de l'effectif des axes, des programmes et des interventions par paquet

| N° | Paquet | Axes | Programmes | Interventions |
|----|------------------------------|------|------------|---------------|
| 1 | Croissance économique | 3 | 15 | 62 |
| 2 | Capital humain | | | |
| | Santé | 1 | 8 | 52 |
| | Éducation | 1 | 5 | 36 |
| 3 | Gouvernance et État de droit | 3 | 8 | 61 |
| | Interventions | 10 | 36 | 271 |

Remarques :

- Les coûts sont donnés à titre indicatif, à partir de différentes sources : documents stratégiques et/ou de projets et programmes, documents de programmes pays des PTFs, entretiens avec différents responsables des départements ministériels et de projets ou programmes, extrapolation des éléments de budget des projets, et des coûts unitaires standards pour certaines interventions. Le caractère estimatif des certains coûts peut engendrer des écarts par rapport à la réalité, mais ces écarts sont susceptibles d'être corrigés lors de l'élaboration des documents de projets qui vont faire préalablement l'objet d'études de faisabilité permettant d'avoir des coûts plus fiables et proches de la réalité.
- Pour les interventions, au niveau desquelles on n'a pas pu trouver des éléments de coût fiables, ou pour les actions qui constituent des activités courantes (fonctionnement) et/ou continues des Ministères concernés, on a préféré mettre « ND » (non disponible) pour ne pas biaiser les éventuelles prises de décision.



5.2.1.

Paquets d'interventions du domaine « Croissance Économique »

Le paquet « croissance économique » regroupe les cibles des ODD interdépendantes ci-après :

Tableau 28 : Analyse input - output économie

| | | | | Observations |
|--------------|--|--------------------|--|---|
| INPUT | 9.1 Infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente 9.2 Industrialisation durable 17.1 ; 17.3 ; 17.4 ; 17.13 | CATALYSEURS | 8.1 Taux de croissance économique adapté | 1.2 Pauvreté 1.3 mesures de protection sociale 1.5 Résilience des pauvres; 2.1 Faim zéro |
| | 4.7 Connaissances et compétences élèves 5.b Technologies clefs 12.a Moyens scientifiques vers des modes de consommation durable 5.a Droits femmes aux ressources économiques 4.7 9.3 Accès aux services financiers; 17.14; 17.15 | | 8.2 Productivité | |
| | 5.1 Discrimination 5.5 Valorisation travaux domestiques | | 8.3 emplois décents | 1.a Ressources multiples 1.b Stratégies de développement favorables aux pauvres |
| | 5.2 Violence faite aux femmes 11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales 12.b Outils de contrôle d'impact tourisme | | 8.5 Plein emploi productif | |
| | 17.10; 17.11; 17.12 | | 8.7 Travail des enfants | 2.b Marchés agricoles 2.c Marchés de denrées alimentaires 10.a Traitement spécial |
| | | | 8.9 Tourisme durable | |
| | | | 8.a Aide pour le commerce | |

5.2.1.1.

Les principaux Problèmes de la Croissance Economique

La Région Analamanga abrite la capitale politique, administrative et économique de Madagascar. Elle concentre les principales activités économiques, culturelles et politiques. Par conséquent, la Région, dont notamment la Commune urbaine d'Antananarivo attire les populations des autres régions de Madagascar. On assiste également à un exode rural important. Ainsi, en 2018, la population de la Région est de 3.618.128²⁷ habitants, représentant 14,10% de celle du pays. Le nombre

de ménages de la CUA représente 93,12% de celui de la Région Analamanga.

Cette situation met la Région en face de nombreux défis et problèmes, interagissant en général entre eux, dont entre autres, économiques, sociaux et environnementaux. Cependant, l'enjeu principal du développement durable et inclusif est la croissance économique qui répond aux besoins et entraîne le bien-être de toute la population de la génération présente sans compromettre ceux de la génération future.

²⁷MEF/INSTAT, RGPH 3, février 2019

Spécifiquement sur le plan économique, la Région Analamanga est caractérisée par une dualité de situations du secteur privé, principal levier du développement :

- (i) celle de la grande agglomération d'Antananarivo où se trouvent les entreprises (commerciales, industrielles, etc.), qui se développent assez rapidement au détriment des petites activités agricoles de subsistance ; les autres activités de services, souvent de petites tailles et informelles (restauration, artisanat, petit commerce, etc.) ; et
- (ii) celle des communes rurales, notamment des Districts périphériques où les principales activités économiques sont agricoles (agriculture, élevage, pêche, exploitation forestière).

Toutefois, les deux types d'économie peuvent être complémentaires, pour mener la Région vers le développement durable et inclusif.

5.2.1.2. Problématiques de l'Économie

La Région Analamanga, comme toutes les autres régions de Madagascar, dispose de potentialités qui n'attendent qu'à être exploitées et valorisées pour favoriser sa croissance économique, par notamment, leur transformation qui crée de la valeur. Une croissance économique forte, inclusive et durable doit être soutenue par le développement intégré du secteur privé en général et de la gestion durable et rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement.

L'Industrie tient une place très importante dans la valorisation des potentialités régionales. Elle avait toujours été considérée comme étant le « moteur du développement » par tous les gouvernements qui se sont succédé à Madagascar. La transformation dépend de la prospérité du secteur primaire et autant que du tertiaire (commercial). Mais l'Industrie malagasy dont les caractéristiques sont reflétées dans la Région Analamanga, a du mal à assurer sa principale mission qui est de créer de la valeur ajoutée pour la croissance économique.

Madagascar en général, et la Région Analamanga, en particulier, ont du mal à développer leur secteur privé, encore moins à soutenir la durabilité et l'inclusivité de ce dernier. Divers facteurs sont à l'origine de cette situation.

Climat des affaires non favorable

La croissance économique est issue de l'accumulation de richesses produites par les secteurs productifs dont notamment l'industrie. Il y a donc lieu de créer de nombreuses unités industrielles qui transforment les produits bruts en produits finis et accumulent de la valeur ajoutée à l'économie, tout en pourvoyant de l'emploi, donc du

revenu à la population. Toutefois, la décision sur la création d'entreprises, dépend de l'existence de facteurs favorables à leur rentabilité et durabilité, alors qu'à Madagascar, nombreux sont les facteurs défaillants qui constituent des obstacles, aussi bien à la promotion de nouveaux investissements, qu'au développement des entreprises déjà existantes. Les principaux problèmes du climat des affaires à Analamanga sont :

■ L'accès à l'énergie : offre insuffisante et coût trop élevé, constitue un grand obstacle au développement aussi bien des grandes entreprises que des micros, petites et moyennes entreprises dans la Région Analamanga. Par ailleurs, des délestages réguliers affectent l'installation des entreprises industrielles. Ces problèmes handicapent également l'économie rurale au niveau des districts et communes éloignés qui commencent à promouvoir des petites exploitations pour leurs produits potentiels.

■ Difficulté d'accès aux financements, surtout, pour les groupes ci-après :

- pour les PMI et PME qui souhaitent investir dans la rénovation des équipements face à la diminution de la compétitivité, et dans la réponse à des marchés potentiels ;
- pour les start-ups qui n'ont ni de fonds ni de garanties suffisantes en cas d'emprunt pour développer leur entreprise ;
- les jeunes et femmes, qui veulent entreprendre, eu égard à leur situation face aux marchés de travail ;
- les producteurs agricoles des zones rurales où les microfinances peuvent exister mais qui ne peuvent pas y accéder à cause de diverses raisons, dont notamment : taux d'intérêt trop élevé ne leur permettant pas d'investir dans la diversification, l'amélioration de la productivité ou l'extension de leurs activités ; absence de garantie suffisante pour avoir de crédit ; et inexistence de cadre juridique permettant aux coopératives d'accéder aux systèmes financiers existants.

■ Inadéquation formation/emplois : les mains d'œuvre existent et sont souvent réputées par leur dextérité, mais la plupart ne répondent pas aux besoins des entreprises en termes d'expériences, de compétence et de capacités.

■ Lacunes au niveau des infrastructures économiques en termes de quantité et de qualité, si l'on ne cite que :

- les routes qui connaissent des dégradations importantes, notamment au niveau des zones rurales et éloignées, empêchant ainsi l'évacuation des produits ;
- les marchés qui sont insuffisantes par rapport

à l'augmentation de la population, qui, faute d'emplois, s'adonne au commerce, et cette situation est valable aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

- L'accès à la terre et l'aménagement des zones d'investissement constituent encore une problématique d'actualité dans la Région Analamanga. Ces problèmes pénalisent beaucoup plus les petits producteurs et les MPME.
- Fiscalités non adaptées au développement des entreprises, des PME et PMI.

Faible intégration du Secteur Privé

L'intégration des secteurs productifs est importante pour la densification du tissu économique. Il y a donc lieu de développer des filières et des chaînes de valeur ou des clusters pour booster la production et créer des unités à chaque maillon des chaînes ou au niveau des composants des clusters.

- Secteur industriel principalement dominé par les industries textiles, notamment en Zones Franches, dont les matières premières sont importées et les produits exportés.
- Secteur agricole encore insuffisamment développé avec des rendements faibles et des exploitations de petites tailles, dont la production est destinée à l'autoconsommation. Les problèmes du foncier et de l'accès à la terre qui pénalisent souvent les petits producteurs et les MPME.
- Insuffisance et en quantité et en qualité des ressources locales pour satisfaire les Industries en intrants et matières premières.
- Faiblesse du niveau de valorisation des opportunités de Partenariat Public Privé et Privé dans le sens de la promotion des projets collaboratifs en vue de l'internalisation des MPME dans les secteurs clés.
- Manque d'information sur les opportunités de marché, d'investissement, et de couplage Organisation de producteurs/Opérateurs de Marchés.
- Manque de cultures entrepreneuriale, d'innovation, et de normes et qualité.
- Faiblesse de la structuration des producteurs :
 - secteur agricole encore insuffisamment développé avec des rendements faibles et des exploitations de petites tailles, dont la production est destinée à l'autoconsommation ;
 - faiblesse des coopératives : les contraintes des Coopératives peuvent se résumer comme suit : (i) pauvreté des membres des Coopératives ne permettant pas à leurs activités de se développer ; (ii) faiblesse du niveau d'éducation des membres des coopératives ; (iii) un comportement et un état d'esprit attentiste ; et (iv) méconnaissance d'une grande majorité

des principes fondamentaux régissant les Coopératives et du modèle Coopératif en général, et insuffisance de cadres juridiques et réglementaires leur permettant d'accéder aux systèmes de financements ;

- prédominance du secteur informel.

- Faiblesse de développement des filières potentielles et des chaînes de valeur.

Dégradation de l'environnement

Pour que la croissance économique soit durable, la gestion rationnelle des ressources est très importante. Cependant, à Analamanga la dégradation des ressources naturelles est importante et risque de compromettre le développement de la Région.

Au niveau des zones rurales

On assiste surtout à la dégradation de la biodiversité :

Les feux de brousse, les coupes illicites, les squattérisations et exploitations dans les aires protégées ont des impacts énormes sur les ressources naturelles et l'écosystème en général. En 2018, 28 espèces de flore²⁸ sont classées menacées par l'UICN dans la Région Analamanga dont 12 en danger critique d'extinction, 10 en danger et, 6 vulnérables.

Le taux de déforestation est de 2.7 % pour les forêts naturelles et 2,6% pour les forêts artificielles. De 2005 à 2014, les volumes de bois coupés dans la Région sont respectivement de 4.636.020 m³ non débités ; 3.247.735 m³ débités ; 39.196.514 m³ de charbon de bois ; 4.573.624 m³ de bois de chauffe.

Les entreprises transformatrices qui exploitent les produits forestiers (artisans, etc.) ont du mal à pérenniser leurs activités dans la mesure où les matières premières qu'ils utilisent disparaissent à grande vitesse, soit par une exploitation massive, soit par des feux de brousse. Le secteur écotourisme tend à disparaître avec la disparition des forêts des aires protégées.

Les champs de culture et les rizières sont ensablés et la productivité des terrains lessivés diminuent à cause des érosions des zones déboisées entraînant les nutriments dont les cultures ont besoin. En 2018, une superficie de 2.091 ha de rizières a été détruite et inondée. Le rendement moyen des produits vivriers a connu une diminution progressive entre 2005 et 2015. La destruction des zones agricoles n'affecte pas seulement les revenus et la sécurité alimentaire des ménages agricoles, mais également l'industrialisation dans la mesure où, il n'y aura pas assez de produits des

²⁸ MEDD/ONE. *Résumé du Tableau de Bord Environnemental Analamanga, février 2019*

filières à valoriser et transformer pour la création de valeur ajoutée.

La Région subit les impacts des changements climatiques. En 2019, la Région Analamanga a été la plus touchée par les pluies abondantes et les glissements de terrains et de pierres, notamment pendant les périodes de cyclones. On assiste lors des catastrophes à des décès, des blessés, et des sinistrés.

Au niveau des zones urbaines

Les problèmes environnementaux sont engendrés notamment par les pollutions. Le fait que la Région Analamanga abrite la majorité des Entreprises et Industries de Madagascar, et où le nombre de voitures et autres engins motorisés ne cessent d'augmenter, fait qu'elle est de loin la Région qui subit les effets et impacts des pollutions de toutes sortes : atmosphériques, des eaux, etc., et des différents types de déchets : déchets banals (déchets ménagers, déchets agricoles, déchets industriels assimilés à des déchets ménagers, etc.), déchets dangereux (huiles usagées, pesticides usés, boues de traitement contenant des métaux lourds, etc.), et déchets encombrants (carcasses de voitures, ferrailles, vieux appareils électroménagers, etc.). La mauvaise gestion de ces pollutions peut engendrer des dégâts matériels, humains et des impacts sur le climat. La ville d'Antananarivo produit, avec ses 192 Fokontany, 320.000 tonnes par an de déchets municipaux (soit environ 0,6 kg/habitant/jour).

De 2015 à 2016, les véhicules immatriculés à Antananarivo ont évolué de 14.474 à 13.982 véhicules, avec respectivement 8.595 et 7.708 véhicules neufs. Les véhicules neufs immatriculés ont donc diminué de 10,3% entre ces deux années. A part certaines usines qui produisent des fumées à cause de leurs activités, les voitures usagées sont les plus grands producteurs de pollutions atmosphériques dans la Région Analamanga.

L'impact des changements climatiques dans les zones urbaines d'Analamanga, dont notamment la CUA est également préjudiciable à l'économie. Les inondations provoquées par les pluies diluviennes de plus en plus abondantes engendrent des destructions d'infrastructures. Pour les industries, la destruction des poteaux et autres dispositifs électriques entraînent des pannes de courant et des dégâts matériels (machines et équipements). Les travailleurs dont les zones d'habitations sont presque toutes inondées tombent fréquemment malades à cause de l'insalubrité ou sont en retard répétitifs à cause de la difficulté de circulation.

5.2.1.3. Solutions et mesures en économie

Eu égard aux problèmes liés à l'Economie de la Région Analamanga, les solutions à mettre en place sont réparties dans trois axes : (i) amélioration du climat des affaires ; (ii) densification du tissu économique ; et (iii) promotion d'une gestion durable et rationnelle des ressources.

| | |
|---|---|
| Axe 1 : L'amélioration du climat des affaires | |
| ■ | Facilitation de l'accès à l'Énergie |
| ■ | Facilitation de l'accès au financement |
| ■ | Amélioration de la main d'œuvre (adéquation formations/emplois) |
| ■ | Amélioration en quantité et en qualité des infrastructures économiques |
| ■ | Accès à la terre et aménagement des zones d'investissement |
| ■ | Adaptation de la fiscalité des micros entreprises, dont coopératives et des PME-PMI |
| ■ | Promouvoir le partenariat public-privé |
| ■ | Améliorer l'accès à l'information sur les marchés |
| Axe 2 : La densification du tissu économique | |
| ■ | La promotion de la productivité économique à travers l'innovation, la modernisation et la diversification dans l'exploitation des secteurs à forte valeur ajoutées et créateurs d'emplois. |
| ■ | La promotion des politiques de Développement orientées vers : <ul style="list-style-type: none"> ■ Les marchés potentiels : les opportunités de marché, d'investissement, et de partenariat (OP/OM, travaux collaboratifs, etc.) ■ La promotion de la création d'emplois décents ■ Le développement de l'entrepreneuriat, notamment des jeunes et des femmes ■ Le développement des micros et petites et moyennes entreprises (MPMI/MPME, Coopératives,) par le biais de culture de l'innovation et de la créativité, la formalisation du secteur informel, la formation en techniques de production et de gestion, et l'accès aux financements |
| ■ | Promotion de l'Industrialisation rurale <ul style="list-style-type: none"> ■ Appui à la mise en œuvre du programme « One District, One Factory » (ODOF) ■ Mise à dispositions aux acteurs des informations sur les investissements dans les filières potentielles de chaque District ■ Amélioration des facteurs (Énergie, mains d'œuvre, fiscalités adéquates, financement, etc.) ■ Mise en place de dispositifs de promotion de renforcement de capacités et d'accompagnement des startups et des MPME (Maison de l'Entrepreneuriat/CCI, ...) ■ Appui aux petits producteurs pour générer assez de produits servant d'intrants et de matières premières nécessaires à la transformation ■ Dynamisation des filières |
| Axe 3 : La promotion d'une gestion durable et rationnelle des ressources | |
| ■ | Protection de la biodiversité |
| ■ | Reboisement |
| ■ | Lutte contre la pollution |
| ■ | Gestion rationnelle des déchets <ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion de sites de dépôts d'ordures ■ Réutilisation des déchets biodégradables ■ Transformation des déchets ■ Promotion de technologie verte |

La mise en œuvre des 15 programmes pour le secteur économie contenus dans les trois axes sus mentionnés se fait par le biais de la réalisation d'interventions phares présentées dans le tableau 29. Le tableau fait ressortir dans la mesure du possible des estimations de coûts des activités phares. Il n'a cependant pas été possible de trouver des éléments de coûts pour celles notées ND.

« Les champs de culture et les rizières sont ensablés et la productivité des terrains lessivés diminuent à cause des érosions des zones déboisées, entraînant les nutriments dont les cultures ont besoins ».

Tableau 29 : Interventions phares dans le domaine Économie

| Axe | Programme | Intervention phare | Coût (USD) |
|--|---|--|--|
| AXE1. L'amélioration du climat des affaires | 1.1. Facilitation de l'accès à l'Énergie | 1.1.1. Études de faisabilité approfondie sur la promotion de l'accès à l'énergie de la Région Analamanga | 25,000.00 |
| | | 1.1.2. Promotion des investissements dans l'assemblage de panneaux solaires | Coût de l'investissement annuel 216,000.00 |
| | | 1.1.3. Développement de l'électrification rurale | 10,235,074.00 |
| | | 1.1. 4. Renforcement et extension du réseau de transport d'électricité | 115,910,142.00 |
| | | 1.1.5. Application de la Loi sur la concurrence | |
| | | 1.1.6. Sensibilisation des consommateurs sur l'utilisation de l'Énergie renouvelable ²⁹ | 150 000.00 |
| | | 1.1.7. Promotion de la création d'entreprises productrices de biogaz par la transformation de déchets biodégradables | 500,000.00 |
| | 1.2. Facilitation de l'accès au financement | 1.2.1. Mise en place d'une Banque d'investissement | |
| | | 1.2.2. Mise en place d'un mécanisme de financement innovant en faveur des coopératives | 400,000.00 |
| | | 1.2.3. Promotion de la culture de crédits pour les micros entreprises et les coopératives | 215,670.00 |
| | | 1.2.4. Sortie et mise en œuvre de la Loi sur les coopératives pour leur accès aux IMF et banques | 520,000.00 |
| | 1.3. Amélioration de la qualité de la main d'œuvre | 1.3.1. Facilitation de l'accès du personnel des entreprises au Fonds Malgache de Formation professionnelle (FMPF) | |
| | | 1.3.2. Étude prospective sur l'adéquation de l'offre et des besoins du secteur privé en mains d'œuvre | 150,000.00 |
| | | 1.3.3. Élaboration des curricula de formation en rapport avec les secteurs potentiels et prioritaires pour les centres de formation et écoles professionnelles, et à intégrer dans les lycées techniques (de formation innovantes) | 25,000.00 |
| | | 1.3.4. Appui et Vulgarisation l'accès aux Formation Pré-emploi et Formation de type « équité » ciblant les jeunes, les micros entreprises et l'informel du (FMPF). Formations sur la « culture entrepreneurial » chez les jeunes | 3,800,000.00 (15 000 personnes jusqu'en 2030) |
| | | 1.3.5. Création des centres de formation technique et Professionnelle répondant aux besoins des filières existantes dans tous les districts | 277,000.00 |
| | 1.4. Amélioration en quantité et en qualité des infrastructures économiques | 1.4.1. Réhabilitation des RN 1, 3, 7 Tana, Anjozorobe, Andramasina | 35,000.00/Km) |
| | | 1.4.2 Réhabilitation de l'axe RNP 2 Andramasina, Manjakandriana, Grand Tana | 35,000.00/Km) |
| | | 1.4.3 Réhabilitation l'axe RIP 20 Andramasina, Grand Tana | 35,000.00/Km) |
| | | 1.4.4. Pavage des routes dans toutes les Communes productrices | 143.00/m2 x nombre de kilomètre de voie à réhabiliter ou à construire avec des pavés |
| | | 1.4.5. Réhabilitation des Routes d'intérêt communal (RIC) | Nécessité d'étude approfondie selon les cas |
| | | 1.4.6. Construction d'infrastructures de collecte, de traitement et de distribution d'eau à usage industriel ou irrigation au niveau des Districts | 304,000.00 |
| | | 1.4.7. Construction de nouveaux Barrages de Retenue à Andavadaboara, Miadanandriana | 102,565,000.00 |
| | 1.5. Accès à la terre et aménagement des zones d'investissement | 1.5.1. Mettre en place des Guichets fonciers dans toutes les Communes répondant aux critères de mise en place | 300,000.00 |
| | | 1.5.2. Aménagement des zones d'investissement pour chaque type d'activité économique | 2,500,000.00 (par zone : à déterminer) |



Tableau 29 : Interventions phares dans le domaine Économie (Suite)

| Axe | Programme | Intervention phare | Coût (USD) |
|---|--|---|---------------|
| AXE1. L'amélioration du climat des affaires | 1.6. Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire des coopératives | 1.6.1. Mise en place d'un cadre institutionnel, réglementaire et fiscal adapté aux micros entreprises et aux coopératives | 800,000.00 |
| | 1.7. Promotion du partenariat public-privé | 1.7.1. Mise en place de la Plateforme Régionale de Dialogue Public Privé | 134,000.00 |
| | 1.8. Amélioration de l'accès à l'information sur les marchés | 1.8.1. Mise en place de dispositifs permettant l'accès aux informations concernant les marchés extérieurs (trademap, productmap, etc.) au niveau des 8 Districts | 10,000.00 |
| 1.8.2. Dynamisation de la Chambre du Commerce et de l'Industrie et promouvoir les échanges d'informations avec les autres dispositifs d'appuis (Tranoben'nyTantsaha, CRFAR, etc.) | | 20,000.00 | |
| AXE 2. Densification du tissu économique | 2.1. Promotion de la productivité économique à travers l'innovation, la modernisation et la diversification dans l'exploitation des secteurs à fortes valeurs ajoutées et créateurs d'emploi | 2.1.1. Vulgarisation des Centres d'Appuis Technologiques et à l'Innovation (CATI) au niveau des Districts | 15,000.00 |
| | | 2.1.2. Promotion de l'entrepreneuriat dans les secteurs à fortes valeurs ajoutées | 500,000.00 |
| | | 2.1.3. Promotion des investissements nationaux et étrangers dans les secteurs à fortes valeurs ajoutées : marketing, road shows, etc. | 50,000,000.00 |
| | | 2.1.4. Établissement d'accords avec les Universités, les Instituts et Centres de Recherches pour promouvoir l'Innovation Technologique et Technique et de nouvelles filières | ND |
| | 2.2. Promotion de politiques de développement | 2.2.1. Élaboration de la Stratégie de développement du secteur privé et des PME | 150,000.00 |
| | | 2.2.2. Élaboration de la Stratégie de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes | 150,000.00 |
| | | 2.2.3. Appui à l'entrepreneuriat des femmes dans les sous-secteurs de l'Énergie renouvelable, | 890,333.00 |
| | | 2.2.4. Élaboration de stratégie de formalisation du secteur informel | 150,000.00 |
| | | Élaborer un programme holistique de formalisation du tissu des MPME, comportant des mesures incitatives (offre de formation, d'assistance technique, de financement, fiscalité) et des mesures contraignantes (renforcement des contrôles et sanctions) | |
| | | 2.2.5. Mise en place de la Maison de l'Entrepreneuriat au niveau de la Région | 40,000,000.00 |
| | | 2.2.6. Mise en place d'incubateurs des districts | 80,000.00 |
| | 2.2.7. Mise en place d'un programme d'accompagnement des jeunes en élaboration de projets dans le cadre de l'obtention de titre vert | 65,000.00 (500 jeunes) | |
| | 2.3. Promotion de l'Industrialisation rurale | 2.3.1. Élaboration de la stratégie de mise en œuvre d'un programme d'industrialisation de chaque District dans le cadre du programme « One District, One Factory » (ODOF) » | 150,000.00 |
| | | 2.3.2. Études approfondies sur les potentialités industrielles de chaque Région/District (offres, demandes, etc.) | 150,000.00 |
| | | 2.3.3. Structuration et professionnalisation des petits producteurs, promotion de la création des Coopératives, des PMI/PME (des startups, des petites unités de transformation) | 34,000.00 |
| | | 2.3.4. Appui aux petits producteurs pour générer assez de produits servant d'intrants et de matières premières nécessaires à la transformation (centre de multiplication de semences par District) | 1,250,000.00 |
| | | 2.3.5. Mise en œuvre d'un programme intégré de promotion de l'agrobusiness et de l'agro-industrie, des techniques agro-écologiques, promotion de la rotation des cultures, du système d'irrigation goutte à goutte pour une agriculture résilientes. | 2,000,000.00 |

Tableau 29 : Interventions phares dans le domaine Économie (Suite)

| Axe | Programme | Intervention phare | Coût (USD) |
|---|---|--|------------------------------------|
| AXE 2. Densification du tissu économique | | 2.3.6. Dynamisation des filières potentielles dans le cadre de la sécurité alimentaire et de la disponibilité de matières premières | 150,000.00/filière |
| | | 2.3.7. Promotion du tourisme durable - Entretien des sites et les pistes touristiques (notamment Ambohitantely, Ambohidratrimo, Angavokely,...) | ND |
| | | 2.3.8. Promouvoir l'Entrepreneuriat rural dans le cadre du projet « Fihariana : Titre vert » | 1,300,000.00 |
| AXE 3. Promotion d'une gestion durable et rationnelle des ressources | 3.1. Protection de la biodiversité | 3.1.1. Appui aux pratiques agricoles durables alternatives aux cultures sur brûlis | ND |
| | | 3.1.2. Amélioration durable des revenus et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux, acteurs et bénéficiaires de la filière bois-énergie, en particulier les femmes et les enfants, ainsi qu'à la préservation de l'environnement naturel dans la zone périurbaine d'Antananarivo | 4,106,900.00 |
| | | 3.1.3. Promotion des énergies renouvelables et de la biomasse | 10,000,000.00 |
| | | 3.1.4. Renforcement, appui à la capacité locale à utiliser d'une manière durable les variétés locales utilisées dans l'artisanat, la restauration et à entreprendre des activités attractives, créatrices de revenus | 2,000,000.00 |
| | 3.2. Reboisement | 3.2.1. Aménagement et Reboisements Intégrés dans le district d'Anjozorobe en bois-énergie | 2,000,000.00 |
| | | 3.2.2. Délivrer un document administratif légal assurant la propriété foncière aux planteurs de 25 % des superficies reboisées à vocation bois-énergie | (Fonctionnement) |
| | 3.3. Lutte contre la pollution | 3.3.1. Renforcement des contrôles des voitures polluant l'air avec les fumées d'échappement | (Fonctionnement forces de l'ordre) |
| | | 3.3.2. Réduction de la pollution de l'air domestique dans le cadre d'un projet pilote | 1,050,000.00 |
| | 3.4. Gestion des déchets | 3.4.1. Réhabilitation des sites d'Andralanitra (acquisition d'équipement des matériels) | 15,000,000.00 |
| | | 3.4.2. Aménagement d'un nouveau site de décharge et fermeture de celui d'Andralanitra | 15,000,000.00 |
| | | 3.4.3. Promotion de la valorisation des déchets comme solution durable accompagnant l'aménagement du nouveau site de décharge : compostage, recyclage, réutilisation | 300,000.00 |
| | | 3.4.4. Renforcement de la sensibilisation des citoyens pour le changement de comportements | 150,000.00 |
| | 3.5. Gestion rationnelle des ressources | 3.5.1. Renforcement de PPP pour une synergie et un partenariat entre les acteurs des filières (producteurs, opérateurs de marchés, organismes d'appuis, chercheurs, ...) | ND |
| | | 3.5.2. Amélioration durable des revenus et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux, acteurs et bénéficiaires de la filière bois-énergie, en particulier les femmes et les enfants, ainsi qu'à la préservation de l'environnement naturel dans la zone périurbaine d'Antananarivo | ND |

Les activités relatives aux infrastructures ci-après font l'objet de requêtes des Communes d'Analamanga. Toutefois, elles n'ont pas été formulées lors de l'atelier d'identification des paquets d'in-

terventions. Néanmoins, elles sont présentées en tant que projets potentiels d'infrastructures structurantes.

| Infrastructures phase 2021-2024 | Andramasina | Ambohidratrimo | Anjozorobe | Ankazobe | Atsimondrano | Avaradrano | Manjakandriana | Tana V | TOTAL |
|---|-------------|----------------|------------|----------|--------------|------------|----------------|--------|------------|
| Construction de route, pavage, réparation de points noirs | 84 | 2 | 17 | 8 | 19 | | 4 | 4 | 138 |
| Construction de ponts | 16 | | 10 | 6 | 1 | | 0 | | 33 |

Sources : Requêtes des Communes en 2021



5.2.2. Capital humain

Disposer d'un capital humain en bonne santé, bien éduqué et formé, constitue une base de la promotion d'un développement inclusif et durable. Dans la présente section sur le capital humain sont analysés respectivement le secteur santé et le secteur éducation à travers les analyses input-outputs et les problématiques. Les axes d'interventions de chacun des secteurs sont ressortis en conséquence et font l'objet de planification.

Dans le cadre de la mise en œuvre des 12 programmes susmentionnés, 8 interventions phares sont proposées en protection sociale, 52 dans le domaine de la santé, 36 dans le domaine éducation. La dimension pauvreté / vulnérabilité est liée beaucoup plus au domaine économique.

5.2.2.1. Santé

L'analyse input output de la situation sanitaire de la Région Analamanga est présentée dans le tableau 30. Les cibles ci-après seront atteintes par le paquet Santé.



Tableau 30 : Analyse input-output Santé

| | | | | | | |
|--------------|--|--|--------------------|--|---------------|---|
| INPUT | 3.7 PF, SRA | | CATALYSEURS | | OUTPUT | |
| | 3.8 Couverture sanitaire | | | | | 3.1 Mortalité maternelle |
| | 6.1 Eau potable | | | | | 3.2 Décès nouveaux nés |
| | 6.2 Assainissement et hygiène | | | | | 3.3 Maladies eau et transmissibles |
| | 6.5 : Gestion Intégrée des Ressources en Eau | | | | | 3.4 Maladies non transmissibles |
| | 12.5 Réduire production de déchets | | | | | 8.5 Plein emploi productif |
| | 11.1 Assainir quartiers de taudis | | | | | 3.5 Abus substances psychoactives |
| | 11.3 Urbanisation durable | | | | | 3.6 Décès accidents de route |
| | 4.7 Connaissances promotion modes de vie durable | | | | | 3.9 Décès substances chimiques, pollution, contamination eau, air, sol. |
| | 5.3 Pratiques préjudiciables | | | | | |
| | 7.1 Accès à l'énergie | | | | | |
| | 7.2 Énergie renouvelable | | | | | |
| | 4.2 Services de développement | | | | | |
| | 4.6 Apprentissages fondamentaux | | | | | |
| | | | | | | 1.2 Pauvreté |
| | 1.3 protection sociale | | | | | |
| | 1.5 résilience des pauvres | | | | | |
| | 2.1 Accès à alimentation saine | | | | | |
| | 2.2 Malnutrition | | | | | |
| | 2.Productivité | | | | | |
| | 4.2 Accès aux services de développement | | | | | |
| | 5.2 Toutes formes de violence aux femmes et filles | | | | | |

5.2.2.2. Problématique de la santé

Les problèmes de la santé à Analamanga sont en général liés à trois aspects : (i) le cadre de vie qui rend la population vulnérable ; (ii) l'accès aux services de santé qui ne sont pas faciles à certains groupes de population ; et (iii) la situation socioculturelle de la population. Ces problèmes sont présentés synthétiquement à travers les obstacles ci-après :

Accessibilité socioéconomique

Outre l'accessibilité physique difficile dans certaines Communes, notamment rurales, les obstacles peuvent provenir des problèmes socioéconomiques. Parfois, les CSB ne sont pas disponibles, ou ils manquent de ressources matérielles et humaines, aussi bien en quantité qu'en qualité. En cas d'urgence, ils ne disposent pas de personnel spécialisé, comme les chirurgiens. Le personnel qualifié pour les traitements et la prévention est également insuffisant.

De ce fait, les patients ne sont pas pris en charge de façon appropriée, surtout dans les urgences. Tous les CSB ne sont pas pourvus d'infrastructures d'hygiène et la qualité de soins/prise en charge est insatisfaisante pour certains centres publics.

La mauvaise gestion des déchets médicaux et hospitaliers fait émerger de temps à autres des problèmes de maladies transmissibles de tous genres, suite à la pollution de l'air, de l'eau et du sol. Les mesures environnementales devant toucher tous les domaines et tous les secteurs, le problème de gestion des déchets peuvent provenir de la corruption sur le non-respect des textes relatifs aux normes environnementales.

Accessibilité socioculturelle

Les grossesses précoces entraînent des problèmes de dystocie. Les pratiques culturelles, us et coutume, pauvreté, influence des réseaux so-

ciaux et le manque de loisirs figurent parmi les causes principales d'effets néfastes sur la santé maternelle et des nouveau-nés.

La méconnaissance et le dédain des effets nocifs des substances psychoactives qui se trouvent dans le commerce informel provoquent différents problèmes sociaux. La prise et le trafic de ses substances se passent souvent au vu et su de la force de l'ordre.

Accidents routiers

Ce phénomène se passe surtout le long des routes nationales. Le non-respect des normes pour le voyage, tonnage/poids, hauteur, bagages/passagers à transporter selon type de voiture, la non-utilisation des ceintures de sécurité, l'excès de vitesse, la conduite en état d'ivresse, causent des accidents parfois mortels.

Outre cette dégradation comportementale, le mauvais état de la route, le défaut de panneaux de signalisation, l'insuffisance d'infrastructures de santé à proximité des routes nationales amplifient les problèmes d'accidents routiers.

Au niveau des centres de santé, des mesures sont en place, le FANOME et les CSU. La participation à cette mutuelle de santé peut épargner des soucis d'ordre financier et sauver des vies en cas d'urgence. Elle demeure absente ou mal gérée provoquant le désistement des membres insatisfaits des prestations des CSU. La cause peut être attribuée également au manque de fonds de démarrage.

Urbanisation et vulnérabilité

Outre l'aspect économique, l'urbanisation entre dans les causes de vulnérabilité à Analamanga, impactant santé et bien-être. La promiscuité, l'émission de gaz et produits toxiques provoquent différentes maladies transmissibles et non transmissibles. Le tableau 31 confirme et complète le précédent, où les cibles de l'ODD 11 figurent en input.



Tableau 31 : Résultats de l'analyse input output ODD 11

| | | CATALYSEURS | | | | Observations | |
|----------------------------|--|-------------|--|--|--------|--------------|---|
| INPUT | 6.1 Eau potable | | 11.1 Logement et services de base adéquats | | OUTPUT | 1.1.2 | L'urbanisation des villes d'Analamanga et surtout de la CUA nécessite la mise en œuvre des PUDi et PUDé, voire actualisation si besoin selon l'évolution du contexte. Pour le logement, il existe également un rapport sur le logement digne pour tous dans un plan urbain directeur |
| | 6.2 Assainissement et hygiène | | | | | 1.5 | |
| | 6.5 GIRE | | | | | 2.1 | |
| | 7.1 Services énergétiques | | | | | 2.3 | |
| | 7.2 Énergie renouvelable | | | | | 3.3 | |
| | 9.1 Infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente | | | | | 3.9 | |
| | 12.2 Gestion ressources naturelles | | | | | 15.5 | |
| | 12.5 Production de déchets | | | | | | |
| 12.8 Style de vie – nature | | | | | | | |
| | | | 11.2 Transport sûrs et sécurité routière | | | | |
| | | | 11.3 Urbanisation durable | | | | |

5.2.2.3. Solutions pour le secteur santé

Par rapport aux problèmes de santé de la Région, l'axe d'intervention concerne l'amélioration de l'accès au système de santé et le renforcement de la santé communautaire. Cette intervention est composée de 8 programmes.

Axe d'intervention : Amélioration de l'accès au système de santé et renforcement de la santé communautaire

| | |
|---|---|
| 1 | Renforcer la protection sociale dans le domaine de la santé |
| 2 | Mettre aux normes des infrastructures et équipements techniques |
| 3 | Augmenter les ressources humaines de santé en quantité et en qualité et promouvoir leurs performances |
| 4 | Améliorer l'accès aux CSB |
| 5 | Maitriser les substances chimiques et pollution |
| 6 | Lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles |
| 7 | Renforcer la sécurité des routes nationales |
| 8 | Réduire les effets néfastes des substances psychoactives |

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe d'intervention dans le domaine de la santé, les 8 programmes susmentionnés sont composés de 52 interventions phares. Les interventions dans le domaine de la santé sont présentées dans le Tableau 32 suivant.



Tableau 32 : Interventions phares dans le domaine de la Santé (Suite)

| Programmes | Interventions phares | Coût (USD) |
|--|---|---------------------------------------|
| 4- Amélioration de l'accès aux CSB | 4.6- Encouragement aux rapports sexuels protégés. Encourager les travailleuses de sexe à fréquenter les CSB ou les centres spécialisés dans le domaine de suivi et d'accompagnement de ce genre, exemple : ACCESS, Top réseau, etc. (cible 3.3). | \$15,000.00 |
| | 4.7- Renforcement des CSB amis des bébés pour réduire la mortalité maternelle et infantile. (3.2). | \$13,000.00 |
| | 4.8- Renforcement des IEC/CCC sur la SRA, la planification familiale, l'éducation sexuelle. | \$15,000.00 |
| | 4.9- Renforcement en nombre les CSB Ami des Jeunes. | \$13,000.00 |
| | 4.10- Implication des ONG/Association/Société civile pour la sensibilisation et éducation à utiliser les services de soins. | Sociale |
| | 4.11- Développement des activités génératrices, de revenu. | Cf.Économie |
| | 4.12- Renforcement de la sécurité aux alentours de certains CSB. 4.13- Construction / réhabilitation des infrastructures routières des CSB éloignés. | ND |
| 5- Maîtrise des substances chimiques et pollution (cible 3.9) | 5.1- Vulgarisation des textes/décrets sur la préservation de l'environnement et sensibiliser la population en impliquant les ONG/Association/Société civile pour la sensibilisation, les APART. | \$25,000.00 |
| | 5.2- Lutte également contre corruption (cible 16.5). | ND |
| | 5.3- Contextualisation de l'éducation environnementale au niveau scolaire et élaborer un programme de la protection environnementale (cible 4.7). | \$150,000.00 |
| 6- Renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles (Cible 3.3) | 6.1- Lutte contre le paludisme surtout à Anjzorobe. | |
| | 6.2- Promotion des projets ODF (Open Defecation free - assainissement : défécation à l'air libre) pour les 134 Communes). | \$335,000.00 (\$2,500 par Commune) |
| | 6.3- Réalisation des actions de sensibilisation en eau, hygiène et assainissement (EAH). | 15 000 |
| | 6.4- Promotion du triage de déchets en vue de recyclage. | Cf Économie |
| | 6.5- Étude sur le code de travail sur l'environnement professionnel des employés, concernant les pollutions de tout genre et l'exigence des marchés de travail (Cible 12.5, 12.8). | 150 000 |
| | 6.6- Renforcement du suivi et le contrôle de l'étude d'impact environnemental (les usines). | ND |
| | 6.7- Réduire les feux de brousse (mise en place et renforcement de capacités des comités locaux de lutte contre les feux de brousses – niveau Fokontany). | 260 000 |
| | 6.8- Renforcement de la séquestration de taux de carbone (réduction tavy, charbon), Renforcer le reboisement avec suivi et entretien (cible 15.2). | |
| | 6.9- Effectivité des cellules Gestion des Risques des Catastrophes au niveau des Communes pour opérationnaliser le Système d'Alerte Précoce (SAP). 6.10- Information, éducation des personnes en situation de vulnérabilité pour faire face aux risques des catastrophes, notamment les incendies, les éboulements et les inondations dans les centres urbains. (cible 13.1, 13.3, 3.d). | 15 000 |

Tableau 32 : Interventions phares dans le domaine de la Santé (Suite)

| Programmes | Interventions phares | Coût (USD) |
|--|---|---|
| 6- Renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles (Cible 3.3) | 6.11- État des lieux en infrastructures d'eau potable, hygiène et assainissement. | ND Gestion ressources |
| | 6.12- Mapping des actions existantes : forage, traitement des eaux containerisées (MEAH/JIRAMA, cf. SESAME MEAH). | |
| | 6.13- Construction/réhabilitation infrastructures – atteindre 80% en AEP en 2030 (accès AEP 55%). | |
| | 6.14- Promotion de la gestion privée de l'eau. Changer les modalités de gestion de l'eau potable (vision du Ministère : les recettes de l'eau seront consacrées à l'eau potable ; 1 an de Gestion régie par la Commune, obligation de délégation de gestion après) (cf. code de l'eau). | ND Gestion ressources |
| | 6.15- Protection périmètre de source : immédiat (10 à 500m), rapproché (1 à 2,5km), éloigné (15km). | ND |
| | 6.16- Identification des espèces d'arbres qui conviennent au milieu ; Activités de reboisement doivent se poursuivre toute l'année (suivi 2 fois/an minimum) ; 200.000 pieds par an (cf. MEDD) ou 50ha/district/an. | ND Reboisement Gestion ressources |
| | 6.17- Protection des lacs Mantasoa, Tsiazompaniry, Antelomita [cibles 6.1, 6.5]. | ND |
| | 6.18- Construction des blocs sanitaires adaptés au contexte local au niveau Fokontany. | \$15,000.00 /Fokontany |
| | 6.19- Conception d'un plan d'assainissement (avant de délivrer le permis de construire) ; application des outils de planification territoriale. | |
| | 6.20- Mise en place d'une cellule environnementale régionale. | |
| | 6.21- Identification et mise en place des sites de décharge avec triage des déchets (cible 6.2). | Cf Économie |
| 6.22- Facilitation de la mise en œuvre des principes directeurs en logement digne et du transport sur et accessible pour tous. | ND | |
| 7- Réduction des accidents routiers (Cible 3.6) | 7.1- Amélioration et renforcement de la prise en charge des malades dans les cas d'urgence. | ND |
| | 7.2- Implication des polices de la route pour vérification effective et régulière des voitures, chauffeurs, normes de voyage [réhabiliter les routes surtout nationales, cf. infrastructures routières]. | ND Transport |
| | 7.3- Sensibilisation de la population et des usagers de la route. | |
| | 7.4- Application effective du dispositif de contrôle de la sécurité routière avec le centre de Visite technique et les contre-visites techniques. | ND transport |
| 8- Renforcement de la lutte contre les substances psychoactives (cible 3.5) | 8.1- Réalisation d'une sensibilisation de la population sur les dégâts causés par le commerce d'alcool traditionnel et stupéfiants. | \$25,000.00 |
| | 8.2- Regroupement des producteurs d'alcool autour d'unités de transformation, afin de les intégrer dans le secteur formel et d'en réguler le commerce, réduisant en conséquence les maladies mentales. | \$134,000.00 |
| | 8.3- Lutte contre la corruption au sein de la gendarmerie en matière de contrôle de substance psychoactive, notamment l'alcool traditionnel. | ND |

Les infrastructures ci-après sont issues des requêtes des Communes en 2021. Comme pour celles du domaine de l'Economie, les activités y afférentes sont présentées en tant que projets potentiels pour le développement de la Région, bien qu'ils ne soient pas identifiés lors de l'axe d'intervention des ateliers.

Le diagnostic territorial mentionne de la vétusté des centres de santé tels que les CHU. Il y a donc lieu d'évaluer tous les centres estimés vétustes. Les besoins n'étant pas uniformes, les coûts doivent faire l'objet d'étude au cas par cas.



| Infrastructures et matériels phase 2021-2024 | Andriamasina | Ambohidratrimo | Anjozorobe | Ankazobe | Atsimondriano | Avaradrano | Manjakandriana | Tana V | TOTAL |
|---|--------------|----------------|------------|----------|---------------|------------|----------------|--------|-------|
| Construction CSB | 8 | | 6 | 8 | 1 | 1 | 2 | | 26 |
| Construction salle personnel CSB, matériel | 8 | | 7 | 7 | | | 1 | | 23 |
| Réhabilitation CSB | | | 3 | 0 | | | 1 | | 4 |

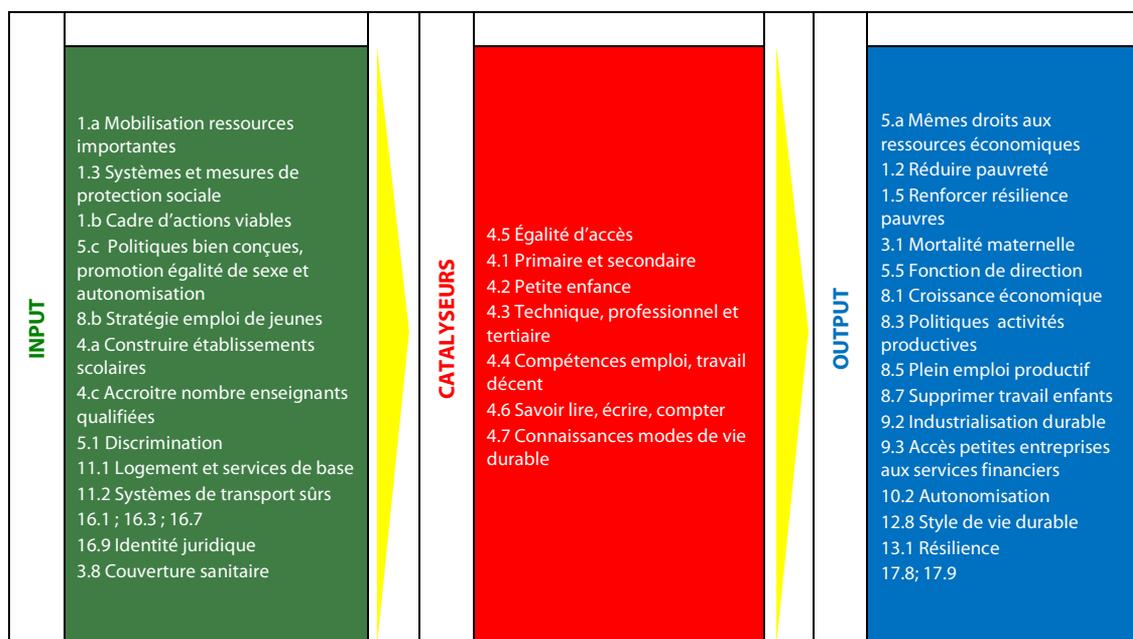
5.2.2.4. Éducation

« En 2018, selon les résultats de l'enquête MICS, le taux d'achèvement de l'enseignement primaire représente le pourcentage d'une cohorte d'enfants âgés de 3 à 5 ans au-dessus de l'âge officiel de la dernière année de l'enseignement primaire. Il s'agit alors du pourcentage d'enfants âgés de 13 à 15 ans qui ont terminé leurs études primaires. À Madagascar, le taux d'achèvement diminue avec le niveau d'études : il est de l'ordre de 55,9% à l'école primaire dont 73,9% en milieu urbain et 50,4% en milieu rural. Selon la Région, les Régions Analamanga (82,1%), Sava (75,0%)

et Diana (73,5%) enregistrent les proportions les plus élevées. Par contre, les Régions Atsimo Andrefana (25,4%) et Androy (27,0%) sont les moins avancées en termes d'achèvement scolaire. (IPM, 22).

Dans les Régions d'Analamanga, de Vakinankaratra, de Haute Matsiatra, d'Amoron'i Mania, d'Atsinanana et de Sava, ce sont les indicateurs de nutrition et d'achèvement scolaire qui y contribuent le plus. Pour le reste du pays, ce sont les indicateurs d'achèvement scolaire et de nutrition qui ont les plus fortes contributions à la formation de la pauvreté multidimensionnelle. » (IPM, p.8).

Tableau 33 : Analyse input - output Éducation



5.2.3. Problématiques

Les problèmes de l'éducation dans la Région Analamanga concernent surtout les domaines suivants : infrastructurel dont, géographique, financier et culturel, identité juridique (état civil), insécurité et climatique (montée des eaux), qualification des enseignants, de temps d'apprentissage, relation d'apprentissage, travail des enfants, (dispositif spécialisé à l'éducation préscolaire), qualification du personnel, réticence du directeur de l'école pour surcharge de travail.

LTP (obtention de diplôme jusqu'au BTS) et CFP (enseignement sans diplôme minimum requis), contrat d'apprentissage (code du travail) peu connu, couverture internet, téléphone, électricité, Culturel, manque de données, offre insuffisante (quantité et diversité) en alphabétisation, l'ignorance et à l'analphabétisme, croyances.

5.2.4. Actions

| Axe d'intervention : Amélioration de l'accès au système éducatif pour tous | |
|--|---|
| 9 | Mettre en norme des ressources humaines de l'éducation, en quantité et en qualité, et promouvoir leurs performances |
| 10 | Mettre en norme des infrastructures et matériels éducatifs, notamment pour le préscolaire |
| 11 | Faciliter l'accès au système éducatif |
| 12 | Renforcer et élargir la campagne d'alphabétisation [cible 4.7] |

| Programmes | Interventions phares | Coût |
|---|--|--------------|
| 9. Mise en norme des ressources humaines de l'éducation, en quantité et en qualité, et promouvoir de leurs performances | 9.1- Sensibilisation du Gouvernement à intégrer les CTD dans le FEFFI (cible 4.1) a raison de \$1000.00/Communes | \$150,000.00 |
| | 9.2- Sensibilisation des FEFFI à l'amélioration des compétences des élèves | \$150,000.00 |
| | 9.3- Formation des encadreurs préscolaires | ND |
| | 9.4- Formation et recyclage des enseignants | ND |
| | 9.5- Priorisation du recrutement des encadreurs préscolaires qualifiés | \$150,000.00 |
| | 9.6- Renforcement du cours de remise à niveau (CRAN) | |
| | 9.7- Électrification des zones rurales productives | Cf. économie |
| 10. Adaptation des compétences selon les besoins régionaux | 10.1- CCC, Vulgarisation du contrat d'apprentissage | \$150,000.00 |
| | 10.2- Les concepts de l'EDD sont transmis aux enseignants à travers des formations. Les élèves seront incités à leur tour à créer des projets après s'être imprégnés de ces EDD, [cible 4.7] | ND |
| | 10.3- Amélioration du système d'orientation des élèves au niveau primaire et au niveau secondaire premier cycle | \$150,000.00 |
| | 10.4- Mise en place des LTP dans tous les districts, avec des formations adaptées aux besoins et potentialités locales | |
| | 10.5- Collaboration avec le CCIA en matière de formation Industrie et artisanat une fois le cible est identifié | \$150,000.00 |
| | 10.6- Vulgarisation du centre de réinsertion professionnelle [cibles 4.1 et 4.3.1] | |
| | 10.7- Élargissement de la couverture internet, téléphone, électricité | |
| | 10.8- Inventaire et capitalisation des initiatives privées en matière de développement de compétence professionnelle | 150,000.00 |
| | 10.9- Vulgarisation de centre de réinsertion professionnelle avec le programme des formations NTIC. [cible 4.4.1] | ND |
| | 10.10- Établissement d'un programme régional d'éducation citoyenne | \$25,000.00 |



Infrastructures les plus urgents non exhaustives (2021-2025) :

| Infrastructures et matériels phase 2021-2024 | Andramasina | Ambohidratrimo | Anjozorobe | Ankazobe | Atsimondriano | Avaradrano | Manjakandriana | Tana V | TOTAL |
|--|-------------|----------------|------------|----------|---------------|------------|----------------|--------|-------|
| Construction EPP, CEG, lycée | 34 | | 6 | 34 | 12 | | 1 | | 87 |
| Réhabilitation EPP, CEG, lycée | 34 | | 13 | 2 | 1 | | | | 50 |
| Dotation des écoles en matériels et fourniture | 16 | | 7 | 10 | 2 | | | | 35 |

Des interventions sur l'amélioration du cadre de vie de la population ont déjà été définies dans les autres domaines telles que l'économie et la gouvernance.

5.2.5. Gouvernance

La gouvernance locale vise à transférer le pouvoir aux populations locales en vue de réaliser un développement économique qui soit réalisé par elles-mêmes et qui met l'action sur la réduction de la pauvreté. Ce concept implique le transfert vertical des responsabilités et de ressources du

Gouvernement Central aux CTD ; ainsi que le développement de réseaux horizontaux entre les CTD et les acteurs.

Bonne gouvernance, État de droit et promotion des partenariats pour le développement durable: L'État et ses démembrements au niveau régional jouent un rôle primordial dans la mise en place d'un environnement favorable au développement durable. La bonne gouvernance, l'instauration de l'état de droits et de développement des divers partenariats figureraient parmi les grands outils dont l'Administration Publique dispose pour orienter et coordonner le développement territorial.



Tableau 34 : Analyse input-output gouvernance

| | | | | Observations | | |
|--------------|---|--|---|---|-------------------------------------|--|
| INPUT | 3.9 Décès et maladies % substances proactives | CATALYSEURS | 16.1 Réduction violence et mortalité | OUTPUT | 1.2 Pauvreté | <p>Les cibles 16.6 et 16.7 relèvent de la Région, tandis que les cibles telles que la sécurité, justice et la corruption se réalisent avec d'autres entités, l'Etat principalement.</p> <p>L'amélioration au niveau des cibles gouvernance auront des impacts précieux sur la santé, l'éducation, l'économie et l'environnement, grâce à la sérénité, la productivité, l'égalité de chance qu'elles apportent.</p> <p>La disponibilité des ressources permettra à la Région d'investir dans les infrastructures d'épaullement.</p> <p>L'aspect identité juridique, source de tous droits, se fera avec le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, direction chargée de l'état civil, à titre de projet pilote.</p> |
| | 8.7 Travail des enfants | | 16.2 Violence enfants | | 1.5 Résilience des pauvres | |
| | 12.7 Passation de marchés | | 16.a Appui prévention violence | | 5.1 Discrimination femmes et filles | |
| | 5.5 Femmes au poste de direction | | 16.b Promotion et application lois et politiques non discriminatoires | | 4.7 Connaissances et compétences | |
| | | 16.3 État de droit et accès à la justice ; | 5.2 Violences femmes et exploitation sexuelle | 8.7 Travail des enfants | 8.1 Croissance économique | |
| | | 16.5 Corruption | 10.2 Autonomisation et intégration sociale | 4.1 Enseignement primaire et secondaire | 4.2 Accès services de développement | |
| | | 16.6 Institutions efficaces | | | | |
| | | 16.7 Participation | | | | |
| | | 16.9 Identité juridique | | | | |

5.2.6. Problématiques

Passation de marché

La procédure de passation de marché lourde, compliquée sujette à la corruption, au népotisme et favoritisme, bloque le développement communal (habitude de faire en régie les passations de marché, incapacité à réaliser les Procédures de Passation de Marché. La plupart des Communes manquent de matériels et d'infrastructures. Elles n'ont pas les mêmes moyens financiers. Une partie du personnel change avec les élections. Chaque localité doit émerger des opérateurs techniques compétents propres aux développements de sa Commune qui seront dotés des moyens suffisants pour les réalisations actions des ODD. L'interdépendance et les ressources entre les circonscriptions avoisinantes seront à stimuler vu leur rapport de développement assez semblable pour un pas d'avance en ensemble.

Insécurité

La population de la Région Analamanga, dont notamment celle des zones rurales souffre des

problèmes d'insécurité. Insuffisance de moyens, éclairage public, manque d'effectif ; plan de réinsertion ; faiblesse du système de Bokimbahiny et passeport au niveau de Fokotany [cibles 16.1.1, 16.1.2, 16.1.3, 16.1.4, 7.1, 7.2]. La prise de responsabilité de l'ensemble de la population locale dotée des techniques de défense de leur territoire en coordination étroite avec les commune avoisinantes et les forces de l'ordre en place face aux malfaiteurs semble importante pour atténuer le taux d'insécurité dans toutes les localités.

Protection de l'Enfant

Le Réseau de Protection des Enfants (RPE) n'est pas opérationnel ou mis en œuvre au niveau local (certaines communes ne sont pas au courant de son existence). Le RPE n'a pas de fonds pour fonctionner [Cible 16.2, 8.7]. Une sensibilisation voire renforcement de l'éducation civique au niveau des Fokontany par des formateurs et travailleurs sociaux peuvent diminuer les cas de violence.

Corruption

Plusieurs causes sont perçues dans le fléau de la corruption : salaire insuffisant des Agents publics, incivisme, insuffisance de l'organe de contrôle, manque de conscience professionnelle,



d'éthique et de déontologie, lenteur administratif, effectif insuffisant et corruption au niveau de la Justice, inflation. La corruption est généralisée à l'endroit des usagers et des agents publics. A cela s'ajoutent le culturel, la pauvreté, l'acculturation du mode vestimentaire. Faire savoir publiquement les corruptions commises pourra déglacer cette situation néfaste au développement.

Participation de la population

Il y a déséquilibre dans la participation des RIF (Rafitraifotony, Fikaonandoha). Les maires sont réticents à faire participer la population à cause de la politique politicienne [cible 16.7]. Le fait de distinguer la politique politicienne de la politique de développement par les maires en est la cause. L'État et les organes centraux pourront mettre un tableau de bord pour mesurer les actions prises par les maires dans l'instauration des RIF et ses résultats.

Identité juridique

Quant au défaut de déclaration de naissance, on constate le retard ou absence de déclaration, parfois méconnaissance des lois par le secrétaire d'état civil même ou éloignement du lieu de déclaration par rapport au déclarant, les problèmes conjugaux, ou insuffisance du financement (malgré le fait que la première copie est gratuite), le mode d'enregistrement ne facilite pas la tâche de l'Administration faute de matériel ou de méconnaissance de l'évolution des textes [cible 16.9]. Chaque bureau de Fokontany devra posséder un tableau d'affichage pour faire savoir au public en permanence les textes et les lois en vigueur.

3.1.3. Solutions

Solutions stratégiques transversales

Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, péri urbaines et rurales (Cible 11.a.)

La conglomération de la population rurale dans la zone urbaine et leur ruée vers les activités des petits commerces très concentrées amoindrissent la productivité économique et agricole. Une politique de développement très stricte devra faire revenir cette population rurale dans sa zone d'origine pour augmenter les ressources productrices

Les solutions sont intégrées dans la partie économique et vulnérabilité. Le terme de chaîne de valeur est assez englobant et couvre presque tous les domaines économique, social et environnemental.

Les solutions sont liées à l'élaboration de documents stratégiques locaux (SRAT, PRD et SAC). Les infrastructures routières donnent favorise l'accès à la santé, l'éducation, l'implication dans les filières porteuses). Avec le renforcement de la gestion de la route (Panneaux, casseurs de vitesse, bordure de sécurité, ...) les accidents vont diminuer.

Ainsi, en vue d'améliorer la situation régionale face aux problématiques de gouvernance et de l'Etat de droit, il est proposé de mettre en œuvre sept (8) programmes qui se répartissent dans deux (3) axes de développement, et mise en œuvre avec 48 interventions phares. Leur synergie avec tous les autres programmes apportera des impacts significatifs :

| Axe 1 : Renforcement de la capacité institutionnelle de la Région | |
|---|------------------|
| a. | 5 programmes |
| b. | 23 interventions |
| Axe 2 : Restauration de la sécurité territoriale | |
| a. | 2 programmes |
| b. | 15 interventions |
| Axe 3 : État civil. | |
| a. | 1 programme |
| b. | 8 interventions |



| | Programmes | Interventions phares | Coût (USD) |
|---|---|--|---------------------------------------|
| Axe 1 : Renforcement de la capacité institutionnelle de la Région | 1.1. Doter la Région d'outils de planification stratégique | 1.1.1. Élaboration des documents stratégiques : SRAT, PRD (ajusté au PEM) et SACs | ND |
| | 1.2. Renforcer les capacités des différentes instances régionales dans la gestion des affaires publiques (12.7 – passation de marché) | 1.2.1. Allègement de procédure, SLC (Structure Local de Concertation), concertation et émanation des besoins, conseil communal juste pour délibération, réalisation de paiement des factures, proposition, projet ou amendement de lois | \$25,000.00 |
| | | 1.2.2. Proposition, projet ou amendement de lois (Assemblée Nationale, Sénat), contrôle de légalité par les Représentants de l'État, renforcement de capacités (formation et dotation de connexion à l'endroit des Communes) déconcentration des centres informatiques au niveau du District | 17.500 |
| | 1.3. Encourager toutes les initiatives et actions en faveur de l'assainissement des services et de la lutte contre la corruption (cible 16.5) | 1.3.1. Instaurer le Standard de service dans toutes les Communes | \$134,000.00 |
| | | 1.3.2. Collaboration avec le BIANCO pour mettre en place les mesures de lutte contre la corruption | |
| | | 1.3.3. Collaboration avec MID pour amélioration de IGL | ND |
| | | 1.3.4. Respect des principes du contrôle interne et de la séparation des fonctions (commission mixte des finances publiques, commission de passation de marché) | |
| | | 1.3.5. Information et éducation des citoyens sur les formes et sanctions de la corruption ainsi que sur les organes de recours | \$5,000.00 |
| | | 1.3.6. Mise en exergue du civisme dans le programme scolaire adaptée au contexte régional, sensibilisation relative au patriotisme | \$25,000.00 |
| | | 1.3.7. Éducation de la population sur les obligations des contribuables, le civisme fiscal et l'utilisation des impôts | \$136,000.00 |
| | | 1.3.8. Promulgation, diffusion et application de lois, textes et règlements sur la corruption | \$5,000.00 |
| | 1.4. Instaurer des institutions efficaces (16.6) | 1.4.1. Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé par secteur | Dépenses publiques au niveau national |
| | | 1.4.2. Amélioration de la chaîne de dépense publique | |
| | | 1.4.3. Fluidité de la gestion de trésorerie dans les CU et CR 1ère Catégorie | |
| | | 1.4.4. Mise en place et redynamisation du SLC par rapport au processus budgétaire des CTD | \$134,000.00 |
| | | 1.4.5. Valorisation de l'intercommunalité et du rôle de coordination des Maires | \$50,000.00 |
| | | 1.4.6. Renforcement des capacités des différentes instances régionales dans la gestion des affaires publiques et suivi du développement | \$100,000.00 |
| | | 1.4.7. Développement des initiatives visant la diversification des ressources et l'autonomie financière des différentes collectivités (ODD 17) | \$50,000.00 |
| | | 1.4.8. Amélioration de la qualité de prestation des services administratifs | \$125,000.00 |
| | | 1.4.9. Appui à la formation et l'informatisation des activités fiscales | \$100,000.00 |
| | 1.5. Favoriser la participation et surtout la représentativité de la population dans les prises de décision (cible 16.7) | 1.5.1. Sensibilisation des APART (Autorité Politique Administrative Religieuse et Traditionnelle) | \$146,000.00 |
| | | 1.5.2. Création d'un espace d'échange local (Kianjamaitso d'Andriambilany) | Continue |
| | | 1.5.3. Échanges entre Communes pendant les réunions mensuelles) | Action continue |

| Programmes | | Interventions phares | Coût (USD) |
|---|---|---|---------------|
| Axe 2 : Restauration de la sécurité territoriale | 2.1. Développer et mettre en œuvre des stratégies de lutte contre l'insécurité (Cible 16.1) | 2.1.1. Éclairage public (desservi par JIRAMA : utilisation effective des taxes prélevés par la Commune) | \$67,000.00 |
| | | 2.1.2. Extension des voies (voir les infrastructures) | |
| | | 2.1.3. Promotion de l'utilisation et la valorisation de l'Énergie renouvelable à travers la mobilisation des ressources internes ou avec PTF | Cf. ci-dessus |
| | | 2.1.4. Revitalisation du plan de réinsertion, renforcement et amélioration du système de Bokimbahiny et passeport au niveau de Fokontany, | |
| | | 2.1.5. Redistribution des rôles et modes d'interventions des différents corps de sécurisation (gendarmerie, police, nationale, police communale et municipale, EMMOREG) et renforcement de leurs effectifs et de leurs capacités (moyens, formations et recyclage, motivations) | \$500,000.00 |
| | | 2.1.6. Augmentation des effectifs de la Gendarmerie et dotation des moyens adéquats | \$150,000.00 |
| | | 2.1.7. Autodéfense villageoise Formation des quartiers mobiles et des agents de police communale | ND |
| | | 2.1.8. Information et sensibilisation de la population sur les procédures pénales en utilisant les medias | \$25,000.00 |
| | 2.2. Cible 16.3 violence à l'égard des femmes et enfants | 2.2.1. Sensibilisation de la population locale au signalement de violence contre les enfants | ND |
| | | 2.2.2. Mise en en place le RPE au niveau Commune et Fokontany | |
| | | 2.2.3. Renforcement de la collaboration entre les STD, le Chef de District et les CTD ; | |
| | | 2.2.4. Vulgarisation des textes régissant les sanctions sur la violence ; | \$5,000.00 |
| | | 2.2.5. Renforcement de la communication pour dénoncer les actes de violence infligés aux femmes et aux filles [cible 5.2] | \$134,000.00 |
| | | 2.2.6. Mise en place des centres d'écoute et de conseils juridiques (ex: Trano Aro Zo) [cible 5.3] | \$150,000.00 |
| Axe 3 : État civil | 3.1. Amélioration de l'état civil 16.9 | 3.1.1. Sensibilisation, communication et information (aux Fokontany et aux Communes, et à l'endroit de sages-femmes et matrones sur l'enregistrement des naissances) | \$150,000.00 |
| | | .3.1.2. Dotation équipements pour la sensibilisation | |
| | | 3.1.3. Information, éducation et communication (IEC) pour le public sur les avantages de l'état civil | \$134,000.00 |
| | | 3.1.4. Continuation de la tenue de tribunal forain pour le jugement supplétif, identification d'actions innovantes et mesures incitatives vis-à-vis des déclarants pour encourager l'enregistrement de naissance | \$150,000.00 |
| | | 3.1.5. Jugement supplétif, augmentation des subventions des Communes, valorisation des Agents Communautaires | |
| | | 3.1.6. Convention de Partenariat entre MID, Poste, Justice, Région et PTF | ND |
| | | 3.1.7. Engagement des responsables des Fokontany à procéder aux déclarations des enfants nés à la maison | |

5.3.

Le mécanisme de financement et de monitoring

L'objectif de cette section est d'identifier les sources de financement des ODD dans les régions. Il s'agit de s'inspirer des mécanismes de financement proposés au niveau national et mondial.

Le défi de financement se pose partout dans le monde, mais avec beaucoup d'acuité pour les pays les moins avancés (PMA), tel que Madagascar. En effet, la mise en œuvre des ODD requiert un investissement conséquent dans presque tous les domaines de la vie économique et social tels que : paix et la sécurité, la santé et l'éducation, l'agriculture et la nutrition, le développement du secteur privé local et de la protection de l'environnement etc. Le Programme d'Action d'Addis-Abeba sur le financement du développement (PAAA), adopté en juillet 2015 lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, présente un cadre complet de financement visant à favoriser le développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le PAAA appelle non seulement à mobiliser davantage de ressources, mais également à créer de nouvelles incitations à canaliser des ressources privées et publiques pour l'avancement des ODD.

5.3.1.

Sources de financement de l'agenda 2030

Pour relever le défi financier des ODD, la Région Analamanga, comme chaque Région de Madagascar, devrait trouver comment mobiliser et affecter les ressources financières intérieure. Elle doit aussi veiller / plaider pour une meilleure redistribution des ressources entre le niveau central et les collectivités décentralisées tel que décidé dans la loi « référence lois N° 218-11 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N° 2014-020 du 27 Septembre 2014 relative aux ressources des collectivités Territoriales Décentralisées ... ».

5.3.2.

Les financements innovants

Les financements innovants s'appuient sur l'idée d'une plus juste répartition des richesses en faisant contribuer au financement du développement les secteurs les plus mondialisés (secteur

privé, secteur financier, transports aériens et maritimes, mécanismes de marché, etc.).

Les sources innovantes de financement (ressources innovantes), plus stables et prévisibles, permettant de lever de nouvelles ressources pour le développement durable (comme les taxes de solidarité, les enchères carbone, les micro-dons, les arrondis sur factures) ; et les mécanismes innovants de financement (dépenses innovantes) permettant, par le biais de partenariats avec le secteur privé notamment, d'optimiser les fonds existants en les décuplant par effet de levier et/ou en les orientant vers des investissements à impact positif sur le développement (comme la Facilité Financière Internationale pour la Vaccination - IFFIm).

5.3.3.

Le monitoring

Le monitoring de la mise en œuvre des ODD sera réalisé sous le leadership du Chef de la Région / Gouverneur de Région. Celui-ci devra réunir chaque année les acteurs du secteur privé, les acteurs du secteur public, les partenaires techniques et financiers et les acteurs au développement de sa région autour de la question du financement des cibles prioritaires ODD. Deux ateliers peuvent être organisés chaque année à cet effet. Un premier atelier de démarrage des activités où il sera présenté aux acteurs les ambitions de réalisation des cibles prioritaires en termes de projet de développement. Les acteurs vont prendre des engagements en vue de financer les projets qui sont en lien avec leurs domaines de compétence. Un deuxième atelier sera organisé pour faire le bilan de la réalisation, capitaliser les leçons apprises et lancer les bases des activités pour l'année suivante. Une plateforme d'échange entre les acteurs devra être mise en place en vue d'assurer une communication permanente entre les acteurs au développement de la Région.

« La mise en œuvre des ODD requiert un investissement conséquent dans presque tous les domaines de la vie économique et social ».

Conclusion

L'Agenda 2030 constitue une opportunité que doivent saisir les pays/Régions en développement pour parvenir à l'émergence. En tenant compte des leçons apprises lors de la mise en œuvre des OMD, l'approche descendante (top-down) a été préconisée pour parvenir à une mise en œuvre effective des ODD. La réussite de cet agenda dépendra en effet de son degré d'appropriation par les acteurs du développement et de la manière dont chaque Région le mettra en œuvre. L'approche participative de tous les organes relatifs de l'État et les Partenaires Techniques Financiers reflétés vers les citoyens locaux est un autre moyen de voir l'intégration profonde aux actions de développement pour recueillir les résultats décrits dans l'Agenda 2030. C'est pour cela que le PNUD Madagascar, dans le cadre du Programme d'Appui à la Décentralisation et la Résilience Communautaire (PADRC), se propose d'aider les régions à localiser des Objectifs de Développement Durable (ODD).

A travers un processus largement participatif et inclusif, tous les acteurs au développement

de la Région Analamanga ont été réunis autour de deux ateliers de localisation des ODD. La localisation des ODD a consisté à *i)* évaluer le degré d'alignement des documents de planification régionaux sur les ODD, *ii)* définir pour la Région un ensemble de cibles prioritaires, *iii)* retenir les paquets d'interventions à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre des ODD pour la Région, et *iv)* retenir les indicateurs devant servir au suivi des progrès de la mise en œuvre.

Le présent rapport de localisation doit servir de cadre de référence pour la mise en œuvre des ODD dans la Région Analamanga aussi bien par les pouvoirs publics que par les partenaires au développement. Ce rapport retrace en effet toutes les actions possibles à entreprendre pour un développement économique, social et environnemental pour la Région. Il s'agit d'un document de plaidoyer et de mobilisation des ressources en vue d'un développement durable qui ne laisse personne de côté.





ANNEXES



Annexe 1.

Termes de référence de la mission de localisation des Objectifs de Développement Durable (ODD)

1. Contexte

Le PNUD a appuyé le Gouvernement de Madagascar dans l'organisation des consultations nationales sur les Objectifs de développement durable (ODD) visant à la priorisation nationale des cibles du Programme 2030.

A l'issue de cet exercice de priorisation, le pays dispose maintenant d'un rapport national de priorisation des cibles ODD avec 64 cibles prioritaires et 85 indicateurs de suivi de la mise en œuvre des ODD et qui lui permet de coordonner les différentes interventions de ses partenaires, à la suite d'un long processus de sensibilisation de portée nationale et régionale, d'alignement des ODD sur les politiques et stratégies nationales et sectorielles, et de mise à disposition d'outils d'analyse basés sur la définition d'approches méthodologiques spécifiques au pays pour la hiérarchisation des cibles.

Résultats de la priorisation nationale des ODD

| | Nombre de cibles | Nombre d'indicateurs |
|-------------------|------------------|----------------------|
| Gouvernance | 7 | 10 |
| Economie | 13 | 15 |
| Social | 26 | 39 |
| Capital naturel | 14 | 15 |
| Objectifs Globaux | 4 | 6 |
| TOTAL | 64 | 85 |

Pour les prochaines étapes, le PNUD entend être un partenaire et un acteur majeur pour appuyer le Gouvernement à mettre en œuvre au niveau local les ODD ou la « localisation des ODD », car c'est au niveau local que des politiques cohérentes peuvent être développées pour relever les multiples défis de la réduction de la pauvreté et du développement durable.

La localisation des ODD constitue pour le PNUD ainsi une nouvelle opportunité de renforcer son programme d'appui à la décentralisation à Madagascar et de promouvoir de nouvelles formes de gouvernance coopérative (multi-niveaux et multi-acteurs) dans une approche intégrée aux niveaux régional et local qui est la pierre angulaire d'une gouvernance efficace favorable à l'égalité d'accès aux services sociaux de base, aux ressources et aux finances au niveau des communautés de base.

Le but de la priorisation locale est de permettre aux parties prenantes régionales et locales de contextualiser les ODD aux réalités dans leurs Régions. D'un point de vue opérationnel, la priorisation locale permettra de mieux focaliser les ressources – financières, humaines, techniques, etc. – sur un



groupe restreint des cibles dont leur réalisation représente le paquet minimum des résultats des ODD mise en œuvre dans les Régions et contribuera à l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. La priorisation est également importante à la lumière : i) de la capacité de mise en œuvre des politiques et programmes au niveau décentralisé de l'administration et d'autres acteurs concernés ; et ii) du défi que son suivi et évaluation impose au système de statistique régionale.

2. Objectifs de la priorisation locale

L'objectif est d'identifier et de prioriser les interventions stratégiques, les goulots d'étranglement, les solutions d'accélération, et d'aider à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des actions pour l'atteinte des cibles prioritaires au niveau des Régions pour l'atteinte des ODD.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Déterminer la pertinence actuelle des ODD par rapport au contexte régional/local ;
- Identifier les interconnexions entre les 64 cibles prioritaires au niveau national et les domaines des ODD au niveau régional/local en vue d'une coordination multisectorielle potentielle ;
- Faire le matching de priorités stratégiques contenues dans les plans/stratégies régionaux avec les 64 cibles prioritaires des ODD comme préalable à l'identification des paquets d'intervention dans les Régions ;
- Identifier et investir dans des objectifs « catalyseurs », qui mobilisent d'une part le plus de cibles des autres ODD pour leur réalisation favorisant ainsi un effet induit la réalisation de ces objectifs, et d'autre part, ont une capacité à fortement impacté la réalisation d'autres objectifs – domaines d'intervention avec effets multiplicateurs (ODD 3, ODD 4, ODD 5, ODD 8, ODD 11, ODD 13 et ODD 16) ;
- Assurer l'appropriation institutionnelle au niveau décentralisé des cibles prioritaires locales (équilibre entre interventions sectorielles et intersectorielles au niveau local) ;



3. Démarches méthodologiques

La démarche méthodologique de la priorisation locale des ODD doit être participative et permettre d'obtenir le consensus des parties prenantes impliquées autour des différents outputs attendus.

A cet effet, elle est axée sur les phases suivantes :

Phase 1 : Cadrage de l'intervention avec le PNUD et le Partenaire national de mise en œuvre

Les acteurs clés à impliquer dans le processus et les besoins en concertation dans les 10 régions sont identifiés dans cette première phase.

Phase 2 : Lancement du processus de localisation des ODD

A. Atelier d'information et de dialogue avec les principaux acteurs et formation d'une équipe de facilitateurs (cadres des ministères et techniciens en charge de la localisation des ODD) sur la démarche d'intégration des ODD dans la planification locale

- Les pools de facilitateurs sont informés sur le cadre de l'Agenda 2030, les ODD et cibles prioritaires du pays.
- Les facilitateurs appréhendent la dimension intégrative des ODD (liens et effets) dans le contexte de Madagascar.
- Des critères de priorisation/contextualisation des ODD sont définis, en s'inspirant des modèles et outils existants et validés.
- Les bases des systèmes régionaux d'accompagnement sont établies.
- Les leaders des régions et les cadres des ministères d'appui connaissent les enjeux du processus et s'engagent à assurer la maîtrise d'ouvrage de la localisation des ODD.
- Les séquences du processus, les mécanismes de concertation régionale et les rôles des parties prenantes sont validés.
- Les entités territoriales représentatives de la diversité de chaque région sont identifiées.

B. Analyse des besoins des populations et collecte des données sur les indicateurs des cibles prioritaires et les bonnes pratiques

- Le niveau de prise en compte des ODD dans les plans régionaux existants est évalué.
- Les principaux besoins des différents groupes d'acteurs et entités géographiques des régions sont analysés.
- Les données sur les indicateurs des cibles prises en compte par les plans régionaux de développement sont collectées.

Phase 3 : Exercice de priorisation des cibles des ODD et de cartographie des sources de données pour le suivi des progrès

C. Ateliers de priorisation des cibles des ODD par région réalisés

- Les cibles prioritaires des ODD et les mesures pertinentes pour les atteindre sont identifiées avec les leaders des régions, les cadres des ministères et les techniciens formés.

D. Réaliser une analyse croisée entre les besoins recueillis lors des diagnostics participatifs et les cibles prioritaires identifiées

- Les convergences, les spécificités locales et les points de tensions potentielles sont identifiées.
- Les bonnes pratiques dans la satisfaction inclusive des besoins des populations et les capacités de maîtrise d'ouvrage sont analysées.
- Les mesures appropriées pour atteindre les cibles et les moyens de mise en œuvre sont identifiés.

E. Mapping des sources de données pour les indicateurs de suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD dans les 10 régions

- Les indicateurs de suivi des progrès réalisés sont identifiés.
- Les sources et systèmes de collecte de données existants sont décrits.
- Des propositions pour le suivi des progrès réalisées sont formulées.

F. Rédaction des rapports de priorisation pour chacune des 10 régions

- Les recommandations pour la consolidation et la pérennisation du leadership régional et local pour l'ancrage des ODD sont formulées.

G. Atelier d'identification des paquets d'interventions prioritaires en cohérence avec les cibles régionales prioritaires

- Les cibles prioritaires au niveau de chaque région sont validées.
- Les paquets d'interventions prioritaires dans chaque région sont identifiés en cohérence avec les cibles régionales prioritaires.



Annexe 2.

Méthodologie de réalisation de l'alignement des stratégies de développement régional aux ODD

1. L'alignement comme préalable

L'alignement est une étape préalable indispensable pour réussir la priorisation. Il a pour objectif d'apprécier le degré de prise en compte / intégration des 64 cibles prioritaires au niveau national par rapport aux documents et stratégies régionales / locales. L'intérêt de cet exercice est d'avoir un aperçu global des cibles qui n'ont pas été suffisamment intégrées dans les plans et stratégies régionaux ou locaux de développement.

La sélection des cibles à prioriser dans une région sur la base de la liste des 64 cibles prioritaires au niveau national repose sur la logique suivante. La mise en œuvre d'un plan de développement durable dans une région donnée doit contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de développement durable. A ce titre, le plan régional doit d'une part correspondre à une déclinaison régionale de la stratégie nationale, et d'autre part reprendre à son compte la mise en œuvre dans la région de toute politique sectorielle. Ainsi, les cibles prioritaires au niveau d'une région doivent faire partie de celles prioritaires au niveau national. En d'autres termes, les cibles non prioritaires dans la région doivent être celles qui concernent exclusivement les autres régions ou dont l'atteinte relève de la prérogative du pouvoir central uniquement.

L'outil d'Analyse Rapide Intégrée ou Rapid Integrated Assessment (RIA^{*}), un des outils de la MAPS (Mainstreamings, Acceleration and Policy Support) a été utilisé à cet effet.

2. Bref aperçu de l'Analyse Rapide Intégrée (RIA)

Le RIA permet d'évaluer le niveau d'alignement des documents de stratégies de développement sur les Objectifs de Développement Durable. L'analyse cherche à réaliser une cartographie des liens entre les objectifs, les politiques et les stratégies de développements régionales et les cibles ODD. L'outil RIA se base sur deux matrices appelées RIA 1 et RIA 2.

Le RIA 1 (voir figure 1) est une résultante de RIA 2. Il reprend en ligne les domaines/objectifs stratégiques essentiels tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification régionale et en colonne les différentes cibles ODD. Chaque cellule Cij de la matrice indique une intersection entre le domaine (en ligne i) et la cible (en colonne j). La présence dans la cellule Cij d'une référence (un X indicé) justifie la prise en compte de la cible correspondante dans les actions de mise en œuvre du domaine/objectif stratégique précis.

^{*} Cet outil est développé par le Bureau d'Appui aux Politiques et Programmes du PNUD (BPPS)

En plus des références dans les cellules, certaines lignes / colonnes du RIA 1 sont colorées. La couleur orange indique les cibles ODD dont la mise en œuvre n'est programmée dans aucun document de planification de la Région ; de fait, aucune référence (un X indicé) n'est donc présente sur la colonne représentée par ces cibles. La couleur verte indique le manque de cohérence dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques. La réalisation d'un objectif stratégique donné (en ligne) nécessite en outre la mise en œuvre de plusieurs cibles ODD. Lorsqu'aucun programme / projet n'est programmé pour la mise en œuvre de certaines cibles ODD indispensables à l'atteinte d'un objectif stratégique, les parties correspondantes sont colorées en vert.

Le RIA 2 (voir figure 2) est une matrice de renseignement du niveau d'intégration des cibles dans les politiques ou stratégies nationales / régionales. Elle reprend en ligne les différentes cibles ODD puis en colonne, les éléments ci-après :

- les domaines nationaux/régionaux prioritaires tels que répertoriés dans les principaux documents de planification ;
- la stratégie/projet/programme nationale de développement relative à chaque domaine abordant les questions correspondantes à une cible donnée ;
- les indicateurs nationaux retenus pour les cibles spécifiques ;
- les institutions responsables de la mise en œuvre ;
- les commentaires pertinents concernant le secteur et/ou la cible prioritaire dans le document de politique.

Figure 2 : Le RIA 2

| ODD/Cibles | Encodage | | Domaine / Secteur tel qu'identifié dans les principaux documents de planification | Stratégie nationale de développement. Identifier l'Objectif/Cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD cible | Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle de développement. Identifier l'Objectif/Cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD cible | Identifier les indicateurs sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (Ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|---|----------|---|---|---|--|---|---|---|--|
| 1.1. D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 US dollar par jour) | 11 | 1 | Genre et groupe vulnérable | DSCR P ₁₁₅ Améliorer l'autonomisation des femmes, particulièrement en ce qui concerne les capacités économiques | Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole, Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire, Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur | | | Plan, Finances, Economie, Budget, Genre, Emploi, Affaires sociales | |
| | 11 | 2 | Gouvernance économique | DSCR P ₁₁₅ Assurer un taux de croissance réel moyen du PIB de 7,2% par an sur la période pour réduire la pauvreté. | | | | | |

Annexe 3.

Note pour priorisation

La priorisation des ODD au niveau local a été principalement basée sur l'appréciation de critères bien définis suivi d'une concertation / analyse discursive entre les différents acteurs du développement ; une analyse discursive basée sur le fait que la cible ait un lien avec un enjeu régional.

Les cibles ont été dans un premier temps appréciées à travers trois différents filtres que sont :

- Pour le filtre 1, il s'agit d'évaluer « le niveau d'alignement/intégration de la cible » ou la prise en compte ou non de la cible dans le PRD ou autres politiques et stratégies sectorielles disponibles dans la Région. Mais aussi de capter la nature multidimensionnelle de la cible et son effet transformationnel et catalyseur.
- Pour le filtre 2, il s'agit d'évaluer « la pertinence de la cible pour la Région » ou la mise en œuvre de la cible par la Région par rapport à son niveau de compétence d'après les textes, d'identifier son avantage comparatif et/ou le potentiel existant pour l'atteinte de cible par rapport à d'autres régions et aussi de chercher à savoir si l'atteinte de la cible est un enjeu et/ou une priorité pour la Région.
- Pour le filtre 3, il s'agit d'évaluer « la qualité statistique des indicateurs de mesure disponibles au niveau de la Région pour le suivi de la mise en œuvre de la cible » et de voir si la cible peut être suivie dans sa mise en œuvre par des indicateurs de mesure disponibles au niveau de la Région (indicateurs qui peuvent être renseignés par des données administratives ou par le SRISE). Si la cible ne dispose pas encore d'indicateurs de mesure, voire si ces indicateurs peuvent être obtenus à un coût supportable par la Région.

Les critères d'appréciation des cibles à travers chacun des filtres sont présentés dans le tableau suivant :

| Niveau de Filtre | Critère de priorisation locale des cibles ODD |
|---|---|
| Filtre 1 | 1. Cible prise en compte dans le PRD et/ou dans les autres documents de politique sectoriels régionaux) |
| | 2. Cible « catalyseur » qui mobilise le plus de cibles venant des autres ODD pour son atteinte ou qui a un « impact direct » dans l'amélioration des conditions sociales de base et/ou dans le relèvement du niveau de vie dans la région |
| | 3. Cible contribuant à au moins deux dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale) dans la région |
| Filtre 2 | 4. Cible dont l'atteinte relève de la compétence de la région selon les textes |
| | 5. Cible dont les avantages comparatifs ou les potentiels existants dans la région vont servir de levier pour son atteinte. |
| | 6. Cible correspondant à des priorités intrinsèques pour la région |
| Filtre 3 (non exclusif/lié à la mise en œuvre de la cible) | 7. Renseigner les indicateurs de mesure disponibles pour une cible au niveau régional en tenant compte des indicateurs fixés au niveau national et de leur désagrégation au niveau local de la cible |
| | 8. Donner des recommandations pour l'amélioration de la qualité des données et du SRISE pour le besoin du suivi des ODD |

A chaque critère de priorisation au niveau de chaque filtre est adjoint un niveau d'appréciation décliné en 3 niveaux (haute, moyenne, faible) et dont la consolidation des niveaux pour l'ensemble des 3 filtres permet d'avoir un niveau d'appréciation finale si la cible est retenue comme prioritaire ou non.

A cet effet, une matrice de priorisation régionale/locale des ODD a été élaborée pour la consolidation finale ayant en colonne les ODD et cibles, les critères dans chaque filtre et le niveau d'appréciation et la décision finale. Chaque niveau d'appréciation au niveau de chaque critère fait l'objet d'une justification objective et être documenté pour assurer l'objectivité de la démarche méthodologique.

Travaux de priorisation proprement dit

Quatre groupes thématiques autour des ODD ont été constitués afin de procéder à une évaluation du niveau d'alignement entre le cadre local de planification existant et les Objectifs de Développement Durable (ODD) d'une part et pour le processus de priorisation d'autre part.

Il s'agit des groupes thématiques respectivement : Social, Economique (Prospérité), Environnement et Institutionnel.

Répartition en 4 Groupes de travail :

- Développement du capital humain (Acteurs des secteurs en lien avec les ODD 1, 2, 3, 4, 5 et 6)
- Promotion d'une croissance forte, inclusive et durable (Acteurs des secteurs en lien avec les ODD 7, 8, 9, 10 et 11)
- Environnement et cadre de vie (Acteurs des secteurs en lien avec les ODD 12, 13, 14 et 15)
- Paix, Institutions et Gouvernance (Acteurs des secteurs en lien avec ODD 16)

Chaque équipe de facilitateurs dans chaque région s'est mise au travail selon les critères et méthode développés au cours de l'atelier de renforcement de capacité pour la finalisation de la priorisation des cibles ODD avec les acteurs de développement au niveau local ; ces acteurs étant répartis dans les quatre groupes. Dans chaque groupe de travail, la démarche pratique d'utilisation des filtres est décrite ainsi qu'il suit :

1. Démarche pratique d'utilisation du Filtre 1

Identification des cibles ayant un enjeu local ou critère 1

Un document de développement d'une région (PRD, SRAT, etc.) est a priori décliné en différents axes stratégiques, qui eux-mêmes sont ventilés par objectifs, constitué chacun d'activités.

L'identification des cibles ayant un enjeu local a été réalisée par une lecture minutieuse de chacune de ces activités, ligne par ligne par le groupe de travail dans tout document disponible sur le développement de la Région. Le but est d'identifier la ou les cibles, qui peuvent être atteintes par la mise en œuvre de l'activité, ou encore, dont la mise en œuvre de l'activité requiert la prise en considération de la ou les cibles. Ceci permet donc d'identifier toutes les cibles prioritaires au niveau national qui sont en même temps citées en référence dans tous les documents de développement de la Région. Ce qui nous indique l'ensemble des cibles qui remplissent le premier critère.

Première appréciation d'une cible

Pour ce qui est de l'appréciation, pour le filtre 1, elle se fait en fonction de la vérification de deux critères, le 2ème et le 3ème.

Pour le critère 2 : il s'agit de voir quelles sont les cibles ayant un effet « catalyseur », c'est-à-dire dont les ODD correspondants (3, 4, 5, 8, 11, 13, 16) sont influencés d'une part par l'atteinte d'un ODD du groupe dit des accélérateurs (ODD 6, 7, 9, 12, 14, 15, 17), et qui ont aussi d'autre part un impact sur un autre groupe d'ODD (les Objectifs finaux comme 1, 2 et 10).



Il en sera de même de ceux qui ont un impact direct dans l'amélioration des conditions sociales de base et ou dans le relèvement du niveau de vie dans la Région. Dès lors que l'une de ces deux assertions est vérifiée alors on dira que le critère 2 est répondu positivement (par oui), autrement la réponse est non, ou négativement.

Toutefois, il se pourrait qu'il y ait des cas où une cible n'est pas prise en compte dans le PRD et tout autre document de développement de la Région, alors qu'elle est hautement appréciée pour les deux autres critères du Filtre 1 (2ème et 3ème critère), alors il faudrait continuer la démarche en cascade et évaluer l'appréciation de la cible à travers les 3 autres critères du Filtre 2. A l'issue de cela, le résultat final pour la décision de prioriser la cible dépendra de la réflexion discursive au sein du Groupe par rapport au résultat de l'appréciation de chacune des 2 filtres.

En d'autres termes, dès que l'une de ces deux assertions citées précédemment est vérifiée alors le critère 2 est considéré comme rempli.

Pour le critère 3, il sera considéré comme rempli pour les cibles contribuant à l'atteinte de deux dimensions différentes du développement durable (économie, sociale et environnementale), et non autrement. Les cibles qui contribuent à l'atteinte d'au moins deux dimensions (dont la leur) sont les suivantes :

- De la gouvernance : 16.2, 16.5, 16.6, 16.7 ;
- De l'économie : 8.2, 8.3, 8.9, 9.1, 9.3, 10.2 ;
- Du sociale : 1.3, 2.1, 2.3, 2.4, 3.3, 4.7, 5.1, 5.3 ;
- Du capital naturel : 1.5, 12.2, 12.8 ;

Ces cibles agissent sur au moins une autre (qui comme elles sont déjà priorisées au niveau national) se trouvant dans une dimension autre que la leur, soit en étant un input de la cible impactée, soit en ayant un effet d'entraînement ou multiplicateur sur celle-ci (voir le tableau ci-dessous).

| Cibles | Cibles impactées | Type de lien |
|--------|------------------|--------------|
| 4.7 | 8.3 | Input |
| 6.1 | 11.1 | |
| 6.2 | 11.1 | |
| 6.5 | 11.3 | |
| 8.2 | 2.3 | |
| 8.7 | 5.2 | |
| 9.3 | 8.3 | |

| Cibles | Cibles impactées | Type de lien |
|-----------------------------|------------------|-----------------------------|
| 1.3 | 11.2 | Effet multiplicateur |
| 2.1 | 11.2 | |
| 2.3 | 11.1 ; 11.2 | |
| 3.3 | 11.1 | |
| 5.1 | 10.2 | |
| 5.3 | 10.2 | |
| 8.3 | 4.4 | |
| 8.9 | 11.4 | |
| 9.1 | 11.2 | |
| 10.2 | 4.5 | |
| 10.3 | 4.3 | |
| 12.2 | 11.1 | |
| 12.8 | 4.7 | |
| Effet d'entraînement | | |
| 1.5 | 13.1 ; 13.2 | Effet d'entraînement |
| 2.1 | 13.1 ; 13.2 | |
| 2.4 | 13.1 ; 13.2 | |
| 16.2 | 5.1 | |
| 16.5 | 10.2 | |
| 16.6 | 10.2 | |
| 16.7 | 10.2 | |

Finalement, en fonction des réponses, l'appréciation d'une cible doit être faite selon les exemples dans le tableau ci-après.

| Liste des cibles | Critère 1 | Critère 2 | Critère 3 | Appréciation 1 |
|------------------|-----------|-----------|-----------|---|
| Cible i | Oui | Oui | Oui | Haute |
| Cible j | Oui | Oui | Non | Moyenne |
| Cible k | Oui | Non | Oui | Moyenne |
| Cible l | Oui | Non | Non | Faible |
| Cible m | Non | Non | Non | Faible |
| Cible n | Non | Oui | Oui | Haute (mais analyse discursive par rapport au résultat du Filtre 2) |

2. Démarche pratique d'utilisation du Filtre 2

Après le premier filtre ou première grille d'appréciation d'une cible priorisée au niveau national et ayant un lien avec un enjeu de développement local, une deuxième appréciation doit être faite. Elle se réfère au filtre 2. Elle sera faite à la lumière de la vérification des conditions suivantes appelées critères 4, 5, et 6 :

- L'atteinte de la cible relève-t-elle de la compétence de la Région selon les textes ? (réponse oui ou non) ;
- Existe-t-il au moins une potentialité dans la Région qui sert de levier pour l'atteinte de la cible, ou la Région possède-t-elle un avantage comparatif (performance en matière de mise en œuvre) qui permet l'atteinte de la cible (réponse oui ou non) ;
- Est-ce que la cible correspond à un enjeu ou une priorité régionale (réponse oui ou non).

L'idée est qu'une cible retenue au critère 1 de lien avec un enjeu de la Région et qui répond positivement à chacune des trois conditions sur l'applicabilité par la Région du programme ou mesure correspondant à son atteinte, doit être hautement appréciée. Si une seulement des trois conditions n'est pas remplie, alors l'appréciation sera moyenne. Par contre, dès que deux conditions au moins ne sont pas remplies alors l'appréciation doit être faible.

Le tableau suivant récapitule les cas possibles sur l'appréciation de la cible.

| Liste des cibles | Critère 1 | Critère 4 | Critère 5 | Critère 6 | Appréciation 2 |
|------------------|------------------------|-----------|-----------|-----------|--------------------------------------|
| Cible i | Oui | Oui | Oui | Oui | Haute |
| Cible j | Oui | Oui | Oui | Non | Moyenne |
| Cible k | Oui | Oui | Non | Oui | Moyenne |
| Cible l | Oui | Non | Oui | Oui | Moyenne |
| Cible m | Oui | Non | Non | Oui | Faible |
| Cible n | Oui | Non | Oui | Non | Faible |
| Cible o | Oui | Oui | Non | Non | Faible |
| Cible p | Oui | Non | Non | Non | Faible |
| Cible q | Non/Appréciation Haute | Oui | Oui | Oui | Haute (ex : cible 1.5 et cible 16.9) |
| Cible r | Non/Appréciation Haute | Oui | Non | Oui | Moyenne |
| Cible s | Non/Appréciation Haute | Oui | Oui | Non | Moyenne |
| Cible t | Non/Appréciation Haute | Non | Oui | Oui | Faible |
| Cible u | Non/Appréciation Haute | Non | Non | Non | Faible |

3. Démarche d'utilisation du Filtre 2

Sur la base du principe appliqué pour la première et la deuxième appréciation de chaque cible priorisée au niveau national, et qui se trouve avoir un lien avec un enjeu régional (comme l'atteste un document de développement de la Région), une troisième appréciation peut être aussi faite. Elle se réfère pour la cible à l'existence ou non d'un indicateur de source locale, et d'une désagrégation régionale d'un indicateur mesuré au niveau national. L'intérêt de l'existence d'un tel indicateur est que celui-ci aide pour le suivi de la mise en œuvre du programme permettant l'atteinte de la cible. Néanmoins, l'inexistence d'un tel indicateur ne doit pas remettre en cause la pertinence d'une cible.



4. Fixation des cibles priorit es au niveau r gional

La s lection d finitive des cibles priorit es au niveau de la R gion doit se faire sur la base des appr ciations faites   chaque cible ayant un lien avec un enjeu local de d veloppement, en l'occurrence des appr ciations faites aux filtres 1 et 2.

Une cible hautement appr ci e aussi bien au filtre 1 et au filtre 2 doit  tre en priorit  retenue pour la R gion pour son programme de d veloppement durable. Elle fera partie d'une premi re cat gorie des cibles retenues. Ensuite, une cible hautement appr ci e   l'un des deux premiers filtres et moyennement appr ci e   l'autre sera priorit e dans un deuxi me lieu. Il s'agit l  de la deuxi me cat gorie des cibles retenues. Avec le m me principe, une cible moyenne appr ci e   chacun des deux filtres fera partie de troisi me cat gorie des cibles priorit es.

Au besoin une quatri me cible   retenir peuvent  tre constitu es. Il s'agira de cibles qui sont hautement appr ci es   l'une des filtres 1 et 2, et faiblement appr ci es pour l'autre.

Mais la d cision finale entre ces 4 cat gories de cibles doit se baser sur une acceptation issue d'une r flexion discursive dans le Groupe en tenant compte des probl matiques de la R gion, des enjeux nationaux des ODD. En revanche, d s lors que la cible est faiblement appr ci e   chacun des deux filtres alors elle doit  tre exclue des cibles priorit es dans la R gion.

| Liste des cibles | Filtre 1 | Filtre 2 | D cision finale |
|--|----------|----------|---|
| La d cision finale doit se baser sur une acceptation issue d'une r flexion discursive dans le Groupe | | | |
| Cible i | Haute | Haute | Cible retenue |
| Cible j | Haute | Moyenne | Cible retenue |
| Cible k | Moyenne | Haute | Cible retenue |
| Cible l | Moyenne | Moyenne | Cible retenue sous contraintes (Priorit s intrins ques et/ou Probl matiques de la r gion) |
| Cible m | Faible | Haute | Cible retenue sous contraintes (Priorit s intrins ques et/ou Probl matiques de la r gion) |
| Cible n | Haute | Faible | Cible non retenue |
| Cible o | Moyenne | Faible | Cible non retenue |
| Cible p | Faible | Moyenne | Cible non retenue |
| Cible q | Faible | Faible | Cible non retenue |

Annexe 4.

Méthodologie de constitution des paquets intégrés de cibles et d'interventions

GUIDE METHODOLOGIQUE D'IDENTIFICATION DU PACKAGE D'INTERVENTION

1. Contexte

Les Objectifs de Développement Durables (ODD) et leurs cibles sont interdépendants. Leurs mises en œuvre exigent de briser les cloisonnements entre les secteurs, d'établir des partenariats multipartites et d'adopter des approches pangouvernementales en vue de bénéficier de leurs effets multiplicateurs. Ainsi, des actions concertées incluant plusieurs secteurs sont fortement recommandées pour accélérer les progrès vers l'atteinte des objectifs. C'est dans ce cadre que le PNUD Madagascar a initié la présente méthodologie qui permettra in fine de définir les packages d'interventions intégrés qui adressent les préoccupations de plusieurs cibles interdépendantes. La méthodologie appliquée pour la définition des paquets intégrés d'interventions s'appuie sur celle proposée par Fall & Kamwendo (2017, UNDP) basée sur une input/output des ODD à travers leurs cibles.

L'analyse croisée des liens entre les différentes cibles des objectifs permet de mettre en relief la dimension multifactorielle d'un objectif. Ainsi, on peut montrer la puissance de l'effet multiplicateur d'un objectif à travers sa capacité à impacter la réalisation d'autres objectifs, mais aussi sa capacité à impliquer la mobilisation de cibles d'autres objectifs pour son atteinte. Aussi, l'analyse qualitative « input-output » permet de mettre en exergue les objectifs qui, d'une part, mobilisent le plus de cibles des autres objectifs pour leur réalisation favorisant ainsi par un effet induit pour la réalisation de ces objectifs, et d'autre part, ont un impact élevé sur le plus de cibles des autres objectifs.

2. Concepts et définitions

Un package d'interventions intégrés est un ensemble constitué d'une part d'un paquet de cibles intégrées (qui entretiennent entre elles des liens d'interdépendances /effets d'entraînement) et d'autre part des projets /programmes qui adressent les préoccupations de l'ensemble de ces cibles.

3. Objectifs

L'objectif du processus d'identification des packages d'interventions est de se baser sur les liens d'interrelations entre les cibles ODD prioritaires en vue de les regrouper en des paquets de cibles intégrées assorties des interventions pertinentes pour leur mise en œuvre.

L'application des résultats de cette analyse input/output a consisté à :

- i. identifier parmi les cibles prioritaires d'une Région, celles qui sont accélératrices au regard de l'analyse "input-output" en contextualisant au mieux l'identificateur des cibles accélératrices par Région ;
- ii. identifier pour chacune des cibles accélératrices des inputs et des outputs parmi le reste des cibles prioritaires de la Région. Le groupe de cibles constitué d'une cible accélératrice, de ses inputs et de ses outputs constitue un paquet de cibles interdépendantes ;
- iii. pour chaque paquet de cibles interdépendantes, identifier : a) les goulots / obstacles à la mise en œuvre des paquets dans la Région (analyse diagnostique de la problématique), b) les interventions /projets d'investissement à mettre en œuvre pour réaliser le paquet, c) les coûts estimatifs de ces interventions, d) les délais pour la réalisation et f) hiérarchiser les interventions.



A cet effet, les tâches suivantes seront réalisées :

- regrouper les cibles prioritaires en des paquets de cibles intégrées ;
- hiérarchiser les paquets de cibles intégrées selon leur degré d'importance pour la Région ;
- pour chaque paquet de cibles intégrées :
 - identifier les goulots / obstacles à sa mise en œuvre ;
 - identifier les solutions pour la résolution des goulots ;
 - définir pour chaque solution les mesures, actions, investissements à entreprendre ;
 - estimer les coûts de chaque intervention ;
 - estimer les délais pour la réalisation de chaque intervention ;
 - hiérarchiser les interventions.

4. Approche méthodologique

L'analyse « input » relie certains objectifs (et leurs cibles) à d'autres objectifs (et leurs cibles) comme conditionnelle à leur réalisation tandis que l'analyse « output » considère l'impact de la réalisation de certains objectifs sur d'autres objectifs. Cette analyse permet d'identifier les effets multiplicateurs des ODD qui sont au cœur de l'Agenda 2030.

Trois catégories d'objectifs émergent de cette analyse : (i) catégorie 1 : les objectifs « catalyseurs » qui contribuent fortement à la réussite d'autres objectifs à travers les liens de leurs cibles comme input à d'autres cibles ; (ii) les objectifs « accélérateurs » qui reçoivent le plus d'influx (input) des objectifs de la catégorie 1 et ont un impact sur l'atteinte d'autres ODD avec un grand effet multiplicateur ; (iii) les objectifs « de finalités » qui seront finalement atteints principalement par le biais de la réalisation des cibles des autres objectifs. Le processus d'identification des packages d'interventions se déroulera en quatre étapes qui sont :

Etape 1 : Constitution des paquets de cibles intégrées

La constitution des paquets de cibles intégrées sera réalisée avec l'analyse input/output développée par El Hadji Fall (UNDP) et Eunice Kamwendo (UNDP). Il faudra dans un premier temps (i) identifier parmi les cibles prioritaires d'une Région, celles qui sont catalyseurs au regard de l'analyse "input-output". Ensuite il faudra (ii) identifier pour chacune des cibles catalyseurs des inputs et des outputs parmi le reste des cibles prioritaires de la Région. Le groupe de cibles constitué d'une cible catalyseur, de ses inputs et de ses outputs constitue un paquet de cibles interdépendants. Pour finir, (iii) il faudra regrouper certains paquets de cibles au regard des liens d'interdépendances entre leurs cibles catalyseurs ; on s'inspire dans ce cas de la théorie input / output tout en tenant compte des réalités / spécificités de la Région d'étude.

A cette étape, l'équipe de travail hiérarchisera / priorisera les paquets de cibles intégrées au regard de leurs importances pour la Région. Une première hiérarchisation / priorisation sera réalisée par tous les participants à la réunion au regard de l'acuité de la problématique que pose le paquet de cibles pour la Région. La hiérarchisation des paquets sera finalisée / validée par l'ensemble des participants à la séance plénière de présentation des travaux des groupes de travail ; il faut donc consacrer suffisamment de temps à cette séance de présentation en plénière des résultats des groupes de travail.

Etape 2 : Identification des goulots et proposition de solutions

Pour chaque paquet de cibles intégrées, l'équipe de travail aura à identifier la problématique de développement. Il s'agit d'identifier les goulots / obstacles à la mise en œuvre des packages dans la Région. Une analyse diagnostique de la problématique de développement qu'incarne le paquet de cibles sera réalisée. Cette analyse diagnostique devra être le plus contextualisé possible ; elle doit être soutenue par les statistiques et ou les faits stylisés (faits marquants et caractéristiques de la Région). A partir de l'analyse diagnostique, l'équipe de travail procédera à la définition des approches de solution.

Etape 3 : Identification des interventions à mettre en œuvre

La troisième étape du processus d'identification des packages d'interventions sera consacrée à l'identification des interventions /projets d'investissement à mettre en œuvre pour réaliser les paquets



de cibles intégrées. Pour chaque paquet de cibles intégrées, et au regard de l'analyse diagnostic et des solutions, l'équipe de travail aura à proposer les projets /programmes assorties d'activités principales à réaliser. Les projets / programmes ne doivent pas être spécifiques à une cible donnée ; ils doivent permettre de matérialiser les liens d'interactions entre les cibles du paquet en vue de capitaliser leur effet d'entraînement. Il faut absolument tenir compte de liens entre les cibles du paquet lors de la définition des activités de chaque intervention. Il y a une question importante à se poser à chaque fois : quelle est la cible à toucher / mettre en œuvre pour impacter positivement le plus grand nombre de cibles du paquet ? Une seconde question à se poser est la suivante : quelles sont les actions / activités à programmer pour la présente intervention pour tenir compte des liens entre les autres cibles du paquet ? Ensuite pour chaque intervention / projet, l'équipe de travail va définir le délai de mise en œuvre et les coûts estimatif par année. Il s'agit de réaliser le costing de la mise en œuvre de chaque paquet de cibles intégrées.

Etape 4 : Hiérarchisation des interventions

L'équipe de travail procédera enfin à la hiérarchisation des interventions au sein de chaque paquet de cibles intégrées. Cette hiérarchisation consiste à identifier les interventions /cibles ODD sur lesquelles il faudra agir pour avoir le plus d'impact positif sur les autres cibles du paquet. On se posera la question suivante : qu'est ce qu'il faut toucher / bouger pour faire évoluer de façon positive la majorité des cibles sinon l'ensemble du paquet. Enfin, le résultat des travaux d'identifications des packages d'interventions est présenté dans le tableau ci-après.

| ODD/Cibles | Encodage | | Domaine / Secteur tel qu'identifié dans les principaux documents de planification | Stratégie nationale de développement. Identifier l'Objectif/Cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD cible | Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques | Stratégie sectorielle de développement. Identifier l'Objectif/Cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD cible | Identifier les indicateurs sectoriels pour les cibles spécifiques | Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (Ministères de tutelle) | Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ? |
|---|----------|---|---|---|--|---|---|---|--|
| 1.1. D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 US dollar par jour) | 11 | 1 | Genre et groupe vulnérable | DSCR P ₁₁₅ Améliorer l'autonomisation des femmes, particulièrement en ce qui concerne les capacités économiques | Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole, Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire, Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur | | | Plan, Finances, Economie, Budget, Genre, Emploi, Affaires sociales | |
| | 11 | 2 | Gouvernance économique | DSCR P ₁₁₅ Assurer un taux de croissance réel moyen du PIB de 7,2% par an sur la période pour réduire la pauvreté. | | | | | |

5. Conclusion

Le processus d'identification des packages d'interventions a pour finalité de mettre en place un plan d'actions de mise en œuvre des ODD pour la Région. Ce plan d'action sera actualisé à chaque évaluation à mi-parcours des ODD. Il s'agira d'un document stratégique de mobilisation financière pour la mise en œuvre des ODD dans la Région.

La mise en œuvre des ODD sera réalisée sous le leadership du Chef de la Région / Gouverneur de Région. Celui-ci devra réunir chaque année les acteurs du secteur privé, les acteurs du secteur public, les partenaires techniques et financiers et les acteurs au développement de sa Région autour de la question du financement des cibles prioritaires ODD de la Région. Deux ateliers de suivi du plan d'action de mise en œuvre des ODD peuvent être organisés chaque année à cet effet. Un premier atelier de démarrage des activités au cours duquel il sera présenté aux acteurs les ambitions de réalisation des cibles prioritaires en termes de projet de développement. Les acteurs seront appelés à prendre des engagements en vue de financer les projets qui sont en lien avec leurs domaines de compétence. Un deuxième atelier sera organisé pour faire le bilan de la réalisation, capitaliser les leçons apprises et lancer les bases des activités pour l'année suivante. Une plateforme d'échange entre les acteurs devra être mise en place en vue d'assurer une communication permanente entre les acteurs au développement de la Région.

Références

Le Blanc David (2015).

"Towards integration at last? The sustainable development goals as a network of targets". D

ESA Working Paper No. 141 ST/ESA/2015/DWP/141.

Rawls John (1999).

"A Theory of Justice", revised edition.

Belknap Press; Revised edition (September 30, 1999).

United Nations (2015).

"The Millennium Development Goals Report 2015".

New York.

Weitz Nina (2014).

"Cross-sectoral integration in the Sustainable Development Goals: a nexus approach".

Stockholm Environment Institute. Sweden.

Annexe 5.

Liste des acteurs régionaux

| Nom et prenom | Entité |
|--|---|
| RAZAFINDRAKOTO Rado | DG FDL |
| RAZAFINDRALAMBO Guy | DIRCAB CUA |
| ANDRIAMAHAZO Marie José | Médecin Inspecteur Manjakandriana |
| RASAONY Pascal | Conseiller du Maire CAB/CUA |
| RABE Rado | PRTTMManakara |
| RAHARIMALALA Tiffany | Chef SIPP Analamanga |
| RASAMINAIVO Larrys | Région Analamanga |
| RASOANIAINA Hélène | Association |
| RASOLOFONIAINA Renaud | Médecin |
| RAHARISOA Micka | Journaliste |
| ANDRIATSITOHAINA Santatra | Chef de Service Finances et Crédits Région Analamanga |
| RABEMANANTSOA Marc | Région Analamanga |
| RAHELY Donat Joseph | CE |
| ANDRIAMANANTENA Willy | Consultant |
| RAJAONARIVO Charles | PCC |
| RANDRIANANDRASANA Lantoso Voahangy | DJRA MMPS |
| RAZAFIMAMONJY Jean Baptiste | Chef de Service Régional de l'Economie et du Plan |
| RAHERIMARANTSOA Mamihaja | Chef de Service de l'Enseignement Secondaire |
| RANDRIANANDRASANA Andry Fenomanana | Chef de Service des Affaires Générales |
| RAMBOASOLO Hantanavalona Lucienne | Secrétaire de Service Région |
| RAMASIHÉRISSON Eddy | Maire de la CU Ankazobe |
| RABESARISON Denis | Chef de Service DREAH Analamanga |
| ANDRIANTSARAFARA Mahery | Andramasina |
| MAHAZOASY Roger | DCC/DED/MID |
| RATSIMBAZAFY Mamison | DICAT |
| RAMAHERISON Hasina Valery | Président TEACH FOR MADAGASCAR |
| RAKOTONIRINA Hajatiana | UCGPP |
| R. Maria | SOS Village des Enfants |
| RASOLOMAHOLY Céléstin | SD MID |
| R. John | BNGRC |
| M. NAMBINITSOA Arsène | INSTAT/BDSS/SSS |
| ANDRIANAVALONA Lovaniaina | MEF/DP/SAPI |
| RADANIELINA AndriamihajaJaona | Chef de District Andramasina |
| HASINJAKA R. | DPO/.SOS VILLAGE D'ENFANTS |
| RAJAONARISON Ihaja | DCP/CUA |
| RAKOTOARISON Mandresy | DCI/CUA |
| RATSIMANDRESY Henri | Chef de Service SRAT Analamanga |
| RAMAROSON Vero | CN UCGPP |
| RANARISON Hanitriniaina | DRICA Analamanga |
| HANITRINIAINA Maria Violette | Chef de division Projet et suivi des organismes rattachés |
| RAMAVOARISOA Aimée | Association LOLORANO |
| RANARISON Hanitriniaina | DRICA Analamanga |
| RATOVONIAINA Eugène | Maire |
| RAZAFINDRAINIBE Princy | FDL |
| RANDRIAMITATSOA Sitraka | Association Ainga Fivoarana |
| RAKOTONDRAHASY Soambolanoro Muriel | PRMP MPTDN |
| RABEFAKATRO Alphonse | Maire Bemasoandro Itaosy |
| RABARIJAONA Raymond | PCC Ambohitrolomahitsy |
| RAJAONARISON Sitrakiniavo Njaratiana H | Chef de District Manjakandriana |
| RAVOAJANAHARY A. Lau-Getty | CE/DGEP |
| RANOROMANANA Saholimalala | Opérateur économique |
| RAKOTONDRAHIRATRA Fitia Fenherry | MHRE |
| RABEARY Stéphanie Agnès | MEF/CE |
| RAJOELINARIVO Tantelinirina | Chef de District Ankazobe |
| RASOLONJAFITSALAMA Tojonirina Sedra | Mpandraharaha |
| RAKELY Donat Joseph | CE |
| RANDRIANANTOANDRO Masinjaka | DPO SOS VE |



| Nom et prenom | Entité |
|---------------------------------------|--|
| RASOLOARIVELO Harisson | Collaborateur DREDD |
| RAKOTOMANOELINA Rivo | Opérateur économique |
| RATSIHAROVALA Jackie | Chef de Sce / Gouvernorat Analamanga |
| RAKOTONINDRAINY Davida | Maire |
| BELINOARA G. | Chargé d'études DH/MEH |
| ROSSINAH Sariaka J. | UCGPP/MID |
| RAKOTONIERANA Louis Bertin | Chef de District Atsimondrano |
| ANDRIAMANANTENA Marcelin Antoine | ACB Ankazobe |
| RASAMIMANANA Venance | CB Anjozorobe |
| RAHERIMANANTSOA Feno | Maire CU Ambohidratrimo |
| RANDRIAMANANTENA Blaise | DRPPSPE |
| ANDRIAMAMPIONONA Lalaina H | DRJS Analamanga |
| RAKOTOSOA Haja S. | Chef de District |
| ANDRIAMANALINA José | OIT |
| RAZAFIMANDIMBY John | BNGRC |
| Dina Heriniaina | UNCDF |
| ANDRIAMANANA Ramahavokatra | DGRA/MID |
| RAMILIARISON Andriampeno | GEM |
| ANDRIAMANOROHASINA Seth | CNIDH |
| RAOBISON Mickael | DP/MEF |
| RAKOTOMALALA Miary | MID |
| RAZAKAMBELOFRANCK | Radio Fanambarana |
| ZAFINDRAMASY Roseline Marie Christina | MID |
| NAMBININTSOA VeloSitraka | Journaliste MBS TV/radio |
| RANDRIAMALALA Manoa | MBS TV/radio |
| ANDRIAMIHAJA Hébert Léonard | UCGPP |
| FENOHAJA ARIANNE | DREAM'IN |
| Teka Léo | DREAM'IN |
| RAMAROSON | DGD |
| RAJERIMANANA Naly | Chef de Service Parlement Facilitateur SMADL |
| RATOVONIAINA Eugène | Maire SabotsyManjakavahoaka |
| Romy Andrianisoa V. | GEM |
| R Heriniaina Ludovic | Maire Mangamila |
| RANDRIANANTENAINA Hygin Francois | |
| RATAHIRIARIVONY Jocelyne | Coordonnateur de projets et RP de SAMVA |
| RATEFINJANAHARY Vonisoa | OSC Manjakandriana |
| RANDRIAMIKAJA Valentinah | FANAMBY |
| RAKOTOMALALA Benah Hanitry Ny Aina | Prévisionniste APIPA |
| RASOANIAINA Hélène | Association Aingafivoarana |